

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 16 MAI 2019**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 72 04 64 44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	27
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE SEIZE MAI à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 mai 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND (à partir du vote du point 3), Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, M. MOKRANI (à partir du vote du point 3), adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, TAGZOUT, HEFAD (à partir du compte-rendu des débats), Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO (jusqu'au vote du point 1), PIERON (jusqu'au vote du point 3), M. AIT-AMARA, Mme SIZORN (jusqu'au vote du point 1), M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, ANDRIA, M. BOUILLAUD, M. AUBRY (à partir du vote du point 3), Mmes BAILLON (à partir du point 1), Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. MARCHAND, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme POLIAN,
Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. MAYET,
Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI (à partir du vote du point 3),
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par M. TAGZOUT,
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. ZAVALLONE,
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER (à partir du vote du point 1),
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme ANDRIA (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON (à partir du vote du point 1),
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par M MARCHAND (à partir du vote du point 2),
Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART (à partir du vote du point 2).

ABSENTS EXCUSÉS

M. MOKRANI, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme Méhadée BERNARD, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. HEFAD, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. MARTINEZ.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme BAILLON, (jusqu'au vote du point 3),
Mme POURRIOT, (jusqu'au vote du point 3.)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(33 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - « Je vais vous demander de bien vouloir prendre place. Je vais commencer par vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous et par faire l'état des présences.

Madame Aurélie Philippe a donné procuration à Monsieur Sébastien Bouillaud.

Monsieur Valentin Aubry a donné procuration à Madame Marie Andria.

Monsieur Alexandre Vallat Siriyotha a donné procuration à Madame Sandrine Bernard.

Madame Thérèse Pourriot a donné procuration à Madame Sigrid Baillon.

Monsieur Medhi Belabbas a donné procuration à Madame Nicole Polian.

Madame Méhadée Bernard à qui nous souhaitons un prompt rétablissement après son opération du genou, pour tout vous dire, a donné procuration à Monsieur Mehdi Mokrani, dont nous espérons l'arrivée incessamment sous peu.

Madame Patricia Gambiasio a donné procuration à Monsieur Daniel Mayet.

Madame Ouarda Kirouane a donné procuration à Madame Séverine Peter.

Monsieur Bahri Sebkhî a donné procuration à Monsieur Olivier Beaubillard.

Monsieur Romain Marchand, qui va nous rejoindre en cours de soirée, mais qui sera en léger retard, a donné procuration à Madame Bozena Wojciechowski. Ce soir, il nous représente auprès de la directrice académique. Il accompagne, avec Madame Mathilde Panot, une délégation de parents d'élèves sur les questions de la carte scolaire et de la loi Blanquer. C'est aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN).

Madame Sarah Misslin a donné procuration à Madame Jacqueline Spiro.

Et toi, Marie Pieron, qui nous quittera en cours de soirée, a donné procuration à Madame Jeanne Zerner.

Madame Charlotte Pauron a donné procuration à Monsieur Romain Zavallone.

Madame Josée Rodrigo a donné procuration à Madame Sabrina Sebaihi.

Si vous avez d'autres procurations, vous me les faites passer en cours de séance. On les rajoutera.

Nous devons maintenant désigner une secrétaire ou un secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Fanny. »

Mme SIZORN. - « Je propose comme secrétaire de séance, Séverine Peter.

M. BOUYSSOU. - « C'est une bonne et surprenante proposition. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Qui ne prend pas part au vote ? Merci, Séverine Peter, tu es élue.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(33 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

Dans les informations à donner, je vous propose tout d'abord de modifier sensiblement l'ordonnancement des points au Conseil Municipal. Je propose de passer la question sur l'eau en premier. Je propose que l'on inverse les points, parce que Marie Pieron a prévu d'intervenir pour son groupe. Par conséquent, comme elle a besoin de nous quitter en cours de soirée. On salue ta présence, Marie Pieron, parmi nous ce soir. On va organiser le conseil pour que tu puisses ensuite retourner à ton domicile dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Au cours du deuxième point, qui sera donc le rapport de la MIE, nous procéderons à une interruption de séance pour entendre la représentante du collectif 3R, que je salue. C'est quelqu'un d'autre qui va parler ? D'accord, je pensais que c'était toi, Anne, qui prendrais la parole, c'est l'habitude. J'ai été, comme d'habitude et conformément au règlement intérieur, sollicité pour une suspension de séance que je propose bien évidemment d'accorder.

Nous écouterons les co-rapporteurs de la mission d'information et d'évaluation que sont Jeanne Zerner et Romain Zavallone, puis nous procéderons à une interruption, puis nous reprendrons la séance et nous pourrions débattre sur l'écoute du rapport et de l'intervention du Collectif 3R. Comme cela, on aura une vision globale des sujets.

Dans les sous-mains, vous avez une invitation pour l'ouverture du chantier de rénovation de la maison Madeleine Delbrél, qui aura le 6 juin prochain, rue Raspail. Vous êtes invités, vous êtes les bienvenus.

Pour les documents consultables en séance, vous avez sur le point numéro 1, les annexes au rapport de l'usine du Syctom Paris XIII. Cela tombe bien, c'est d'actualité. C'est consultable sur la table juste à côté.

Il me reste à vous faire approuver le compte rendu de notre débat du 11 avril 2019. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? Une fois, deux fois, trois fois, il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui est pour l'adoption de ce compte rendu ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ? Pas de non-prise de part au vote ? Tu t'abstiens ? Abstention. Le rapport est adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 11 avril 2019.

(32 voix pour et 8 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**REGIE PUBLIQUE DE L'EAU****3) Demande à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre de la poursuite des études**

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. BOUYSSOU. - « Je vais donc passer au point numéro 3, mais qui passe en numéro 1 et c'est moi qui suis brièvement rapporteur sur ce point, qui ne devrait pas poser de problème particulier.

J'ai souhaité partager avec vous les résultats provisoires de la démarche engagée par le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, il y a bientôt deux ans. Il visait à permettre aux communes qui l'ont souhaité de mesurer la faisabilité d'une régie publique de l'eau.

J'en profite pour rappeler que l'adoption de cette délibération en Conseil municipal n'est pas obligatoire. C'est donc important, puisque la loi NOTRe a donné cette responsabilité de l'eau et cette compétence aux Etablissements publics territoriaux. Je pense que nous pouvons nous féliciter de ce contournement de l'esprit de la loi, au profit de la démocratie locale.

Pour rappel, alors qu'il est dans les faits, impossible, voire très difficile de sortir du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), puisqu'il faut non seulement la majorité des voix du Comité syndical, mais en plus des délibérations, commune par commune, tant pour les adhésions que pour les des-adhésions, ce qui est un vrai parcours du combattant.

Nous avons profité d'un vide juridique laissé par la loi NOTRe, obligeant les Etablissements publics territoriaux à réadhérer au SEDIF à leur création. Nous avons profité de cette fenêtre de tir réglementaire pour différer la réadhésion de l'EPT pour un certain nombre de communes, afin de conduire et de mener une étude pour examiner la faisabilité, non seulement de la sortie du SEDIF, mais de la création d'une régie publique de l'eau.

9 villes sur 24 ont décidé de s'engager dans cette démarche. Il s'agit d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Vitry-sur-Seine, Chevilly-Larue et Ivry. L'EPT a donc été amené à négocier une convention provisoire avec le SEDIF afin, bien évidemment, d'assurer le maintien du service de l'eau. Nous avons pu maintenir, pour ces communes, des élus au Comité syndical du SEDIF, mais maintenus en tant que grands témoins et sans voix délibérative. Ces élus représentent l'EPT, mais ne représentent pas les communes puisque la compétence, encore une fois, est exercée par l'EPT.

Cette convention a été établie jusqu'en décembre 2019, mais nous avons obtenu de la part d'André Santini, qui préside le SEDIF, un accord qui pour le moment est oral, pour que cette convention provisoire puisse être prolongée jusqu'en juin 2020. Cette prolongation, qui est un accord oral de principe du président du SEDIF, doit être votée et validée par le Comité syndical du SEDIF d'ici la fin du mois de juin 2019. C'est-à-dire qu'une séance est prévue en juin 2019, où cette question de prolongement de la convention transitoire doit être soumise au Conseil Syndical du SEDIF.

Le bureau d'études qui a conduit l'étude, dont je tiens à saluer la qualité du travail, nous a apporté à travers cette étude provisoire sommairement les résultats suivants : il est tout à fait envisageable de créer une régie d'eau potable. En l'absence de structure de production d'eau sur le périmètre des neuf villes que je viens d'évoquer, cette régie aurait pour objet l'achat, la fourniture d'eau, la distribution d'eau et la gestion des réseaux.

Pour créer cette régie publique directe et sortir du SEDIF, nous aurons évidemment besoin de faire de nombreux travaux, et pas seulement des travaux de percées, aux frontières du réseau, mais des travaux relativement importants qui vont s'étendre sur cinq ans, et qui sont encore en train d'être examinés. Ces travaux, bien évidemment, permettront non seulement de se déconnecter du réseau général du SEDIF, mais également de faire des opérations de maintien du patrimoine.

Les premiers éléments que l'étude fait apparaître de ce point de vue, et nous sommes encore, et j'y reviendrai plus loin, dans une première phase de l'étude, c'est que forcément la mise en œuvre de ces travaux et la captation nécessaire des emprunts pour les conduire à bien, pourraient conduire - je parle au conditionnel parce que vous le verrez, l'étude reste à affiner - à une augmentation de 30 à 40 centimes pendant deux ans environ du prix du mètre cube d'eau potable. Ensuite, il y aurait une décroissance de cette augmentation qui dans les deux premières années serait relativement importante, qui passera ensuite à cinq ou dix centimes jusqu'en 2043. C'est le temps de lisser les investissements, et de les lisser sur une période assez longue.

Ces chiffres sont aujourd'hui théoriques et ne correspondent pas forcément au prix de l'eau qu'auraient à payer les habitants. Ce qu'il faut avoir en tête à ce stade des choses, c'est que bien évidemment les baisses de tarifs pour les habitants ne peuvent pas être immédiates, puisque la sortie du réseau du SEDIF implique la réalisation de travaux importants.

On peut s'étonner de la réflexion autour de cela, et je vais essayer de le résumer de manière extrêmement lapidaire en m'en excusant à l'avance. Il faut garder en tête, que le périmètre du SEDIF étant tellement important, avec un nombre de communes tellement considérable, que cette économie d'échelle permet non seulement de verser des dividendes aux actionnaires de Veolia, et de réaliser un profit tout à fait considérable. Mais cette échelle permet également de maintenir un prix de l'eau pour les usagers à un niveau acceptable.

Toute sortie et toute volonté de constituer une régie publique de l'eau passe par une augmentation que l'on peut qualifier de transitoire. Même si la perspective de 2043 est pour nous tous peut-être un peu lointaine, mais ce sont des décisions structurelles qui engagent un avenir à plus long terme, et qui si elles ne se prennent jamais, repoussent toujours plus loin, notre capacité à reprendre notre liberté de gestion d'un service public tout à fait essentiel.

Il faut avoir en tête qu'aujourd'hui le prix du mètre cube d'eau est d'environ 1,38 euro, tarif unique pour l'ensemble des usagers, et que l'augmentation pourrait donc être sur la longue durée, de l'ordre de 7 %. En sachant que les investissements à opérer pourraient être lissés sur un plus grand nombre de temps.

Il s'agirait d'une décision de création d'un service public de distribution d'eau potable, la fourniture d'eau potable étant toujours gérée par le SEDIF via la délégation de service public (DSP) actuelle, ou une DSP future qu'il pourrait tenir.

De toute façon, même si nous avons une capacité financière énorme pour créer un site de production, une usine des eaux supplémentaires sur ce périmètre, nous sommes par nos engagements initiaux liés au SEDIF, et à la fourniture de l'eau jusqu'à ce que la délégation de service public, que le SEDIF a concédé à Veolia, s'achève. Il faut avoir ces éléments en tête.

Les chiffres évalués qui sont fondés sur les éléments que le SEDIF a transmis au cabinet d'études tiennent compte du niveau d'échelle. Ces chiffres pourraient baisser si d'autres communes intégraient le périmètre des neuf communes. Il y en a notamment trois dans le territoire Grand-Orly Seine Bièvre qui pourraient être conduites à prendre ultérieurement ces décisions. Ce sont les villes de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Morangis.

Si je ne dis pas de choses approximatives, ces trois villes ne sont pas, aujourd'hui, adhérentes au SEDIF. Elles n'ont pas cette question, mais elles ont une délégation de service public directe qui n'est pas avec Veolia, mais Suez. Ces villes réfléchissent, si un service public se crée, en appui sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, elles pourraient, au terme de leur DSP actuelle, décider de rejoindre la régie publique. C'est sans doute un des éléments qu'il faudra intégrer dans la prochaine étape de l'étude.

Ce qu'il faut avoir aussi en tête, c'est que les premiers résultats de cette étude indiquent une réalité qui peut être projetée avec les neuf communes qui ont fait état de leur volonté de ne pas ré adhérer au SEDIF et d'avancer dans cette direction. Mais si l'une, ou plusieurs de ces communes décidaient à présent de ne pas poursuivre dans cette voie au regard des premiers résultats qui montrent une potentielle augmentation du prix de l'eau pour une durée assez longue. La situation se dégraderait encore, parce que le niveau d'échelle ne sera plus le même. On aurait alors un problème majeur sur le sujet.

Tous ces chiffres ne prennent bien évidemment pas en compte ce qui pourrait advenir si le SEDIF décidait à un moment donné, dans le cadre de la fourniture de l'eau à cette nouvelle régie publique, d'augmenter les tarifs de l'eau en fonction d'autres contingences internes au SEDIF. Il faut avoir vraiment ces éléments de principe en tête.

Pour revenir aux aspects de calendrier. Il nous a été demandé de donner un avis pour nos communes dans le cadre de Grand-Orly Seine Bièvre, ce n'est pas obligatoire de prendre une délibération au Conseil municipal, mais il m'a semblé utile que pour une décision de cette nature, nous ayons un débat d'orientation.

Les prochaines échéances : on doit rendre une réponse ferme au mois de juin pour dire oui, nous sommes volontaires pour rentrer dans la deuxième phase de l'étude qui va affiner les chiffres. La question nous sera de nouveau posée au mois d'octobre, au terme de l'approfondissement de l'étude pour vérifier les chiffres, les caler un peu mieux que là où nous en sommes aujourd'hui. C'est à ce moment-là qu'il faudra prendre une décision formelle pour engager les négociations avec le SEDIF pour une sortie définitive, comme je l'indiquais tout à l'heure en juin 2020.

Vous aurez noté, sur ce calendrier, que la prochaine décision stratégique aura lieu au mois d'octobre, c'est-à-dire dans la période des six mois qui précèdent l'élection municipale. C'est une question qui peut aussi être de nature politique sur les engagements des uns et des autres. C'est aussi une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité que ce soir, nous ayons ce débat d'orientation.

Parce que tout débat d'orientation, au plus près des élections municipales, sur un sujet de cette importance qui engage l'avenir de la commune jusqu'en 2043 est une décision importante. Cela nécessitera, de mon point de vue, forcément qu'au moment de la prise de décision, nous ayons de manière formelle, même si nous sommes dans cette période particulière des six mois précédant l'élection municipale, une forme de concertation, pour ne pas dire plus, avec la population ivryenne, qui est directement concernée par ce choix. C'est un choix éminemment politique qui va entraîner des surcoûts pour les habitants sur un temps transitoire.

Mais ce que l'on connaît en ce moment, et la volonté qui s'exprime notamment du côté de la jeunesse sur tous les enjeux de l'Environnement et de l'avenir de la planète, va faire en sorte que ce bien commun de l'humanité qui est l'eau potable sorte de la logique marchande au moins sur la dimension distribution. Ce sera un premier pas à franchir vers une liberté des collectivités locales, et un retour en gestion publique de l'eau qui est un acte extrêmement important.

Et même s'il occasionne une hausse, c'est le prix de la liberté de devoir payer les investissements sur un temps plus bref. C'est aussi le prix à payer pour pouvoir demain gérer d'une autre façon cette question, et pouvoir avoir une liberté au sein de cette régie publique qui se créerait dans un premier temps autour de ces neuf villes, de pouvoir mettre en œuvre la pratique d'une tarification sociale de l'eau.

Certaines régies publiques, qui existent à travers le pays, le pratiquent déjà avec pour les plus modestes les premiers mètres cubes d'eau gratuits. On peut essayer dans ce périmètre de travailler sur des logiques sociales et surtout d'essayer de mettre en œuvre une gestion plus durable de ce bien commun de l'humanité.

Pour conclure, juste un mot pour rappeler le calendrier. Là, je vais devoir, en tant que maire, répondre à l'EPT pour leur dire oui, on continue l'affinement de l'étude jusqu'en octobre. En octobre, normalement, nous aurons un premier résultat, et il faudra à ce moment-là, de toute façon au minimum, revenir devant le Conseil municipal pour informer des résultats affinés de l'étude. Cela permettra de prendre une décision et d'entrer en négociation pour la sortie définitive en juin 2020.

Vous avez dans les documents un exposé des motifs et une délibération qui se limitent à ce point qui est de la continuité de l'étude. En vous remerciant de votre attention, qui souhaite intervenir sur ce point ? Marie Pieron à toi. »

Mme PIERON. - *« Mesdames et Messieurs, chers collègues, les révolutions n'arrivent jamais à l'heure, comme l'écrivait le philosophe Daniel Bensaïd, et c'est un peu le dilemme qu'il nous faut affronter depuis le départ sur cette question d'un retour en régie publique de l'eau.*

En effet, c'est la loi NOTRe, dont on ne peut pas vraiment dire qu'elle ait été favorable aux communes et à la démocratie locale, qui nous permet d'aborder ce soir, l'hypothèse d'une sortie du SEDIF, et surtout de sa délégation de service public. C'est une des conséquences juridiques de ce texte, avec la création des EPT, qui permet aujourd'hui à neuf communes dans le Val-de-Marne de travailler un retour en régie publique de l'eau.

Il est vrai, Philippe l'a bien expliqué, que dans de telles conditions, rien n'est simple. Pour saisir cette opportunité, nous travaillons dans des délais très serrés, que pour bonne part, nous ne maîtrisons pas. Je ne parle pas du scrutin municipal qui approche à grands pas.

Nous préférierions évidemment pouvoir voter un protocole entièrement ficelé, et pouvoir annoncer une baisse certaine du coût de l'eau aux usagers. Dans la pratique, tout cela est bien périlleux. Nous pourrions trouver des dizaines de bonnes raisons de ne pas y aller. Et pourtant, la possibilité d'un retour en régie, même dans ce contexte, ne vaut-elle pas que l'on s'y intéresse un peu ?

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 pose l'existence d'un droit à l'eau dans son article premier. L'usage de l'eau appartient à tous, et chaque personne physique pour son alimentation et son hygiène a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.

La régie publique de l'eau, c'est la possibilité de reprendre la main sur la gestion d'un bien commun, de le soustraire de la logique du marché pour y substituer le mouvement politique et citoyen. C'est un outil de démocratie locale, un levier pour que les Ivryens reprennent en main les affaires qui les concernent en premier chef. Le festival de l'eau, l'université populaire de l'eau, les actions de diffusion de la culture scientifique à Ivry montrent que les citoyens souhaitent s'investir sur ces questions, qui ne doivent pas rester entre les mains des multinationales ou de gouvernements plus préoccupés par des chiffres que par l'humanité et notre planète.

Le retour en régie, c'est aussi se réserver la possibilité d'élaborer concrètement une tarification sociale de l'eau qui est une ressource vitale. C'est se donner la possibilité de travailler à une incitation écologique, à travers un prix progressif du mètre cube par exemple.

En effet, le poids de l'eau dans les charges des ménages représente aujourd'hui de 6 à 9 %, alors que l'OCDE considère qu'il ne devrait pas excéder 3 %. La France n'oblige pas les producteurs de l'eau à travailler sur la solidarité. Les remises gracieuses qu'elles octroient le sont uniquement à leur bon vouloir. Elles n'ont pas d'obligation.

Il y a quelques années, Marie-George Buffet pour les élus communistes avait porté une proposition de loi permettant la création d'une allocation qui devait être abondée par les entreprises, l'Etat et les collectivités territoriales, les syndicats gestionnaires de la distribution et d'assainissement de l'eau. Elle aurait été versée aux familles par l'intermédiaire des CAF.

La régie, enfin, c'est l'opportunité de se doter à nouveau de savoir-faire et de compétences pour reprendre réellement la main sur la technique nécessaire à l'exercice de la compétence eau potable. C'est un préalable qui nous donne les moyens et l'ingénierie de nous atteler par la suite à d'autres chantiers. Je pense par exemple à la régie départementale d'assainissement qui porte aujourd'hui différents chantiers de préservation de la ressource en eau, ou encore la revendication de retour à la baignade en Seine et en Marne, en marge des JO 2024.

Au-delà des questions de centimes par mètre cube, des travaux de déconnexion et de négociation avec le SEDIF, ce sont toutes ces questions de démocratie et de citoyenneté qui nous sont posées. A ce titre, nous sommes convaincus qu'il nous faut poursuivre la démarche jusqu'au bout, et nous donner les moyens de prendre une décision aussi éclairée que possible. Nous voterons pour la poursuite de cette étude. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Marie Pieron. Atef Rhouma. »

M. RHOUMA. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'eau est un bien commun de l'humanité, une ressource essentielle à la vie. Elle doit en cela cesser d'être considérée comme une marchandise, comme un objet de profit à soumettre aux lois du marché. Plutôt que de laisser la gestion de l'eau aux multinationales. Nous devons le reprendre en main en régie publique. C'est là un enjeu primordial et essentiel pour l'intérêt général.

De ce retour en régie publique, nous pouvons espérer, entre autres, une amélioration de l'accès et de la qualité de l'eau et du service rendu, une baisse du montant des factures, une diminution du gaspillage grâce à une amélioration de l'entretien des canalisations, une plus grande transparence des comptes, une gestion plus démocratique, le développement d'une politique sociale et environnementale plus ambitieuse. Pour toutes ces raisons, le Groupe Convergence Citoyenne Ivryenne (CCI) pense qu'il faut passer à l'acte et faire enfin ce choix politique du retour en régie publique.

Bien entendu, il est plus que nécessaire, d'éclairer au maximum ce choix et d'examiner au plus près les conditions et les calendriers d'un retour possible en régie publique, d'approfondir les études de faisabilité en cours et d'évaluer plus précisément les impacts réels pour les usagers. Il s'agit aussi d'examiner la question du périmètre, de la mutualisation et de la solidarité intercommunale, ainsi que la question du financement des investissements publics nécessaires, qui doivent permettre de garantir immédiatement une baisse du coût de l'eau pour les habitants.

Dans l'optique de se préparer à ce changement, nous nous étions fixés deux années. Or il s'avère que ces deux années n'ont pas été suffisantes. Osons le dire, nous avons aussi un réel problème d'anticipation, puisque ces études auraient pu être et auraient dû, il nous semble, être réalisées depuis bien longtemps.

Concernant l'étude, dont quelques conclusions nous ont été présentées dans le dossier du Conseil municipal, peu de détails nous sont fournis pour les analyser. Il est donc difficile de se positionner clairement. Néanmoins, il semble que nous soyons dans l'impossibilité de prévoir avec certitude les effets du passage en régie publique, notamment en termes de coût pour les usagers.

Les conclusions des études qui nous ont été présentées annoncent notamment des augmentations importantes du prix de l'eau pour le consommateur, et ce, sur une durée relativement longue. Or si la baisse du prix de l'eau pour l'utilisateur n'est pas le seul objectif, il reste néanmoins un objectif important. Il nous semble essentiel d'examiner un scénario où le surcoût n'est pas répercuté sur les ménages.

Poursuivre des études pour affiner les évaluations est donc nécessaire. Comme le montre cette étude, des difficultés techniques et financières et les incertitudes existent. Cependant, le retour en régie, en plus d'être un choix technique et rationnel, est avant tout un choix politique qui dépend de notre volontarisme en la matière.

Enfin, la mise en débat de la question de la gestion de l'eau auprès des habitants est essentielle. C'est une décision importante pour la vie des citoyens. Un choix stratégique d'importance qui doit nécessairement être soumis à débat et à une consultation citoyenne. Ces études d'impact et de faisabilité doivent donc absolument alimenter le débat.

Les habitants doivent participer à la construction et à la mise en place de ce nouveau service public. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Nicole Polian, à toi. »

Mme POLIAN. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y a un an et demi lors du Conseil municipal du 23 novembre 2017, nous avons évoqué la question du mode de gestion de l'eau. En effet, la reconfiguration institutionnelle générée par la mise en place de la métropole du Grand Paris nous avait donné l'occasion de débattre de cette thématique.

Evidemment, depuis lors, les écologistes n'ont pas changé d'avis bien au contraire. Nous l'affirmons une nouvelle fois, les avantages d'une reprise en régie publique de la gestion de l'eau potable plutôt qu'en délégation de service public, se situe au niveau de l'intérêt général. Tout comme l'air, cela vient d'être dit, l'eau ne peut pas être considérée comme une simple marchandise. La gestion publique, nous apparaît donc la plus pertinente dans la mesure où elle donne la priorité aux valeurs citoyennes.

Dans cette perspective, comme le résume le collectif citoyen Dic'eau, qui est un truc national, la gestion publique des services d'eau, c'est une gestion garante de l'intérêt général. La gestion publique de l'eau repose sur une gestion effective du service par les représentants élus de la collectivité agissant directement, ou par leur mandat au conseil d'administration ou au conseil d'exploitation. Les associations de consommateurs et autres organisations représentatives des usagers peuvent être pleinement associées à ces instances. Cela permet une gestion rapprochée, participative et démocratique, qui ne peut pas exister dans le cadre d'une DSP.

C'est une gestion du service réellement fondée sur les valeurs de solidarité, d'aménagement du territoire, de lutte contre l'exclusion et sur les principes de développement durable qui nous intéressent particulièrement. Cela permet une maîtrise par la collectivité du patrimoine, eau, assainissement. De plus, avec le mode de gestion publique, il n'y a aucune rémunération des actionnaires. Les économies réalisées sur le moyen et long terme permettent l'amélioration continue du service rendu, et une maîtrise du prix de l'eau.

En résumé, la gestion en régie publique permet un service performant, transparent et évalué grâce à une gestion démocratique qui vise une optimisation du service et du prix de l'eau au quotidien.

Dans cette perspective, compte tenu des contraintes financières du calendrier. Il convient de préparer le passage en régie de la gestion de l'eau dans des conditions les meilleures. A ce titre, il est nécessaire d'affirmer les chiffres et les modalités encore un peu floues, présentés par l'Etablissement public territorial GOSB, d'où l'intérêt de poursuivre des études plus avant.

Mais restons tout de même vigilants. Il ne faudrait pas, sous le prétexte de questions techniques bien réelles, noyer le projet, pardonnez-moi le jeu de mots un peu facile, mais je ne peux pas m'empêcher, en se réfugiant dans une posture attentiste qui profiterait finalement au SEDIF.

Certes, les difficultés se posent, comme le surcoût temporaire pour le consommateur que ce changement de gestion de l'eau potable est susceptible d'entraîner.

Il ne faut pas les ignorer. Cependant, les avantages de la gestion en régie publique contrebalancent très largement ces contraintes. Nous ne devons donc pas laisser ce projet tomber à l'eau.

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Nicole Polian. D'autres interventions ? Sandrine.* »

Mme BERNARD. - « *Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous non plus, nous n'avons pas changé d'avis sur ce sujet, et partageons les objectifs théoriques qui sont exprimés ce soir : la préservation de l'eau comme bien commun de l'humanité, le retour à une gestion publique et ses avantages affichés, ainsi que le souhait de ne plus se soumettre à la marchandisation.*

Néanmoins, nous voyons deux difficultés dans ce qui nous est présenté ce soir, de manière très succincte. Le premier problème est un problème de méthode. Nous n'avons pas les études. Vous nous avez indiqué un certain nombre d'informations, Monsieur le Maire dans votre exposé introductif. Atef Rhouma nous a même dit : « comme le montre cette étude », mais je ne sais pas qui l'a eue, mais en tout cas, elle ne nous est pas fournie dans les documents du Conseil.

Je suis bien contente de vous entendre dire que vous vous félicitez de détourner l'esprit de la loi en soumettant ce débat dans cette enceinte, et que vous vous félicitez de pouvoir bénéficier à la démocratie locale. »

M. BOUYSSOU. - « *Je me permets de t'interrompre, parce qu'effectivement l'étude telle qu'elle a été présentée au comité de pilotage aurait dû être transmise avec les documents du Conseil, et je viens de me renseigner, cela ne l'a pas été. Cela va l'être dès demain. Dès demain, vous sera transmise l'étude. En effet, cela devait être ajouté au document du conseil, en plus de l'exposé des motifs que j'ai cité. Mais très honnêtement l'étude est très technique, très poussée et sur les choses essentielles, elle ne dit pas beaucoup plus que l'exposé des motifs qui vous est proposé qui est assez précis.* »

Mme BERNARD. - « *Cela concerne le premier point.*

Vous pouvez nous dire aussi comment est constitué le comité de pilotage ? Nous le rappeler. »

M. BOUYSSOU. - « *Ce sont des représentants du conseil de l'EPT, du conseiller territorial. C'est une représentation par groupe politique à laquelle sont associés des représentants de chacune des communes et en général ce sont les maires qui sont présents. J'ai la double casquette, celle de maire d'Ivry et de Président du groupe communiste et partenaires du territoire, mais tous les maires des neuf villes concernées sont représentés, plus un représentant de chaque groupe politique.*

Mme BERNARD. - « *Très bien. Il serait sans doute intéressant, même si le portage de cette étude n'est pas assuré au niveau municipal, que nous puissions avoir un groupe de travail au niveau municipal pour évoquer les incidences, et la manière dont cette question est mise en débat, puisqu'elle concerne l'avenir de notre commune, et des Ivryens.*

J'ai un certain nombre de questions qui me sont venues à la lecture de ce rapport et à l'écoute de votre introduction, qui trouvent sans doute des réponses plus précises dans l'étude que vous nous fournirez.

Si j'ai bien compris, nous pourrions mettre fin à la convention avec le SEDIF d'ici le 1^{er} juillet 2020, mais nous continuerions à acheter l'eau fournie aux Ivryens au SEDIF, donc à Veolia jusqu'à 2035.

Ce choix de reprendre à notre compte l'achat d'une part et la gestion du réseau pour distribution nécessiterait des travaux importants, et des coûts de fonctionnement qui induirait une augmentation des coûts. Ces coûts sont estimés dans la note, même s'ils sont estimés sur des bases qui paraissent incertaines. C'est ce qui est très précis dans la note.

Si je prends en compte ces différents éléments, ce qui me manque, c'est notre capacité à apporter des garanties d'une amélioration de cette distribution de l'eau. Il est indiqué des recrutements au niveau de l'EPT, 12, pour gérer cette régie publique, mais quelles sont les garanties que nous apportons finalement ? Que nous améliorions la distribution de l'eau chez les ménages, que nous limiterions le gaspillage, que nous pourrions faire des économies de gestion et que nous atteindrions ces objectifs environnementaux qui sont exprimés comme objectifs fondamentaux à ce choix de retour à une régie publique.

Cela me paraît important que nous ayons ces éléments. Cela n'empêche pas la poursuite de l'étude, et nous y sommes favorables aujourd'hui. Mais en octobre pour aller au-delà, il nous faudrait déjà les études avant le conseil, et ensuite des éléments plus précis sur l'atteinte des objectifs poursuivis.

Et il me paraît important, c'est uniquement dans les interventions, mais si nous ne faisons que reprendre à notre compte l'achat et la distribution, nous n'aurons aucun impact sur la qualité de l'eau. Les objectifs sont sur le réseau, on est bien d'accord. Il ne faut pas qu'on en fasse trop dans nos discours en Conseil.

Vous pourrez repréciser tout cela, et nous y reviendrons en octobre, mais pour l'instant nous apportons notre soutien en tant que groupe socialiste à la poursuite des études. Nous souhaitons la mise en place d'un groupe de travail au sein de la ville, pluraliste si possible, et effectivement, la mise en débat avec nos concitoyens. Parce que pour le coup, il faut qu'ils mesurent les avantages et qu'ils soient prêts à en payer le prix. »

M. BOUYSSOU. - « Merci, après Sandrine Bernard, Monsieur Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Le Conseil municipal d'Ivry doit donc ce soir se prononcer, sans pouvoir contraignant, sur la poursuite des études sur le passage en régie publique de la distribution d'eau potable. Je ne redirai pas ce soir en détail la position qui était la nôtre, qui demeure, lors du Conseil municipal du 23 décembre 2017.

En synthèse, je continue à penser que le schéma de mutualisation proposé par le SEDIF est le bon. Le débat réel est celui du mode de gestion de l'eau. Plutôt que de vouloir sortir du SEDIF à mon sens, il vaut mieux réfléchir à l'intérieur du SEDIF sur le meilleur choix du mode de gestion : régie publique ou délégation de service public. Je connais votre rejet dogmatique de la délégation de service public.

Il convient pourtant de regarder les choses de manière pragmatique et rationnelle, dans l'intérêt des citoyens.

Je note ce soir, sur la base de la délibération qui nous est fournie, la nécessité de poursuivre la réflexion la plus large possible et pas que financière, sur l'impact environnemental et technique, de ce passage en régie publique. C'est une sage décision, et nous ne pouvons que l'encourager.

Ce choix apportera des conséquences pour les décennies à venir, et doit être pris de la manière la plus éclairée et la plus responsable possible.

Nous soutiendrons donc cette décision. Néanmoins, pouvez-vous nous dire le coût de cette étude et des différentes phases de cette étude que porte Grand-Orly Seine Bièvre ? Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Mourad Tagzout. »

M. TAGZOUT. - « Merci. Assez brièvement, ce que je peux dire ce soir, c'est que d'une part, évidemment on partage toujours l'objectif d'une sortie du contrat avec Veolia eau Ile-de-France (VEDIF), tel qu'il est aujourd'hui, pour toutes les raisons qui ont été évoquées.

La poursuite de l'étude a évidemment du sens. Il nous semble que, comme cela a été dit, dans cette phase, il est important de faire tout le travail d'information et d'explication vis-à-vis de la population. Mais aussi, pour ne pas tomber dans les risques d'attentisme qui ont été évoqués tout à l'heure, dont pourraient tirer profit, cela a déjà été vu à d'autres moments, les grands groupes qui gèrent l'eau, il faut dès maintenant essayer d'engager la réflexion sur le passage concret en régie publique. Il ne faut pas être démagogue, effectivement il y a des contraintes juridiques, légales et objectives et des contraintes économiques qui doivent être précisées. Mais même si elles étaient précisées, je ne pense pas, sincèrement, qu'elles seraient moindres significativement que ce que tu as évoqué Philippe.

Il faut donc réfléchir avec les Ivryens, mais aussi avec les autres communes, à ce qu'Ivry puisse être un peu à l'avant-garde de ce travail, pour la mise en place concrète d'une régie publique de l'eau. Cela, évidemment, absorbe les contraintes et les surcoûts que pourrait occasionner dans une période assez longue, nous l'avons vu, ce passage pour les usagers. Il faudrait voir quel mécanisme de solidarité on met en place. En gros, comment on passe à ce mode de gestion qui nous semble plus sain du point de vue de l'économie publique, du point de vue de l'utilisation des fonds publics.

Mais nous ne pouvons pas ne pas entendre, au risque de nuire même à ce projet, les remarques qui sont faites ici et là sur le fait que les citoyens ne verront pas l'intérêt d'un passage en régie publique, si ce passage se traduit pour eux par des prix de l'eau plus élevés, et aussi un service de moindre qualité.

Là-dessus, on peut faire des tas de discours, mais ne pas être dans la démagogie. Le seul levier qu'on a, c'est l'explication, c'est le travail, c'est l'appui sur les citoyens. Il faut voir aussi comment on peut coopérer plus loin encore avec les autres villes. C'est le dernier point.

Cet épisode me fait dire qu'au-delà de ce que nous pouvons faire localement, qui est important, on le voit bien, on a des possibilités dans un territoire comme le nôtre qui est majoritairement géré par des forces progressistes, de faire le choix de sortie du SEDIF, mais on voit que ces contraintes se cognent à des logiques libérales plus larges, qui sont à l'œuvre dans notre pays en Europe.

Il ne s'agit pas de faire une fuite en avant ou autre, mais il me semble que même pour ces aspects, on ne s'en sortira que si on a réellement, au plan national et européen, d'autres politiques.

Cela s'est appelé le socialisme dans un seul pays. Il me semble assez contradictoire de vouloir faire les évolutions que nous voulons faire en termes de retour des services publics au public, dans le cadre que nous connaissons aujourd'hui des politiques de Macron, que nous avons vu au moment de la réunion du Conseil municipal, il y a un mois. Il y a vraiment une nécessité de joindre ce travail que nous faisons localement pour mettre en place des modes de gestion au service de la population en rupture avec le libéralisme.

Il faut que cela soit suivi d'une autre politique au plan européen, et au plan national. Ce serait un peu dérisoire de croire qu'on peut changer les choses juste ici.

Comme tu l'as dit très bien, d'ailleurs, on est dans une phase assez compliquée. Les neuf villes peuvent tout à fait décider en cours d'année de quitter le bateau, après 2020 aussi. Il y a vraiment une nécessité de cohérence politique plus large. Nous voyons même des villes dirigées par des maires de même couleur politique, faire des choix différents. Chacun a sa raison, mais il y a vraiment une nécessité, il me semble, d'essayer de trouver des cohérences, au-delà même de nos villes et territoires. »

M. BOUYSSOU. - *« S'il n'y a pas d'autres inscrits, juste quelques éléments de réponse par rapport au débat. Effectivement, ce que tu demandais, Sandrine Bernard, tu as tout à fait compris les choses. On est bien sur la question de la constitution dans un premier temps, d'une régie publique de distribution qui gère le réseau, qui distribue l'eau et qui l'achète de manière groupée, et qui la distribue aux usagers.*

Bien évidemment tant que la DSP, qui a été formatée à l'échelle de ce qu'est le SEDIF aujourd'hui, court, il y a une contrainte juridique à ce que nous honorions les investissements qui ont été portés, etc. Nous devons continuer à nous fournir l'eau auprès du SEDIF qui a passé des conventions, qui ont été suivies d'investissements notamment, oui c'est vrai sur la qualité de l'eau, sur la remise aux normes des usines de fabrication et de production. Cela nous engage nous aussi, même si on décidait en juin 2020 de sortir définitivement du SEDIF pour constituer cette régie publique de l'eau. Nous sommes engagés par rapport à cela, et toute possibilité de remise en concurrence de cette fourniture de l'eau devra attendre 2035, effectivement.

C'est-à-dire qu'en 2035, à la fin de la DSP, on pourra tout à fait remettre en concurrence l'offre d'eau. Il y a une seule grosse régie publique qui fait à la fois de la production et de la distribution, c'est Eau de Paris, qui elle a pu sortir de cette dynamique collective. Mais Paris a pu sortir sur les deux aspects, parce que la densité parisienne n'a rien à voir avec la densité des neuf territoires des neuf villes qui sont concernées par le périmètre de l'étude. A Paris, sur 100 mètres de tuyaux, vous avez un nombre de compteurs et de fourniture d'eau très important.

Les économies d'échelle, dont je parlais tout à l'heure à propos du SEDIF, permettent d'absorber à la fois le versement des dividendes aux actionnaires de Veolia et à la fois un prix de l'eau qu'on va qualifier de social, même s'il n'y a pas de tarification sociale, etc. Paris a cumulé sur un territoire plus dense le bénéfice de pouvoir le faire.

Mais aujourd'hui, malheureusement dans l'état actuel des choses, la capacité d'Eau de Paris de fournir à cette échelle pour les neuf villes qui ont fait ce choix est impossible. De toute façon, c'est juridiquement impensable puisqu'on est obligé d'honorer les engagements pris par nous-mêmes au sein du SEDIF sur la DSP jusqu'en 2035. C'est en effet une sortie partielle.

Mais je rejoins tout à fait ce qu'ont dit Mourad Tagzout, Marie Pieron et d'autres dans le conseil, à un moment donné, c'est un premier pas à franchir. Mais je rejoins tout à fait que cela ne puisse pas être un premier pas empreint de démagogie ou de dogmatisme.

Il faut que ce soit un premier pas qui à la fois préserve et améliore le service rendu à la population, qui nous donne la possibilité d'une tarification sociale, ce qu'on sera plus à même de décider à neuf au sein d'une régie publique, plutôt qu'aujourd'hui dans un cadre beaucoup plus large où on est lié à Veolia. C'est ce premier pas qui sera proposé de franchir à partir du mois d'octobre.

Mais le sens du débat de ce soir peut sembler, j'en conviens, surtout en l'absence de la diffusion de l'étude telle qu'elle est, un peu théorique et seulement politique et avec plus de questions finalement que de certitude et de réponses. Sauf que cela va être le cas à chacune des étapes.

C'est-à-dire que là, il s'agit de décider ce soir la poursuite de l'étude, l'approfondissement, pour justement fournir l'ensemble des éléments techniques. Je rejoins l'avis de créer un groupe de suivi autour de cette question au sein du Conseil municipal. Je pense que ce serait bien, pour ne pas démultiplier les secteurs, les groupes de travail à l'infini, que ce soit intégrer dans l'une des commissions municipales. Celle qui est présidée par Romain Zavallone serait peut-être la plus adéquate : c'est à la fois du développement de la ville, du réseau. C'est dans cette commission qu'il faut intégrer ce travail, et comme la participation aux commissions municipales n'est pas limitative et que chaque conseiller municipal peut y assister, c'est, à mon avis, le lieu le plus à même de traiter cette question. Tout à fait d'accord pour que la commission se saisisse du travail sur cette question, et qu'elle en soit régulièrement informée.

Deuxième élément que je voulais donner sur ce côté un peu flou des choses. Il faut savoir qu'aujourd'hui sur les neuf villes qui sont concernées, avec ces premiers éléments qui sont donnés, on n'affiche que deux certitudes.

La première certitude, c'est que sur un temps transitoire, le coût global de distribution de l'eau va augmenter, puisqu'il faut racheter les emprunts du SEDIF correspondant au périmètre du réseau qui concerne ces neuf communes. Ce qui coûte et qui va occasionner en premier lieu une augmentation, c'est le rachat des emprunts et la prise en compte, dans le cadre d'un budget annexe, territorial, pour une régie publique qui doit être automatiquement équilibrée. C'est la même chose que tous les budgets annexes, il doit être équilibré, avec des dépenses équivalentes aux recettes. La seule source possible de financement est la redevance payée par les usagers au titre du compteur. Là aussi, on est dans un domaine juridique, réglementaire.

Le deuxième élément, c'est qu'il va falloir créer cette régie publique, il va falloir créer des emplois pour gérer cette question de la distribution.

Comme vous l'avez vu dans la note, c'est aujourd'hui estimé à 29 équivalents temps plein, qui sont, en règle générale sur ces enjeux très importants, des emplois très qualifiés. Ce sont plutôt des emplois d'ingénieurs spécialisés qui vont être créés. Tout cela justifie que le coût augmente. Et c'est le sujet.

En octobre, on sera en capacité de le faire, mais ce qui impacte le coût, c'est aussi le nombre de villes qui s'engagent dans le processus. C'est-à-dire que si après-demain au territoire il y a trois ou quatre villes qui décident de ne pas aller plus loin dans l'étude, tout s'arrêtera parce que repartir sur une étude à six ou sept, c'est autre chose.

Il y a quelque chose d'un peu particulier et inhabituel. C'est-à-dire que les villes doivent en même temps décider pour elles-mêmes, et c'est ce que je vous propose de faire ce soir, de donner notre accord. Mais plus on se rapproche du moment où il faudra sortir en juin 2020, plus il doit y avoir un effet de lien solidaire entre ces communes. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on ne pourra pas se désolidariser les unes des autres, au risque de faire tomber l'intégralité du projet. C'est difficile sur un sujet comme celui-là qui impacte le prix pratiqué aux usagers, d'avoir des certitudes absolues en ce qui concerne l'engagement durable dans cette procédure des autres communes.

Mais à partir d'octobre prochain, il faudra que ce soit une décision ferme et définitive, qui prendra effet en juin, mais qui devra être ferme et définitive. Même si, comme l'a rappelé Mourad Tagzout, il y aura des élections au mois de mars, et que des changements politiques dans telle ou telle commune pourraient générer une interruption du processus, pour une commune, pour deux communes, mais cela vaudrait pour toutes les autres. Parce que les chiffres sur lesquels on adosse l'étude aujourd'hui ne seraient plus valables.

Ce que je veux dire par là, c'est que les mobilisations citoyennes, qui ont lieu autour de cela, que le débat démocratique que va être l'élection municipale, est un moment de décisions importantes, vont beaucoup compter dans l'aboutissement de cette démarche ou de son échec. C'est une situation d'ailleurs assez inédite, du point de vue de processus de décision de cette nature. C'est pourquoi, à mon sens, il était important qu'à ce stade, chacun puisse se prononcer sur le sujet comme cela vient d'être le cas.

En tout cas je vous remercie pour la qualité de vos interventions. Il y a trois articles dans la délibération. On prend acte des premières. Monsieur Bouillaud ? »

M. BOUILLAUD. - *« Pardon, Monsieur le Maire, je suis désolé de réintervenir. Vous parliez des trois articles de la délibération qui sont à mon sens, non pas contradictoires, mais il y a notamment le lien entre l'article 2 et l'article 3. Puisque dans mon intervention, j'ai précisé justement que nous étions favorables à la poursuite des études.*

Je pense que la vocation de cette délibération est de faire l'objet d'un vote unique, mais forcément, on ne peut pas soutenir la position de l'article 2, qui d'ailleurs préjuge un peu du résultat des études.

Forcément à ce jour, on ne peut pas confirmer, et nous ne sommes pas du tout dans cette volonté d'engager la démarche de passage en régie publique, tant que les études ne sont pas finalisées, et que nous ne disposons pas des résultats. C'est un peu ennuyeux. Et c'est vrai que tout le débat ce soir a porté plutôt sur la volonté de poursuivre ces études en vue de finaliser et de proposer le choix.

Je pense que c'est un peu prématuré de remettre cet article 2, alors que le débat n'est pas fini et que les études ne sont pas concluantes encore. »

M. BOUYSSOU. - *« Il y a deux solutions. Je comprends tout à fait, j'aimerais bien être porteur auprès du territoire d'un vote unanime du Conseil sur la poursuite des études. En même temps, cela me semble compliqué que nous n'ayons pas une position, une volonté de la commune de s'engager dans une démarche de passage en régie publique distribution de l'eau potable. Est-ce que vous seriez d'accord pour que l'on vote article, par article ? On sera unanime sur l'article trois, de demande à l'EPT de poursuivre l'étude engagée.*

Et on sera moins unanime sur l'affirmation de la volonté de s'engager dans une démarche de passage en régie publique.

Il y a à la fois un positionnement un peu technique qui nous rassemble sur « il faut poursuivre, il faut aller plus loin pour pouvoir mesurer les choses », et un positionnement politique qui dit : « on confirme une volonté politique ».

Si vous êtes d'accord, je propose de scinder le vote en trois articles.

Sur la prise d'acte, qui est pour ? J'imagine que tout le monde est pour la prise d'acte ? Tout le monde n'est pas pour. Vous ne prenez pas acte du débat ? On a eu un débat. C'est l'article un. Qui est pour ? Je ne veux pas insister.

M. BOUILLAUD. - *« Ce qui m'ennuie c'est « prend acte ». Je suis d'accord, il y a eu un débat sur les premières conclusions de l'étude. Justement comme on disait, les conclusions ont été résumées dans le cadre de la délibération. Je suis d'accord que nous avons eu le débat sur le fond, sur l'objectif, sur les premières conclusions qui sont simplement synthétisées dans le cadre de la délibération, c'est plus compliqué. Dans le libellé, et la rédaction de la note. On proposait plutôt de s'abstenir sur cet article dans le sens complet de l'article. »*

M. BOUYSSOU. - *« D'accord. Qui est pour ? Je le mets aux voix. Merci. Qui s'abstient ? Merci. Il n'y a pas de contre ? Non.*

Article 2, confirme la volonté de la commune de s'engager dans une démarche de passage en régie publique de la distribution de l'eau potable. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Cette fois, pas d'abstention.

Et là, unanimité. Article 3 : demande à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de poursuivre l'étude engagée en ce sens. Qui est pour ? Très bien. C'est unanime. Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

3/ PREND ACTE du débat portant sur les premières conclusions de l'étude, point d'étape dans la démarche de passage en régie publique de la distribution d'eau potable.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

CONFIRME la volonté de la commune de s'engager dans une démarche de passage en régie publique de la distribution d'eau potable.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

DEMANDE à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de poursuivre l'étude engagée en ce sens.
(unanimité)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1) Usine Sycotom Ivry-Paris XIII

A) Mission d'information et d'évaluation : présentation du rapport de ses travaux et préconisations

Rapporteurs : Jeanne ZERNER et Romain ZAVALLONE

B) Organisation d'une consultation citoyenne

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. BOUYSSOU. - « Je vais maintenant passer la parole pour duo et un commentaire de PowerPoint aux deux co-présidents de la mission d'information et d'évaluation que sont Jeanne Zerner et Romain Zavallone. Qui commence ? Jeanne Zerner à toi. »

Mme ZERNER. - « Bonsoir à tous. Ce soir vient le temps du bilan de notre mission. La mission municipale spécifique d'information et d'évaluation sur la poursuite du projet du Sycotom de centre de valorisation énergétique et organique des déchets ménagers d'Ivry Paris XIII avait été chargée de produire un rapport et de formaliser des préconisations auprès du Conseil municipal. C'est ce qu'on s'est attaché à faire, et qu'on va vous présenter ce soir.

Je remercie par avance Amandine, je ne sais pas où elle est, qui devance mes désirs pour faire avancer la présentation. Merci.

L'idée était d'avoir des représentants de chaque groupe municipal. C'est ce qui s'est passé. On s'est attaché particulièrement, cela a été un de mes objectifs premiers, à avoir un travail collégial, indépendant et véritablement dépasser toute tentation partisane pour qu'on travaille vraiment en profondeur, juste pour le bien citoyen.

On s'est réuni pendant dix mois, parce qu'on enlève le moment de l'été dernier, et on a travaillé avec à peu près une audition, une réunion par mois pendant dix mois. La plupart du temps c'était des auditions, et de temps en temps, on s'est laissé le temps de la réflexion ensemble.

Comme vous le voyez à l'écran, il y a eu pas mal de choses : le Syctom, l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France, le collectif 3R, avec Zéro Waste France, les représentants syndicaux du site du Syctom, les sentinelles du Syctom. Et on a fait une visite de site à Fos-sur-Mer qui a été un événement très marquant dans le travail de la mission.

Je reviens sur le Syctom. Nous avons effectivement fait deux auditions. La première c'était pour bien se saisir des tenants et aboutissants du projet, comprendre exactement l'ensemble de ce qui était présenté par le Syctom. La partie unité valorisation organisme (UVO) était tellement complexe, confuse pour nous, que nous avons demandé à ce que plus tard, il y ait une deuxième audition sur la partie UVO, Unité de valorisation organique.

Sachant que sur cette mission, à part deux d'entre nous qui étions techniquement assez avancés, à savoir Romain Zavallone et Arthur Riedacker, on était tous assez béotiens en la matière. C'était assez intéressant parce qu'on parlait d'un peu de zéro, et comme des citoyens lambda, on s'est peu à peu formés, saisis des enjeux et on a essayé de comprendre les aspects techniques. C'est ce qui fait d'ailleurs que, je l'espère en tout cas, le rapport essaye d'être au niveau des citoyens simples qu'on était quand nous avons abordé le sujet. On s'est attaché à essayer de rendre les choses vraiment lisibles pour tout le monde.

Vous voyez qu'on a eu pas mal d'auditions. Il y en a qui manquent, il y en a beaucoup qui manque finalement. Il y a eu notamment l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui n'a jamais répondu à nos relances, et tout un tas d'autres associations, acteurs qu'on aurait pu avoir à auditionner, et pas mal d'aspects qui restent à creuser. On y reviendra.

Cela m'amène à la première préconisation que nous formulons, qui est basique, de départ, qui est que l'on demande qu'une commission pérenne soit créée par le Conseil municipal pour que nous ayons, sur toute la durée du projet, véritablement un groupe de travail qui puisse fonctionner un peu comme la mission a fonctionné jusqu'ici. Parce que je crois de l'avis de tous les participants assidus, on a vraiment réussi à travailler en bonne entente, tous, au service de ce qu'on pense être le mieux pour Ivry. Effectivement, il reste encore beaucoup de choses à creuser.

La première préconisation qu'on a, c'est qu'il faut qu'il y ait véritablement une mission qui se mette en place de façon ancrée dans le temps, sur Ivry, pour travailler les choses avec un accompagnement complet, y compris du territoire, puisqu'il y a une partie des sujets qui relèvent du territoire, en tout cas par les services. Il faut qu'on ait vraiment quelque chose de complet pour avancer là-dessus. C'est vraiment la première chose, et c'est la base de notre rapport.

Puisque vous allez le voir, l'UVO telle qu'elle nous a été présentée, n'est pas du tout suffisamment aboutie aujourd'hui pour qu'on puisse dire quoi que ce soit de positif. Cela montre qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Nous ne pouvons pas laisser les choses en plan comme cela, et dire : aujourd'hui on ne va pas soutenir les choses et en rester là. Ce n'est pas possible. Il faut qu'on y travaille aussi, il faut qu'Ivry soit partie prenante.

Je vais faire un peu d'histoire avec vous, parce que c'est quelque chose que nous n'avons pas forcément en tête. Comment cela se fait qu'on ait cet incinérateur ici à Ivry ? En fait, jusqu'au dix-neuvième siècle, jusqu'à l'industrialisation, on a un fonctionnement des déchets qui répond à une espèce d'écosystème de recyclage.

On a les animaux qui mangent ce qu'ils trouvent, il y a les chiffonniers, il y a des paysans qui font un recyclage organique. Cela marche comme ça peut. Mais avec l'industrialisation cela devient ingérable, spécialement en zone urbaine, sur Paris.

Et là, on a des dates clés, comme 1884, où Eugène Poubelle propose un arrêté pour obliger les propriétaires à avoir une boîte dans les immeubles, qu'ils doivent sortir et rentrer pour l'enlèvement des déchets. C'est le démarrage de la poubelle. Et d'ailleurs à l'époque cela a été une grosse polémique.

Mais c'est le moment où on construit les grands services types les égouts, etc. On est dans cette démarche, et on se dit : pour traiter les déchets de Paris, il faut qu'on arrive à diviser les choses en quatre secteurs pour arriver à tout englober.

Vous voyez, c'est très parlant sur ce schéma, où on voit Issy-les-Moulineaux, Saint-Ouen, Romainville, Ivry. Ce n'est pas du tout un hasard. A l'époque on s'appuie beaucoup sur des flux de transport que sont les ports fluviaux, les fleuves, les chemins de fer. Tout cela se voit bien sur cette carte.

Voilà comment fin dix-neuvième, on démarre quelque chose qui va évoluer au fil du temps, qui est et qui sera l'incinérateur d'Ivry. Ce n'est pas venu tout seul, ce n'est pas un hasard, c'est une histoire. C'est important de le savoir.

Avec tout cela, on est parti sur : on démarre des incinérateurs. On part dans tout à l'incinération.

Je vais en venir à l'incinérateur d'Ivry. Maintenant que vous avez compris ce qu'il fait là. Il est là à cause de l'histoire de Paris et de l'emplacement géographique idéal d'Ivry pour servir de centre de traitement pour la capitale.

Si on part sur l'incinérateur, venons-en aux faits. Le bassin versant, ce sont les villes qui abondent en déchets l'usine d'Ivry Paris XIII, est composé de 15 communes. Cela représente presque un million et demi d'habitants et une partie des arrondissements parisiens. L'usine d'Ivry-Paris XIII, il faut le savoir, c'est plus d'une centaine de salariés. Et l'usine d'Ivry ne rentre pas seulement des déchets, cela ressort de l'énergie, du chauffage. C'est important de le dire aussi, parce que cela fait partie des enjeux essentiels.

Je vais maintenant vous dire quelques mots sur comment cela fonctionne. Si vous regardez le schéma, vous voyez qu'on a des camions qui arrivent et qui débarquent leurs déchets. Tout cela rentre dans une très grande fosse. Et là, il y a de grosses mâchoires mobiles articulées qui viennent récupérer le stock de déchets, qui les dépose sur un pont roulant. Le pont roulant passe dans une chaudière qui produit la combustion des déchets. Et les résidus, le mâchefer, restent sur le pont. Ce qui ne brûle pas reste sur le pont, descend et repart en sortie. On s'en sert souvent pour faire des routes, et des choses comme ça.

Et de l'autre côté, il y a tout un système de filtrage qui a beaucoup évolué au fil du temps. Parce qu'au départ il n'y avait pas beaucoup de polluants identifiés, on y reviendra, puis au fil du temps, on en a identifié de plus en plus, on a fait ajouter de plus en plus de filtres pour que l'usine corresponde à la réglementation.

En sortie, on a d'une part de l'énergie électrique qui notamment alimente l'usine en électricité, et d'autre part de l'énergie thermique, qui part vers la CPCU, qui est la Compagnie parisienne de chauffage urbain. C'est l'une des ressources financières du Syctom. C'est cette énergie qui permet de chauffer nombre de bâtiments parisiens et quelques bâtiments ivryens. C'est un enjeu également.

Forcément, vous l'avez vu tout à l'heure dans l'histoire, l'usine a été créée pour Paris, et avant toute chose, elle sert Paris, et un peu Ivry. Là aussi, nous allons y revenir.

Enfin, il y a ce qui est parti en mâchefer, ce qui est parti en énergie, et ce qui a été filtré et qui finit par ressortir par le haut des fours qui est la vapeur d'eau résiduelle.

Je voudrais juste dire une petite chose maintenant qui est que tous ces éléments, nous avons eu à les comprendre par nous-mêmes, ou une bonne partie d'entre nous, jusqu'au moment où nous avons été visiter l'usine, et on a mieux compris.

Ce que je vous dis là, ce n'est pas juste en voyant ce schéma, c'est parce qu'effectivement en voyant l'usine fonctionner, on a mieux compris dans notre chaire, comment cela fonctionnait.

Là, c'est un élément qui nous a sauté aux yeux lorsque nous avons visité Fos-sur-Mer. Il y a vraiment un problème de pédagogie avec le Syctom qui n'est pas du tout assez ouvert au public, qui n'est pas du tout assez pédagogique, qui n'informe pas du tout suffisamment les riverains. Le Syctom va nous dire : « le problème c'est que de toute façon tout cela, c'est trop technique, les gens ne comprendront pas. » C'est une réponse que nous ne pouvons pas entendre. Nous avons demandé à la Commission de suivi de l'usine qui est une commission préfectorale, que quelque chose soit fait là-dessus, parce que ce n'est pas acceptable.

Quand nous sommes allés à l'usine, au centre de traitement multifilière de Fos-sur-Mer, c'est une usine qui est entièrement construite autour d'un pont de visite qui permet sans équipement spécial, de voir toutes les étapes du traitement des déchets, et qui prend les scolaires à partir du CM1, de façon très régulière.

Enfin bref, et à Ivry, nous n'avons pas les bases, et cela fait partie de la seconde préconisation : il faut que le Syctom impérativement passe un coup d'accélérateur sur la pédagogie. Ils n'y sont pas du tout, mais vraiment pas du tout.

Avant de passer à la suite, cette usine a 40 ans. Il y a de plus en plus d'arrêts pour maintenance, parce qu'effectivement je vous l'ai dit, on a rajouté des filtres et des filtres et les filtres pour se conformer à l'évolution de la réglementation, mais il y a de plus en plus d'arrêts de maintenance. L'usine est vieille, et avec beaucoup de nuisances pour les riverains, quand il y a des arrêts de maintenance notamment avec les odeurs.

Tout le monde le sait, c'est une vieille usine qui va être construite ou pas, c'est une autre histoire, ce n'était pas notre propos. Ce sur quoi on était missionné à travailler, c'était la suite du projet dont les contours restent en suspens. On rapporte sur la suite du projet, pour laquelle, comme on va arriver dans du très technique, je vais céder la parole à mon collègue Romain Zavallone. »

M. ZAVALLONE. - *« Merci Jeanne Zerner. D'abord je voudrais dire qu'effectivement cette mission a vraiment été validée collectivement. Nous avons validé son intérêt pour permettre une meilleure compréhension.*

Parce que c'est vrai qu'on s'est pas mal écharpé sur ce sujet, on avait tous nos positions et on ne comprenait pas forcément toujours de quoi on parlait. Nous en avons un peu plus compris, mais on voit que la tâche est colossale et qu'il y a encore du travail.

On essaye ce soir dans cette présentation que l'on veut un peu ludique de restituer au Conseil municipal nos travaux de façon synthétique, pour essayer de partager un peu cette connaissance, parce que finalement, c'est nous tous qui devons après faire des préconisations et évaluer ce projet qui reste encore largement discutable. D'ailleurs c'est aussi ce que dit ce rapport : nous avons encore envie d'en discuter.

On va parler du financement. On parle souvent d'un projet à 2 milliards, il faut savoir qu'il y a un découpage dans ces 2 milliards. La moitié est en investissement et la moitié est en fonctionnement sur l'ensemble de la durée de l'usine. On peut séparer quatre tranches de 500 millions : 500 millions pour l'unité de valorisation énergétique, l'incinérateur en soi ; 500 millions pour l'UVO, la partie de la deuxième usine de valorisation organique qui était le cœur du débat de cette mission d'information et d'évaluation (MIE) ; le fonctionnement actuel de l'usine plus sa conduite jusqu'en 2024 ; et le fonctionnement sur la fin de l'usine. Je pense qu'il y a des corrections à faire sur les dates, mais il faut retenir ces quatre tranches de 500 millions, dont la moitié en investissement et la moitié en fonctionnement.

Vous avez un schéma qui est peut-être un peu plus clair que celui que nous avons précédemment, pour expliquer un peu le fonctionnement de l'UVO. L'UVO, c'est d'abord des installations de réception et de contrôle des déchets entrants, avec un sas qui est censé filtrer, avec des filtres à charbon, notamment les nuisances olfactives. Il y a une fosse de stockage de déchets. C'est là où vous avez le Grapin au-dessus. Il y a deux lignes de fours-chaudières qui ont une capacité identique, et qui peuvent brûler à la fois les ordures ménagères, ou ce qu'on appelle des ordures à haut pouvoir calorifique, on va en parler après, ce sont justement ces déchets que l'on a séchés un peu, pour qu'ils brûlent mieux et produisent plus de chaleur. Il y a un groupe turbo-alternateur, c'est ce qui va permettre de produire de l'électricité, un système de traitement des fumées.

Et vous voyez en bas de la partie four, vous avez les mâchefers qui sortent. En bas de la deuxième partie, ce sont les résidus de traitement de fumée. Vous voyez sur cette partie la chaleur monte, chauffe de la vapeur et on peut, avec cette vapeur, soit produire de l'électricité soit avoir directement du chauffage. Cela vous explique un peu le fonctionnement de l'incinérateur tel qu'il est pensé.

J'avais un petit ajout à faire, ce qui est à noter, c'est qu'ici dans le projet actuel, les déchets sont déversés dans la fosse et directement mis dans l'incinérateur. A Fos-sur-Mer, ce qu'on remarque, c'est que les déchets arrivent, subissent différentes phases de tri qui permettent d'isoler différentes matières recyclables, des plastiques, des cartons, des métaux, qui permettent d'isoler des matières qui sont dans nos poubelles en mélange, mais qui pourraient être recyclées. Le projet actuel d'Ivry ne comporte pas ce pré-traitement des ordures ménagères. C'est une différence qu'on a voulu noter dans le rapport.

Sur la slide suivante, je vais vous parler de l'unité de valorisation organique qui était le cœur du débat. Elle se compose aujourd'hui en plusieurs parties. Il y a la partie qui doit traiter les biodéchets collectés séparément. C'est ce que nous avons mis en place à Ivry en expérimentation sur le quartier Monmousseau. Il y a aussi les Professionnels, les gros producteurs, qui ont une obligation de les faire collecter.

Ce sont des déchets qui sont bien triés à la source, conformément à la loi de transition énergétique qui rend ce tri obligatoire à partir de 2025. Ivry anticipe cette obligation légale, mais normalement, il devrait y avoir une généralisation sur l'ensemble du territoire, même si l'expérimentation d'Ivry permettra d'avoir un retour d'expérience et de regarder comment mettre en place cette collecte qui n'est pas facile. C'est un nouveau bac, ce n'est pas facile.

Il y a un broyage, d'abord, des déchets, afin d'avoir quelque chose de plus homogène. Ils sont malaxés, cela permet de séparer les gros éléments, éventuellement des erreurs de tri. On récupère ensuite les matériaux légers qui n'ont rien à faire là, qui sont non fermentescibles : le textile, bois, plastique, feuille. On récupère des matériaux plus lourds, les morceaux de verre, coquillages, coquilles d'œufs. C'est ce qu'on appelle le pulpage, c'est mélangé à de l'eau.

Ensuite, il y a un affinage, en gros les déchets sont brassés avec de l'eau jusqu'à devenir une soupe. Et on récupère les matériaux les plus lourds qui vont tomber dans le fond. Là ce sont des os, pierres, verre, objets métalliques. Cette soupe, cette pulpe est hygiénisée à 70 degrés avant de pouvoir être transférée. Il y a un outil de transfert pour que soit transféré après par barge. Cela va vers des filières de méthanisation pour créer du biogaz, puis vers des filières de compostage.

Après le compostage, c'est un produit de qualité, un compost certifié qui peut retourner à la terre, sans aucun problème, y compris en agriculture biologique. Bien sûr, il y a des contrôles pour vérifier qu'il n'y a pas de pollution accidentelle sur ces composts.

L'autre partie de cette usine UVO, qui fait plus débat, c'est le tri, préparation, de la fraction organique. Là, on prend toutes les poubelles qui vont entrer sur Ivry, c'est 550 000 tonnes environ. Il y aura 350 000 tonnes incinérées dans le projet actuel. Mais de ces 550 000 tonnes, nous allons d'abord récupérer les éléments légers de grande taille, les cartons souillés. Il va y avoir ensuite une trituration et un séchage. Je précise, vous le voyez, ce sont des illustrations du Sycotom qui permettent de comprendre ces procédés techniques. Il y a ensuite un morcellement de la matière organique par frottement, et ensuite il y a un séchage de ces déchets.

On va ensuite séparer cela en différents types d'éléments de taille moyenne, de taille intermédiaire, selon à la fois leur poids et leur taille. Cela va permettre d'avoir d'un côté ce qu'on appelle la fraction organique résiduelle, qui est finalement tous les déchets alimentaires tous les biodéchets qui étaient dans nos poubelles. Ils vont pouvoir être envoyés en méthanisation, mais ils ne retourneront pas à la terre, parce qu'évidemment il y a beaucoup plus de risques de pollution aux métaux lourds, notamment.

On obtient après un déchet prêt à être incinéré. Ce sont des ordures ménagères résiduelles, mais que l'on appelle « à haut au pouvoir calorifique ». C'est ce qui permet finalement en brûlant 350 000 tonnes, moitié moins que l'usine actuelle, d'obtenir 75 % de la chaleur qu'on produit actuellement. Finalement, on a une meilleure performance, et c'est l'intérêt que défend le Sycotom. C'est pour cela qu'ils défendent le besoin qu'on a, pour continuer à produire de la chaleur, d'avoir ces déchets qui sont préparés.

On s'est posé la question de la similarité entre la technologie présente dans l'UVO, le tri préparation et le tri mécano biologique, qui est une technologie que le Conseil municipal d'Ivry avait rejetée à l'unanimité, je crois, et que la loi de transition énergétique a jugé aussi non pertinente, à partir du moment où il y avait un tri à la source des biodéchets, ce qu'elle rendait également obligatoire.

La proposition du Syctom, aujourd'hui, c'est un pré-traitement des ordures ménagères en mélange, afin d'en extraire la fraction organique. C'est ce qu'on expliquait juste avant sur le schéma. Ce pré-traitement des déchets c'est pour les réduire à leur haut pouvoir calorifique pour l'incinération.

La différence essentielle avec le tri mécano-biologique, c'est qu'il n'y a pas de retour à la terre de cette fraction organique résiduelle. La question que s'est posée la MIE, c'est : est-ce que ce retour à la terre était finalement le seul argument d'opposition à la technologie TMB, qui a un coût d'investissement de 500 millions ?

Et est-ce que finalement c'est pertinent d'aller chercher cette fraction organique, alors que nous mettons en place un tri à la source des biodéchets ?

La loi de transition énergétique opposait ces deux choix. Ce sont des choses sur lesquelles la MIE travaillera encore à l'avenir. On voit qu'il y a des similarités entre les technologies et la différence essentielle est qu'il n'y a pas de retour au sol.

Les enjeux de tri et les impacts sur la quantité incinérée. Le Syctom et les associations ne sont pas d'accord, vous l'avez certainement déjà constaté sur les hypothèses de réduction des déchets pour 2023. Il y a effectivement des chiffres qui sont très différents. Le Syctom lance actuellement un grand défi, en s'inspirant du plan B'OM (baisse des ordures ménagères) des associations. Ils ont voulu proposer un grand défi. Nous attendons de voir le résultat. Nous avons travaillé encore aujourd'hui avec les associations, qui sont présentes dans la salle, aux conclusions de ce grand défi qui devront être proposées au conseil syndical du Syctom du mois de juin. Vous aurez rapidement ces défis sur la réduction des déchets pour les années à venir.

Le Syctom doit s'engager à donner les moyens à Ivry, d'être un modèle en matière de réduction des déchets, c'est une conclusion de la MIE, et de faire école auprès des autres villes du bassin versant. Cela veut dire avoir les moyens financiers et les moyens humains plus importants pour relayer sur la ville, cette compétence actuellement remontée au niveau du territoire. Nous ne voulons pas attendre que les territoires nous disent quoi faire. On a plutôt envie d'être une figure de proue, et d'inspirer les autres villes. C'est déjà un peu le cas, mais nous avons encore une belle marge de progression.

Dans le rapport complet, vous avez une partie qui s'appelle UVM, qui est une piste de travail, UVM pour Unité de valorisation matière, qui pourrait être une piste alternative à l'UVO. Cette réflexion est partie notamment de la récente extension des consignes de tri. Vous avez au début du rapport les chiffres de l'observatoire de déchets d'Ile-de-France (ORDIF) qui indique qu'aujourd'hui il y a 2 millions de tonnes en Ile-de-France de déchets recyclables dans les ordures ménagères. Ce sont les chiffres 2014. C'était avant l'application des consignes de tri.

Pour ceux qui ont essayé d'appliquer les nouvelles consignes de tri chez eux, vous avez dû voir que c'était radical entre votre poubelle jaune avant et maintenant, et surtout votre poubelle de déchets résiduels qui s'est fortement réduite. Ce qu'on s'est dit aussi, c'est que finalement, si on était déjà avant à 2 millions de tonnes, le Syctom s'inquiète que les 350 000 tonnes de l'usine actuelle ne suffisent pas. Ils nous disent : on a peut-être été trop ambitieux à l'époque, on risque de devoir recourir encore plus à l'enfouissement.

Il y a peut-être une piste. Comme on sait qu'Ivry a anticipé l'extension des consignes de tri, que Paris est déjà en extension des consignes de tri, et que toutes les villes du Syctom et du bassin versant vont s'y mettre, on voit bien qu'il y a un levier colossal et l'ORDIF nous le confirme, d'aller chercher tous ces déchets recyclables qui sont aujourd'hui dans nos ordures ménagères résiduelles (OMR).

Ce centre multifilière pourrait se composer finalement d'une unité de compostage des biodéchets collectés à la source, comme c'est le cas actuellement ; d'un centre de tri des déchets adaptés à l'extension des consignes de tri. Parce qu'aujourd'hui nos déchets sont envoyés à Limeil-Brévannes, qui est un centre de tri, certes, mais qui, si toutes les villes se mettaient à faire bien le tri, avec l'extension des consignes de tri, serait complètement dépassé, et n'a pas du tout les capacités de le traiter.

La troisième partie de cette unité UVM pourrait être un pré-traitement des déchets, pas pour en extraire la fraction organique, mais pour en extraire les matériaux recyclables, avec toutes les technologies dont nous disposons, comme nous avons pu observer cela, à Fos-sur-Mer.

C'est évidemment un scénario qui est encore largement à travailler avec le Syctom, mais on voulait venir avec une contre-proposition, et pas juste dire qu'on ne validait pas en l'état le procédé de l'UVO qui nous paraît encore trop flou. Et justement à la lumière de ces nouvelles consignes de tri, nous pensons qu'il y a une vraie opportunité. Mais évidemment, cela veut dire mettre les politiques de sensibilisation et de prévention pour aller chercher tous ces déchets et les réorienter vers les filières de recyclage.

Mme ZERNER. - *« Effectivement dans ce que vous a présenté Romain Zavallone, on a commencé à réfléchir en se disant qu'il y a d'autres choses à travailler. Un exemple, ce serait ce que vous a présenté Romain Zavallone. Il y a des alternatives. Après, il y a un enjeu qui est la question du chauffage urbain. Et de fait, là encore, nous voyons bien qu'il y a encore du travail à faire. Et une des préconisations qu'on fait également, c'est de dire : il y a cet enjeu du chauffage urbain, nous n'avons pas du tout été au bout, et même loin s'en faut.*

Nous n'avons pas du tout les éléments comparatifs pour voir quelles sont les alternatives à l'incinération des déchets comme unique source de chauffage urbain. D'ailleurs ce n'est pas l'unique source. On a aussi la géothermie à Ivry, et tout un tas de choses. Mais de fait, on a une étude qui compare les différents coûts, les différentes opportunités, tout cela, ce sont des choses importantes et qui prennent du temps. Ce sont des choses sur lesquelles on demande que la future commission puisse travailler. C'est la préconisation que vous voyez à l'écran : qu'une étude comparative complète sur les différentes possibilités de sources de chauffage urbain sur le secteur puisse être menée.

Parce que quand on parle d'Unité de valorisation matière, on parle aussi de moins de chauffage urbain en sortie de l'incinérateur.

Typiquement, cela va ensemble, parce que la question du chauffage urbain, c'est quelque chose d'important, la question de la précarité énergétique, c'est quelque chose d'important. On y revient de façon plus poussée dans le rapport que je vous invite, bien sûr, à découvrir.

Là, encore, on part directement sur de la préconisation. Pourquoi ? Parce que quand on dit : « on a besoin qu'une commission continue à travailler », c'est parce qu'en l'état actuel des choses, on ne peut pas donner d'avis sur l'UVO telle qu'elle est aujourd'hui, parce que c'est totalement flou. Le Syctom dit lui-même, tant qu'on n'aura pas une stabilisation de la réglementation, on ne pourra pas vraiment s'engager. Parce que si on s'engage dans quelque chose et que la réglementation européenne évolue, et que c'est finalement contraire à ce que l'on veut développer, cela ne va pas être possible. On est donc maintenu dans le flou.

En même temps, si on regarde le calendrier, jusqu'en 2023, on reste sur l'unité actuelle. En 2023, démarre l'unité valorisation énergétique (UVE) sauf si quelque chose s'est passé entre-temps. Et c'est seulement à partir de là que l'unité actuelle qui sera démantelée, et que le futur projet pourra prendre sa place. Cela nous laisse pas mal de temps pour travailler, pour peser, pour qu'Ivry puisse prendre sa place dans le débat, de façon constructive, posée.

C'est pour cela qu'en termes de calendrier, on se dit : il y a vraiment de la place pour qu'une mission serve quelque chose.

C'est bien sûr notre objectif principal. Il faut qu'on serve vraiment à poser des questions, être une instance de plus au service des Ivryens qui pose ces questions. C'est pourquoi on veut cette commission, parce qu'on pense que cela servira véritablement, qu'elle s'installe et qu'elle travaille.

Dans nos pérégrinations, nous avons eu une visite clé sur le site de Fos-sur-Mer, où nous avons vu deux installations. Nous avons rencontré le directeur de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, et nous avons visité un centre de traitement multi-filières. L'institut écocitoyen. C'était une des raisons majeures pour lesquelles on a choisi d'aller visiter, si l'on devait visiter un seul site, le site de Fos-sur-Mer, parce que c'est un dispositif qui est unique en France. Cela paraît fou, d'ailleurs il n'en avait pas en Ile-de-France d'ores et déjà.

L'intérêt d'un site comme cela ? Vous allez me dire : « pour la mesure des pollutions, il y a Airparif. » Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Airparif mesure les pollutions qui sont déjà réglementairement connues, pour lesquelles on a des obligations de mesure. Airparif s'en charge. Mais pour ce qui est hors cadre, il n'y a rien.

C'est l'intérêt de l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer. Il faut voir Fos-sur-Mer. Les déchets ce n'est vraiment pas la part prépondérante de la pollution, il y a beaucoup de pollution industrielle. Pour eux, l'idée c'est de s'attacher à travailler sur les pollutions non réglementaires pour d'une part permettre que véritablement, on puisse avoir les éléments pour faire à moyen terme évoluer la réglementation.

Ce n'est pas un vœu pieux. La réglementation évolue au fil du temps, et avoir un outil qui permette d'appuyer ces études pour peser sur l'évolution de la réglementation, c'est quelque chose de super-important.

Et avec une meilleure connaissance des polluants, cela permet également de conseiller des industries qui vont s'installer sur le secteur, en disant : « attention, sur cet aspect qui est particulièrement polluant dans votre industrie, il y a telle possibilité à mettre en œuvre pour éviter que ce soit trop polluant. » C'est le type de mission d'un institut de ce type.

Et en région parisienne où il y a mille et une sources de pollution, tout est à faire. C'est vrai que c'est fou que personne n'ait mené ce combat avec succès, sans doute des gens s'y sont attachés, mais qu'on en soit arrivé à le mettre en place.

C'est bien gentil de dire cela, mais comment cela doit fonctionner ? C'est quelque chose qui doit être vraiment dans un fonctionnement scientifique. A Fos-sur-Mer, ils ont un comité scientifique qui travaille avec des chercheurs, qui travaille avec l'Agence nationale de la recherche pour mettre en œuvre des projets pour pouvoir mener des études à long terme. Il y a tout cet aspect.

Et il y a différentes collectivités locales qui sont impliquées dans le financement, parce que cela a un coût. Je ne trouve pas le coût monstrueux, puisque si je ne m'abuse, je ne l'ai pas dit, mais c'est inscrit dans le rapport, on doit être à 600 000 euros d'investissement au départ et un fonctionnement annuel de 500 000 euros. Comparativement aux montants dont on parle quand il s'agit du Syctom, on est dans quelque chose d'extrêmement raisonnable.

Tout cela est assez réaliste. En plus, en impliquant les diverses collectivités qui sont impliquées dans tout cela sur l'Ile-de-France, cela paraît de bon sens.

C'est donc la préconisation suivante que fait la mission : la création d'un institut écocitoyen du Grand Paris, qui pourra avoir son siège à Ivry, parce qu'Ivry est partie prenante, parce qu'Ivry serait moteur dans sa demande de création. C'est une de nos préconisations phares, parce que c'est aussi ce qui permettra de mieux connaître, de pouvoir aussi informer les populations. Cela fait partie de nos devoirs, et pour cela, c'est un outil qui nous semble idéal.

Si on passe à la suite, un petit rappel sur le contenu de la poubelle des déchets ménagers. Je vais vous laisser regarder tout cela. C'est un schéma qui est assez parlant qui en dit long sur le chemin qu'il reste à parcourir pour arriver à des comportements modèles en termes de réduction de déchets, en termes de tri. Si vous regardez, Romain Zavallone en parlait tout à l'heure sur tout ce qui pourrait être compostage, recyclable dans la poubelle. Vous voyez la messe est dite.

Et en même temps, cela nous dit que la persistance des déchets en quantité n'est pas une fatalité. Parce que quand on voit cela, on se dit : finalement, avec le tournant qu'on est en train de prendre avec ce que l'on est en train de mettre en place sur les biodéchets, sur ce qui va être compostable, sur l'extension des consignes de tri, etc., on est dans un tournant. C'est intéressant, et c'est pour cela aussi qu'il y a vraiment un intérêt à continuer cette mission et à avancer dans cette perspective.

A un autre moment, nous avons eu un petit électrochoc, au sein de la mission. C'est quand on a eu l'audition de l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France qui nous a dit : pour réussir la réduction des déchets et un meilleur tri, il y a quatre leviers à mettre en place. On lui a demandé au monsieur qui est venu gentiment nous présenter tout cela : « les quatre leviers, il y a des endroits où cela marche bien ? » « Non, rarement. » « Mais pourquoi ? C'est quoi le problème ? » « C'est la volonté politique. »

Ni plus ni moins, je parle devant témoins, ils étaient tous là, ils sont tous là autour de cette table. On s'est dit : « bon sang, il y a quelque chose à faire avec cela. » Ce n'est pas insurmontable. Si on les prend un par un.

Le premier levier, c'est l'ergonomie. Il faut imaginer un système qui simplifie le geste de tri pour optimiser la pratique du citoyen. Je suis sûr que vous en avez tous en tête. Par exemple place du Général de Gaulle, on a des bacs pour le carton, qui sont très étroits, donc typiquement, avoir des bacs bien adaptés. Simplifier les choses pour que cela puisse devenir un réflexe de trier sans que cela soit la croix et la bannière. C'est la première chose, c'est le premier levier, c'est l'ergonomie.

Le deuxième levier, c'est la réglementation. La réglementation, c'est encadrer les pratiques des citoyens, on doit faire ci, on doit faire ça. Ma foi, la plupart d'entre nous, quoi qu'on en dise, quand on nous dit qu'il faut faire une chose et pas l'autre, généralement, on s'y plie. La réglementation c'est le deuxième levier.

Tout cela, ce sont des leviers qui, pris tout seuls n'avancent pas beaucoup, bien sûr, mais si on les met tous ensemble, vous allez voir que cela peut arriver à quelque chose de pas mal.

Le troisième levier, c'est la communication qui est en prise directe avec le premier levier de la simplicité du tri. La communication permet qu'on n'ait pas besoin de réfléchir, que partout où on aille, ce soit simplissime, parce que tout est écrit. Toutes les personnes qui ont un pied en zone rurale, où les choses sont plus simples à mettre en œuvre, ont certainement vu des endroits où les consignes de tri sont beaucoup plus visibles, parce que c'est plus simple. Il y a d'autres problématiques en zone urbaine dense, et on n'a peut-être pas avancé suffisamment.

Enfin, l'incitation financière, c'est le quatrième levier. L'incitation financière, c'est par exemple la consigne des bouteilles. La consigne des bouteilles a disparu de nos paysages, mais si on peut aller sur de la consigne des bouteilles en plastique, comme cela se fait à certains endroits.

Là, on commence à avoir, avec les quatre leviers, quelque chose qui mis bout à bout, nous place dans un environnement qui nous invite à trier, et forcément, cela va finir par nous devenir naturel. Dans la réglementation, je ne l'ai pas dit, mais par exemple cela pourrait être aussi que l'Etat interdise le suremballage. Cela fait partie de la réglementation.

C'est un peu notre conclusion, ce qu'on préconise, Romain Zavallone l'a dit, on se doit d'être une ville modèle, une ville qui fasse école. A Ivry, on est sensibilisés parce que nous avons cet incinérateur sous le nez. Faisons d'un mal un bien, et véritablement donnons-nous les moyens d'être exemplaires, de faire école, de faire en sorte que c'est simple à Ivry, ils font comme ça, il n'y a qu'à faire pareil, ils ont tous le mode d'emploi.

Si l'on arrive là-dessus avec les villes du bassin versant, et même ailleurs, à faire la démonstration qu'en zone urbaine dense, il y a la possibilité d'arriver à quelque chose d'exemplaire en matière de réduction et de tri des déchets, je pense que nous aurons gagné. Et peut-être même qu'on aura gagné une vraie réduction de ce qui passe dans l'incinérateur. Et peut-être aussi à terme, c'est un souhait assez généralement formulé au sein de la mission, qu'on n'ait pas forcément besoin de l'UVO, et qu'on se transforme. Je crois qu'on se l'est tous dit, lors de notre dernière réunion, de travailler sur la réduction et la valorisation des déchets, comme l'a montré Romain Zavallone. Si on arrive à tout cela, je crois qu'on n'aura pas travaillé en vain.

La dernière préconisation, c'est que la ville d'Ivry avec le soutien du Syctom, du T12, dont c'est la compétence, de la Région, de tous les acteurs nationaux ou locaux impliqués ou implicables, s'attache à mettre en œuvre l'ensemble de ces quatre leviers pour Ivry, pour faire la démonstration des résultats que cela pourra engendrer.

Je vous invite à lire le rapport. On devrait tous le faire quand on se fatigue à écrire des rapports. Parce qu'on sait très bien, je le vois bien, quand les autres écrivent les rapports, je ne les lis pas forcément. Mais c'est vrai que ce rapport, on l'a écrit pour qu'il soit lu. C'est-à-dire qu'on a essayé de le faire, de telle sorte qu'il soit utile pour que tout le monde puisse se saisir des enjeux. Je vous invite à le lire.

Je crois que j'en ai fini, et que je n'ai rien oublié. Et je salue l'implication de tous ceux qui sont acharnés à nous suivre. Romain Zavallone et moi dans cette aventure, qui a été très riche et je remercie tout le monde. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. »

Mme ZERNER. - « Par contre, Saïd Hefad voudrait retourner à Fos. »

M. BOUYSSOU. - « On verra. On ne sait pas si on aura les frais de mission nécessaires pour vous envoyer vous promener dans des trucs super-glamours comme des usines de traitement des déchets.

Simplement, je tiens, avant de procéder à l'interruption de séance, à remercier évidemment les deux co-présidents de cette commission pour l'impulsion qu'ils ont su donner à ce travail et remercier tous les membres de la mission d'information. On va entrer après l'interruption de séance, et après avoir entendu le collectif 3R, dans un débat.

Je rappelle qu'il y a deux délibérations qui sont proposées soit dans ce point un peu global. Il y en a une qui concerne la MIE. Et je suis moi-même porteur d'une autre délibération concernant l'organisation de la consultation que nous avons prévue le 29 juin. On n'a pas proposé de faire deux points différents, puisque nous sommes sur le sujet dans sa globalité.

J'inviterai les intervenants et les intervenantes peut-être à mêler les deux questions, dans leurs interventions et j'interviendrai moi-même au cours du débat spécifiquement sur la question de la consultation.

Interruption de séance

M. BOUYSSOU. - « Je suspends la séance du Conseil municipal pour passer la parole aux représentants du collectif 3R. »

M. BRASSAC. - « Merci. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Ce qu'on veut d'abord, c'est saluer cette mission en elle-même. Pour nous, c'est un effort qui est certes tardif, mais qui est salutaire. Il implique tous les groupes politiques, et il est remarquable, même s'il arrive bien tard pour l'incinérateur. Car on voit bien que quand on commence à s'intéresser de près à ces questions, et notamment à l'UVO, qui pour nous, n'est d'ailleurs qu'un tri mécano biologique (TMB), on commence à remettre en question ce que nous dit le Syctom, on ne lui donne plus un blanc-seing. C'est bien.

On salue aussi le principe d'une commission permanente.

Parce que pour nous, c'est absolument déterminant, d'avoir des élus qui sont à la fois impliqués et qui deviennent de plus en plus compétents, et qui ne font plus « balader » par les techniciens du Sycotom. Et cela se fait au cours du temps, et pour nous, c'est une très bonne chose, c'est très important. Il faut absolument sortir du tête-à-tête avec le Sycotom, qui pour nous, est un peu toxique.

Parce que derrière le Sycotom il y a aussi tous les industriels du déchet, dont le Sycotom est un peu une façade. Cela permet aussi de construire une interface avec tous les autres élus, pour leur expliquer dans un langage un peu plus clair, comme ce qui vient d'être fait, les enjeux principaux.

Enfin l'excellente nouvelle, c'est l'institut écocitoyen. Ce sera un vrai juge de paix qui sera sous un contrôle scientifique et citoyen. C'est un gage de transparence, un gage de démocratie. Cela va être un aiguillon pour nos amis du Sycotom. Cela va être un aiguillon pour les industriels du secteur. Et si ça marche, ce sera une excellente chose.

Parce qu'on a parlé de pollution, mais derrière la pollution, l'enjeu c'est la santé. C'est notre santé à nous et c'est surtout la santé de nos enfants, des générations futures. Lorsque l'on voit la date de durée des usines, il nous paraît sain de se poser la question.

Pour nous, c'est à mettre en place rapidement, sans tergiverser. Et c'est largement préférable à tous les efforts de communication que peut faire dans son coin le Sycotom, avec ses moyens relativement importants. Cela peut remplacer effectivement l'effort de pédagogie qu'on demande au Sycotom.

Tout ce qui a été dit précédemment dans l'intervention sur le SEDIF, je pense qu'il y a des pans entiers qu'on pourrait reprendre pour le Sycotom. Il y a des phrases qui s'appliquent quasiment tel quelles.

Notre seule crainte vis-à-vis de l'institut écocitoyen, c'est que le périmètre de la métropole, de la MGP est vraiment large, et on a peur que cela retarde cette mise en place. Il faudrait voir comment accélérer, ou comment éviter cet écueil.

Sur le rapport de la MIE, là, on ne va pas s'étendre, et on va rester sur les aspects positifs. Le collectif fera une contribution détaillée, une réponse détaillée au rapport de la MIE. Evidemment tout ne nous convient pas dedans, mais c'est quand même très bien. Et là, je vais me cantonner aux deux points les plus saillants qui nous ont choqués, ou qui ont fait sursauter nos adhérents.

La fumée. Il ne faut pas confondre la vapeur d'eau résiduelle et les fumées qui comportent de la vapeur d'eau. Là, il y a en fait 20 % de vapeur d'eau dans la fumée, et tout le reste c'est toxique. C'est bien filtré, certes, et c'est vraiment filtré depuis les années 2000, mais je rappelle qu'avant il y avait des scandales sanitaires qui étaient extrêmement gênants, mais il sort toujours 400 kilos de métaux lourds à peu près, 8 tonnes de poussière, des dioxines, des acides, et 450 000 tonnes de CO₂, qui certes ne polluent pas, mais contribuent largement au réchauffement climatique, qui est maintenant dans tous les esprits. La vapeur d'eau exactement représente 22 % du contenu de la fumée.

Et avec la nouvelle usine, où il était prévu de les rendre invisibles, mais ce n'est pas parce qu'on ne les voit pas que ce sera moins toxique. On ne pourra pas dire que rien ne sort de la cheminée. Non, bien sûr, ce sera pareil.

L'autre point de désaccord, où on pourra rediscuter, c'est sur l'UVO. Pour nous, l'UVO, ce n'est toujours qu'un TMB. Il y a des différences qui sont à notre avis trop ténues pour que cela soit aussi différent.

On retire rapidement de la conclusion que la vraie solution n'est pas encore connue par le Sycatom, ce qui est relativement embêtant. C'est ce qui va faire de nous, plus ou moins des cobayes, et des cobayes en zone urbaine dense, ce qui n'est pas le cas des autres usines équivalentes. C'est un énorme problème.

Ce n'est pas connu, mais d'un autre côté, on sait que le Sycatom a produit un cahier des charges, avec quatre startups qui travaillent en Recherche et Développement actuellement pour savoir un peu comment traiter les 78 000 tonnes de la fraction organique résiduelle dont il a été question tout à l'heure, qui sera issue évidemment de cette UVO. Ces contrats, il y en a pour 100 millions. Ce sont des startups, mais il y a un peu d'argent derrière pour les faire travailler. On connaît à peu près les estimations, les chiffres d'extraction de la fraction organique résiduelle : 78 000 tonnes, je rapporte. On sait que c'est ce point qui est le plus problématique pour le Sycatom.

Ensuite, je le rappelle ici, l'énorme tonnage du TMB : 350 000 tonnes, c'est énorme !

En conclusion sur l'UVO, pour nous c'est un TMB. C'est un tonnage qui est inégalé en Europe. Il y a à peu près un équivalent, je crois en Bulgarie, vers Sofia. Mais l'usine à Sofia n'est pas en zone dense, elle est à plusieurs dizaines de kilomètres.

Je répète : si ce projet vient à bout, tel qu'il nous est présenté, Ivry et les communes environnantes, nous en serons les cobayes. J'arrête avec ça.

Je viens au point principal de notre intervention, c'est à propos de ce qui nous est proposé, c'est-à-dire la consultation citoyenne, parce que c'est le point important, où nous allons pouvoir nous démarquer. Ce qu'on demande, c'est que ce soit équitable, c'est-à-dire qu'en gros, les mêmes moyens soient alloués aux partisans et aux opposants du projet. Je pense que ce n'est pas exorbitant comme demande. Parce que nous ne pouvons pas nous offrir les plaquettes de luxe que distribue le Sycatom. J'en ai eu une comme ça, mais nous n'avons pas assez d'argent pour faire sur papier glacé, la promotion du Sycatom. Elle est arrivée curieusement, il y a quelques jours. Et, elle n'est pas distribuée qu'à Ivry port comme il a été dit, puisque je l'ai reçue chez moi.

Pour nous, c'est important parce qu'il ne faudrait pas gâcher tout ce qui a été produit par la MIE, et rentrer à nouveau dans une logique de rapport de force, où ceux qui ont les moyens sont capables de faire de la Com, d'avoir plein de pages dans Ivry ma ville, et d'imposer plus ou moins leur façon de voir, et nous autres associations ou partis, avec quelques tracts. Pour nous, c'est donc le point majeur.

La question qui fâche, c'est que nous sommes en désaccord déjà avec la question telle qu'elle est posée. Je vous la rappelle : « êtes-vous pour ou contre le projet actuel de reconstruction du centre de valorisation des déchets du Sycatom d'Ivry Paris XIII ? »

En 2019, le terme de valorisation, quand on l'utilise sans précision, implicitement, il renvoie au recyclage et à l'économie circulaire. Dans le cadre de l'UVO et du TMB, on ne parle de rien d'autre que d'éliminer les déchets. Pour nous, ce n'est pas de la valorisation. En tout cas, si on veut dire comme cela, il faut préciser exactement ce qu'on valorise.

J'en ai fini avec l'intervention. Je veux rappeler effectivement que les enjeux de pollution et du climat sont maintenant dans le collimateur de tout le monde, y compris des jeunes, qu'on voit défiler sur ces sujets. Il serait bon que, comme il a été dit, d'essayer d'impliquer un peu plus largement autour d'Ivry. C'est-à-dire que finalement c'est tout le bassin versant, et qui devrait être impliqué.

C'est assez important, parce que jusqu'ici, le débat va de l'un à l'autre. Des fois, il est cantonné à Ivry, des fois on essaye de l'élargir, mais ça ne marche pas très bien. Je trouve que c'est un peu facile pour nos amis parisiens de se délester de ce problème.

Enfin, je vais faire un peu de publicité pour une réunion publique qui sera organisée par le collectif 3R, qui se tiendra normalement le 18 juin, dans une salle Robespierre. On invite effectivement tous les partis politiques, et tous les intervenants, associations, citoyens à venir débattre de ce sujet, qui nous intéresse. Evidemment le collectif 3R participera bien volontiers à toute initiative qui sera prise dans le cadre de cette consultation. Je vous remercie de votre attention. »

Reprise de séance

M. BOUYSSOU. - « Merci beaucoup. Je rouvre donc la séance. J'ai une petite hésitation peut-être. Comme la question de la consultation vient d'être abordée à l'instant, ce que je vous propose, c'est d'intervenir tout de suite sur ce sujet, et je reviendrai dans le débat. Comme cela, on a un débat groupé qui sera plus simple.

Je vais encore faire une improvisation de séance et j'espère que l'administration ne m'en voudra pas, mais au regard de ce qui vient d'être dit par Monsieur Jean-Christophe Brassac, je propose effectivement immédiatement de changer ce nom de centre de valorisation, parce que je partage assez les arguments qui viennent d'être donnés. Et à l'écoute du rapport de la MIE, je propose que l'on substitue « centre de valorisation » par « centre de traitement », et je proposerai qu'on rajoute Ivry-Paris XIII, comme c'est le nom du site, y compris pour rejoindre ce que disait Monsieur Brassac à l'instant, sur l'idée que ce n'est pas qu'Ivry qui est concerné par ce sujet.

Pour répondre tout de suite à cette question, j'ai écrit hier, précisément, après de longues discussions au sein de la majorité municipale sur l'organisation de cette consultation, à l'ensemble des maires des 15 communes du bassin versant. C'est d'ailleurs la seule remarque négative que j'aurai à faire sur le PowerPoint de la MIE qui vient de nous être présenté. C'est qu'on dit bien 15 communes, mais nous n'avons pas indiqué dans le PowerPoint les douze arrondissements de Paris qui font aussi partie du bassin versant. Mais c'est vraiment le seul petit détail qui vous aura échappé Jeanne Zerner et Romain Zavallone, parce que cela fait 15 communes, dont je ne vais pas vous redonner la liste ici, plus les douze arrondissements parisiens.

Je suis assez d'accord avec ce qui vient d'être dit sur le fait que ce débat sur l'incinérateur pèse beaucoup sur notre ville, et que les autres communes ne s'en occupent finalement qu'assez peu. J'ai écho que la ville de Gentilly va également organiser une consultation populaire sur ce point. Cela fera en tout cas une ville de plus, le même jour. En plus ils vont calibrer les choses le même jour. J'ai donc écrit il y a quelques jours à l'ensemble des maires d'arrondissement et des maires de ces communes pour les informer de notre démarche, et pour les inciter à faire de même.

Sur l'organisation de ce référendum, les horaires vous ont été transmis. On propose d'ouvrir les bureaux de vote de 10 heures à 16 heures, d'en ouvrir sept dans la ville, de mettre en place une liste électorale en ligne pour donner la possibilité d'un vote dématérialisé aux habitants. Mais bien évidemment la possibilité du vote dématérialisé ne peut être ouverte qu'aux personnes inscrites sur la liste électorale, et je parle sous ton contrôle, Séverine Peter, qui seront sur la liste ouverte en ligne. On pourra voter à distance, ce qui exclut une logistique lourde et administrative sur le vote par correspondance. On ne pourra pas voter deux fois, parce qu'il faudra marquer les choses. Dans les sept bureaux de vote qui seront ouverts, chacun pourra voter. On fera remplir une fiche signalétique pour signer, afin qu'il y ait un acte un peu officiel.

Nous proposons que tous les résidents étrangers non communautaires, qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale, puissent se rendre physiquement à l'un des sept bureaux de vote pour être inscrits sur une liste supplémentaire, et pouvoir se prononcer. Parce que, par définition, c'est une question qui intéresse tout le monde, et qui n'intéresse pas que les nationaux ou ceux ayant une nationalité européenne. Il nous semble important, ne serait-ce que symboliquement, sur la base des valeurs qui sont les nôtres, d'ouvrir la possibilité de participer à ce scrutin. Il suffira de se présenter avec un justificatif de domicile pour être inscrit sur une liste complémentaire.

Bien évidemment, ces listes complémentaires seront immédiatement détruites, pour des raisons de respect, du règlement général pour la protection des données (RGPD) et de toute une série de lois salutaires sur la question des fichiers, afin de ne pas garder la trace de ces listes.

Voilà comment les choses vont se dérouler. Je vais essayer de ne pas mêler les deux choses, mais je réfléchis en même temps que vous. La MIE vient de rendre son rapport, je pense que c'était vraiment la bonne façon de prendre les choses. Vous l'avez tous dit, c'est un dossier qui peut être d'apparence très technique et très compliquée, qui nécessite des formes d'éducation populaire, c'est-à-dire des formes d'explication, des formes d'approfondissement. Je trouve que cette mission permet à l'ensemble des groupes du Conseil municipal de produire des choses.

Je me félicite que ce soit plutôt dans la convergence de vues, d'ailleurs, au global, et que, passé un petit délai d'expression des désaccords, vous ayez, en fouillant, en approfondissant les sujets, pu vous mettre d'accord sur des préconisations. Elles m'apparaissent ce soir assez unanimes au sein de cette commission. Je propose que l'ensemble de ces préconisations soient adoptées. C'est le sens de la délibération qui vous sera soumise tout à l'heure.

Il faut qu'on parvienne à mettre en œuvre ces préconisations. On est dans une temporalité du mandat, je l'ai déjà évoquée au point précédent, qui n'est pas le plus simple pour mettre en œuvre des nouvelles choses. Cependant, il faut assurer cette continuité. Il ne faut absolument pas que ce travail soit effectivement perdu, dilué, gâché. Il va falloir le mettre en œuvre. D'accord pour la création de cette commission de travail permanente, qui s'intéresse plus précisément au traitement, mais aussi à la collecte des déchets, puisque les deux, vous l'avez largement démontré, vont ensemble.

Je propose d'ailleurs que si vous en étiez d'accord, Jeanne Zerner et Romain Zavallone, on verra peut-être à l'extérieur de cette enceinte, vous puissiez continuer à coprésider comme vous l'avez fait, cette dynamique. Cela me paraît être une chose tout à fait intéressante.

Je reviens d'un mot sur la consultation. D'abord pour vous informer que même si dans la délibération de ce soir, nous lui donnons encore l'intitulé de référendum, j'en suis à deux lettres de la sous-préfète du Val-de-Marne qui me demandent de reporter la délibération que nous avons prise antérieurement. La délibération de ce soir va de nouveau faire l'objet d'une remarque de la Préfecture. Je tiens bien évidemment les courriers à votre disposition. J'aurais d'ailleurs pu les faire rajouter dans les documents joints à l'ordre du jour. Le prétexte est que cette question n'est pas dans les compétences communales, et que donc la commune n'a pas à organiser cette consultation.

Bien sûr j'ai refusé de reporter cette délibération, de l'annuler. Nous persistons ce soir en adoptant une nouvelle délibération sur l'organisation de cette consultation, mais il faut savoir que tous les frais engagés par la commune ne seraient pas honorés par le Trésor public, étant donné qu'il y a une remise en cause de légalité des délibérations prises sur ce point.

Il faudra qu'on évite d'engager des dépenses qui ne sont pas des dépenses récurrentes, habituelles de la dynamique municipale. Il faudra que les personnels administratifs qui seront présents dans les sept bureaux de vote soient là de manière volontaire et bénévole. Nous allons rechercher au sein du personnel communal des agents qui le feront bénévolement. C'est assez inhabituel, mais en tout cas, il faudra que ce soit le cas.

Par rapport à la question qui a été soulevée sur l'égalité de traitement du pour et du contre, j'y reviendrai tout à l'heure, il n'y aura pas de profession de foi, parce que ce serait des dépenses supplémentaires engagées et pas d'envois postaux.

Parce que là aussi seraient des dépenses engagées, qui ne seraient pas honorées, qui seraient illégales et qui nous placeraient en difficulté. C'est pourquoi nous avons proposé que le dossier d'Ivry ma ville du mois de juin soit consacré à cette question, à la question de la MIE, avec un zoom sur la consultation populaire.

Il y aura également un petit film d'animation qui sera réalisé par le service information de la ville. Arthur Riedacker, au nom de son groupe, a posé la question habituelle dans les tribunes des groupes politiques sur ce sujet.

J'alerte toujours, nous pouvons être en désaccord avec moi sur ce point, mais je le redis, Ivry ma ville, ce n'est pas la Pravda. Ivry ma ville est écrit par des journalistes professionnels porteurs de cette déontologie professionnelle, je le redis aussi. Le dernier dossier qui a été fait il y a trois ans sur l'usine du Syctom, je ne vous ai pas entendu les uns et les autres dire qu'il était de parti pris, qu'il était partial. Tous les points de vue ont été entendus dans ce dossier d'Ivry ma ville. L'interview finale du dossier, ce sera une interview croisée de Romain Zavallone et de Jeanne Zerner. Je m'exprimerai sans doute, mais plus en verbatim dans le papier général. Après, c'est le travail des journalistes. Bien évidemment la parole sera donnée aux associations, comme nous l'avons toujours fait, au travers d'une interview et d'un zoom pour qu'ils puissent donner à la fois leur point de vue sur les préconisations de la MIE.

Mais il n'y aura pas de matériel de communication autre qu'informatif strictement, et le plus à plat possible. Je proposerai d'ailleurs que le petit film qui va être réalisé, même si c'est inhabituel, soit visualisé et validé par Romain Zavallone et Jeanne Zerner, dont je pense que nous ne pouvons pas aujourd'hui les soupçonner soit d'avoir strictement le même avis sur notamment l'incinérateur, et d'être partial au point de vouloir s'adonner à une communication, ou plutôt à un « assommement » sur les questions de cette usine.

Je demanderai à Séverine Peter qui a la responsabilité de l'information et de la communication, de bien vouloir associer Romain Zavallone et Jeanne Zerner à la validation du petit film pédagogique qu'on mettra sur les réseaux sociaux pour expliquer les enjeux du truc.

Dernier mot que je veux dire, parce que je suis comme tout le monde, attentif, à l'écoute de ce qui vient d'être dit. J'ai le sentiment que mon opinion est en train de changer sur des convictions que j'avais précédemment. La question qui sera posée dans ce référendum sera donc la suivante : « êtes-vous pour ou contre le projet actuel de reconstruction du centre de traitement des déchets du Syctom Ivry-Paris XIII ? »

Le projet actuel, comme l'a rappelé Romain Zavallone dans sa présentation comporte trois volumes, je parle sous ton contrôle : l'incinérateur, j'y reviendrai, la nouvelle dimension qui a été récemment ajoutée dans le paysage d'un site de recueil des biodéchets triés à la source pour aller vers une méthanisation extérieure et produire un digestat qui retourne à la terre, et une dimension Unité de valorisation organique.

Le projet tel qu'il avait été vu antérieurement, c'était UVE-UVO. Là, le Syctom introduit un troisième volet sur le tri des biodéchets. C'est une introduction assez récente, qui a été vue notamment dans le cadre du comité de suivi qui s'est tenu, il y a quelques semaines. Mais à l'origine le projet actuel tel qu'on le qualifie dans la question, ce sont les deux dimensions.

Aujourd'hui, je partage les interrogations qui sont portées par la Mission d'information et d'évaluation sur la nécessité ou non, de l'Unité de valorisation organique qui, comme tu l'as rappelé Romain Zavallone, dans la part qui te revenait, constitue un investissement de 500 millions d'euros. C'est donc un investissement important.

Je me dis : élargissement des consignes de tri, qui remplit bien la poubelle jaune et qui vide un peu la poubelle de déchets résiduels, généralisation du tri des biodéchets à la source qui enlèvera les matières fermentescibles et une partie en tout cas des matières fermentescibles de la poubelle générale. Finalement, les 350 000 tonnes incinérées pourraient suffire au regard du bassin versant, si on pousse au bout l'ensemble de ces questions, et l'UVO pourrait devenir inutile.

Poser la question dans le référendum : « êtes-vous pour ou contre le projet actuel ? » On peut l'entendre : « je suis contre l'incinérateur, donc je vote contre. » On peut l'entendre : « on est très avancés sur l'incinérateur. » C'est le tribunal administratif qui va donner une réponse, puisque les associations, au titre environnemental et au titre de la loi de transition énergétique, ont déposé un recours auprès du tribunal administratif. A la limite la voix des Ivryens, dans le cadre de cette consultation, celle des Gentilléens, celle des autres, aura bien peu de poids sur ce débat. Cela a été dit tout à l'heure par le représentant du collectif 3R : il est bien tard sur cette question. Par contre, il est juste temps sur la question de l'UVO, pour pouvoir éventuellement l'éliminer du paysage.

Le projet actuel à ce titre se doit d'être profondément réinterrogé. Une telle évolution de réflexion pourrait me conduire, je parle au conditionnel, à voter contre le projet actuel de reconstitution du centre de traitement des déchets. Ce qui ne veut pas dire que je sois contre la reconstruction de l'incinérateur, je le dis tout à fait clairement, mais le projet actuel est un projet global.

C'est une première réflexion qui me vient de manière un peu spontanée, à l'écoute du rapport de la MIE.

Si je devais aller vers ce vote contre, et le faire connaître publiquement. J'expliquerai très précisément, pour que personne ne m'accuse de quoi que ce soit, que mon vote est contre la globalité du projet actuel. Je considère que la dimension incinérateur est déjà trop avancée pour cela, et je m'en remets au tribunal administratif qui va juger de la pertinence ou non de la construction de cet incinérateur.

Je note aussi que ce qui a été dit par le représentant du collectif 3R à l'instant, c'est que l'actuelle usine est polluante, qu'il n'y a effectivement pas que la vapeur d'eau qui est dedans. Quoi qu'on pense le nouvel incinérateur serait, je parle au conditionnel, plus respectueux de l'environnement même s'il continuera de produire des effets de réchauffement climatique, comme toute combustion. Mais c'est le tribunal administratif qui dira où on en est de ce point de vue. Mais le risque que je ne veux pas faire prendre aux Ivryens et aux habitants du périmètre, c'est de faire perdurer, au-delà de ce qui est raisonnable, l'incinérateur actuel. C'est la première raison pour laquelle j'ai toujours été favorable à sa reconstruction.

Je tenais, je m'excuse d'avoir été long, à exprimer ces quelques idées pour que nous ayons un débat un peu général. Qui souhaite intervenir ? Sandrine Bernard. »

Mme BERNARD. - *« Rebonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je vais essayer d'être structurée, parce que j'ai pris tellement de notes et d'observations sur mes papiers que je vais essayer de ne pas m'y perdre. Excusez-moi par avance, si j'ai des moments de coupure ou de pause.*

Dans un premier temps, il me paraissait important de reconnaître effectivement que nous avons mené au sein de cette mission, un travail collégial plutôt agréable, intéressant et utile. Les auditions qui ont été conduites ont été pertinentes, très intéressantes, et nous ont permis d'approfondir, de creuser les réflexions qui étaient les nôtres, respectivement, réciproquement.

Ce rapport à ce titre est instructif. Même si comme le soulignait le collectif 3R, il comporte un certain nombre d'imprécisions. J'ai relevé également quelques manques par rapport à mes notes, mais en tout cas, il a le mérite de poser l'ensemble des considérations qui nous ont été exprimées, d'être plutôt transparent sur les oppositions qui ont pu nous traverser et de poser un certain nombre de débats.

Néanmoins, je trouve pour ma part et au nom du groupe socialiste, les conclusions assez décevantes. Je vais essayer de lister préconisation par préconisation, les points sur lesquels je souhaite revenir.

Au préalable, il me paraît que les objectifs que nous poursuivions ne sont pas atteints. Nous avons convenu dans cette enceinte d'aborder l'ensemble du projet en ces deux phases, à l'époque l'UVE et l'UVO, même si vous nous indiquez qu'une troisième phase, ou une phase intermédiaire, ou une extension de la phase deux est envisagée sur le traitement des biodéchets. Il me semble à ce titre que les conclusions qui nous sont proposées ne nous permettent pas de répondre à ces attentes, à savoir : est-ce que ce projet de reconstruction du Sycotom est évitable ou non ? Aujourd'hui ce rapport ne nous permet pas de répondre à cette question simple. Or, c'est bien cette question qui est posée à chaque fois qu'on débat dans cette enceinte, à chaque fois que nos désaccords s'expriment, à chaque fois que le débat public a l'occasion d'avoir lieu.

Je ne crois pas non plus qu'il nous ait conduits, quels que soient les membres de la mission, mais vous vous exprimerez mes chers collègues, à évoluer quant à nos positions. Certes, nous avons sans aucun doute appris des choses, perfectionné notre connaissance du dossier, mais je ne crois pas que nous ayons changé d'avis les uns et les autres sur notre position initiale.

Je ne crois pas que ce rapport et ce travail permettent au final d'éclairer nos concitoyens sur le choix qui va leur être soumis à la fin du mois prochain. J'y reviendrai, mais je ne crois pas que la position du maire permette de les éclairer davantage, d'ailleurs.

En ce qui concerne les préconisations qui sont faites. Je voudrais revenir sur celles qui concernent la réduction des déchets. Effectivement, la rencontre avec le représentant de l'ORDIF était extrêmement passionnante. Il a insisté sur les quatre leviers qui permettraient à notre commune, et au-delà de la commune au bassin versant, et au-delà du bassin versant à toutes les collectivités de France, d'évoluer et de s'améliorer sur cette question.

Il me paraît important de préciser à ce moment-là de la discussion que nous en sommes très loin à Ivry, tant en matière d'ergonomie que de communication et d'incitation financière. L'incitation financière n'existe pas encore, elle est posée au débat pour les années à venir.

Mais en matière d'ergonomie, que ce soit le nombre de collectes, que ce soit le choix qui est fait de mettre des lieux de dépose volontaire, ou bien la taille des bacs dans les domiciles, sur toutes ces questions ergonomiques, on ne peut pas considérer que la situation soit réellement adaptée pour que les Ivryens trient le mieux possible.

En ce qui concerne les moyens, et ce qu'on appelle la communication, tous les moyens qui sont dédiés à la prévention et à l'incitation, là aussi, on est très loin de ce qui permettrait d'être efficient en matière de prévention et de réduction des déchets. A ma connaissance, il n'y a quasiment plus de personnel susceptible d'accompagner les Ivryens dans le tri, de les inciter, de les sensibiliser et de les informer. Quand il y en a, le Syctom a mis à disposition, je crois, dans le cadre de l'expérimentation sur les biodéchets, quelques ambassadeurs qui étaient spécifiquement recrutés pour ce projet. Ils sont passés, à ma connaissance, deux fois dans les domiciles quand ils ont réussi à voir les gens. Les informations qu'ils donnaient étaient fausses et ils n'avaient pas l'air informés de l'extension des consignes de tri à venir. Au niveau du T12, il n'y a plus personne. Et on ne parle plus du Plan local de prévention des déchets qui je crois, n'est plus piloté. On ne peut donc pas considérer, pour une ville qui revendique d'être considérée comme pilote en la matière, qu'on soit très avancé.

Je regrette également que nous n'ayons fait aucun état dans ce rapport, et au cours de la mission, sur l'expérimentation en cours, en termes de collecte des biodéchets. Nous n'avons pas de données sur les résultats de cette collecte et son évolution. Est-ce que les Ivryens du quartier Monmousseau se sont pris à ce jeu qui leur a été proposé de séparer leurs biodéchets ? Est-ce que la situation s'améliore ? Est-ce qu'elle est satisfaisante ? Finalement pour répondre à la question qui nous est posée aujourd'hui, est-ce qu'elle nous permettrait de réduire sensiblement la quantité de déchets à traiter ?

Sur ce volet des déchets, effectivement, les auditions que nous avons conduites nous ont convaincus que ce sujet était majeur et la mission préconise donc d'en faire un engagement central de la ville, qui lui permettrait d'être considéré comme une ville pilote. Très bien.

Pour autant, je tiens à souligner que nous sommes très loin du compte, et que nous n'avons pas mené assez loin la réflexion, pour être en mesure de juger si cette réduction des déchets nous permettrait ou non d'éviter l'incinération. Cela était bien, je le répète, la question centrale de notre engagement à tous dans cette mission.

Les préconisations sur le chauffage sont intéressantes : rechercher d'autres sources de production de chaleur pour éviter ce bénéfice de l'incinération qui est la production d'énergie. Très bien, mais là encore, elle arrive un peu tard puisque l'UVE a été complètement écartée de ce rapport et est considérée aujourd'hui comme un coût parti. Je suis en désaccord total avec Jeanne Zerner sur le fait que nous ayons le temps, et que le calendrier nous permette de mener à bien cette réflexion.

En ce qui concerne la communication. Je trouve cela très intéressant de préconiser que le Syctom communique mieux et fasse preuve de davantage de pédagogie sur son fonctionnement, les efforts qu'il fournit pour nous aider à améliorer notre gestion des déchets et sur son projet. Néanmoins, il me paraît manquer la demande qui a pourtant été débattue au sein de la mission, que soit publié l'ensemble des mesures qu'il prend au niveau de son usine, et également au niveau de l'école de Dulcie September. Cela a été évoqué largement entre nous, et je pense que cela faisait consensus. Le Syctom n'a pas été en capacité de nous expliquer pour quelle raison il ne publiait pas ces données de manière régulière, comme il s'y était engagé. Il me paraît essentiel que notre rapport le rappelle.

Je suis d'accord pour que nous poursuivions le travail aussi longtemps que ce sera nécessaire et que nous continuons de nous intéresser de près à ce projet, à ces alternatives éventuelles, à ses effets et à ses impacts.

Je suis également favorable à la proposition de création d'un institut écocitoyen et nous voterons pour ce point.

Néanmoins, je regrette profondément que, d'une part la question de l'opportunité de reconstruction de l'incinération ait été écartée de cette manière. C'est un désaccord entre nous, on l'exprime ce soir, cela me paraît important de le rappeler. Et d'autre part, que les réserves émises sur l'UVO soient plutôt modérées, même si elles conduisent ce soir à une évolution dans la position de la majorité municipale. La manière dont elles sont exprimées dans ce rapport me paraît plutôt modérée.

Au vu des doutes qui sont émis, on parle de santé publique, il est essentiel de manifester de manière claire et nette, l'opposition à cette technologie. Le Syctom n'a pas été capable de nous démontrer que l'UVO était quelque chose de différent du projet antérieur pour lequel l'unanimité du Conseil municipal a exprimé un désaccord net en 2014, je crois, de TMB-méthanisation. Le représentant de l'ORDIF n'a pas été non plus en mesure de nous proposer une lecture différente du TMB. A aucun moment nous n'avons pu être rassurés au sein de cette mission sur cette technologie qui, au vu des risques qu'elle représente, doit, selon moi être écartée de manière très claire.

Voilà pour ce qui concerne les considérations sur le rapport. J'espère ne rien oublier.

Je voudrais dire un mot sur la consultation. Effectivement, je pense qu'il faut faire évoluer la question telle que le propose le collectif 3R à travers l'intervention de Jean-Christophe Brassac. Là-dessus, nous sommes d'accord, pour la question qui est proposée.

Je me permets d'insister sur les modalités de communication et d'organisation de cette consultation. A chaque fois que nous abordons la neutralité, l'objectivité ou la dimension équitable du magazine municipal, vous nous renvoyez à la légitimité et à l'impartialité de ses rédacteurs et du personnel qui y travaille. Il ne nous est pas venu à l'idée de remettre en cause ni la compétence ni la bonne volonté et la bonne foi du personnel qui travaille pour Ivry, ma ville.

Néanmoins, la Direction de ce comité de rédaction est assurée par le politique, et le personnel d'Ivry ma ville, comme le personnel de la commune, répond aux commandes politiques qui lui sont passées. Quand nous mettons en cause la potentielle impartialité d'Ivry ma ville, je tiens à ce qu'il soit entendu que nous mettons en cause la commande politique, et en aucun cas le travail des agents qui constituent l'équipe de rédaction. C'est déjà la première considération, qu'il me paraissait important de rappeler, même si je ne doute pas que vous aurez l'occasion de rééditer ce type d'arguments.

Sur le fond, malgré l'intervention que vous venez de faire, Monsieur le Maire, je ne crois pas deux secondes que le dossier d'Ivry ma ville puisse être impartial et équitable. Je n'y crois pas deux secondes. Je n'ai pas les éléments sur la place que vous comptez laisser à C3R, qui a fait la démonstration de son attachement et de son expertise sur ce dossier, depuis un certain nombre d'années.

Mais il me paraît indispensable si l'on veut une consultation démocratique, tout simplement, il n'y a pas de terme plus approprié, qu'il y ait une place équivalente dans la communication, quelles qu'elles soient, et quels que soient les moyens que vous y attribuerez, à la fois à la parole des partisans et à la fois la parole des opposants à ce projet. Cela me paraît indispensable.

Nous n'allons pas pouvoir uniquement sortir de ce débat sur vos engagements et votre bonne foi, parce que tous les exemples que nous avons, et que nous pouvons citer, nous démontrent le contraire : qu'il n'y a pas d'impartialité dans les consultations que vous organisez.

Je peux par exemple citer la question du statut de l'OPH dont nous aborderons le sujet tout à l'heure, mais également de la consultation sur les rythmes scolaires qui était tout sauf impartiale à l'époque où elle a été conduite.

Deuxième considération, vous êtes en train de nous dire que finalement, vous allez appeler à voter contre le projet de reconstruction de l'usine de traitement, tel qu'il est proposé aujourd'hui. En termes de lisibilité, je trouve cela assez original. Je suis désolée de l'exprimer comme cela. Je tiens à rappeler que vous êtes le seul groupe politique à avoir soutenu ce projet, et avoir permis que nous en soyons là aujourd'hui, avec un projet qui est lancé, un permis de construire qui est adopté et signé par vous, et des procédures juridiques conduites par la société civile, avec un certain coût pour elle. Et aujourd'hui vous nous annoncez finalement qu'il va y avoir une consultation à laquelle, par des interprétations originales, finalement tous les groupes politiques de la ville appelleront à voter contre. Je ne sais pas ce qui pourra ressortir de tout. »

M. BOUYSSOU. - « Un vote contre très majoritaire. Qui souhaite intervenir ? Fabienne Oudart. »

Mme OUDART. - « Je me lance. J'espère être un tout petit peu moins longue et un tout petit peu moins compliquée. Alors que ce qui se passait au début était vraiment très bien, là, cela commence à devenir un peu pénible. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je tiens tout d'abord à remercier de nouveau au nom de notre groupe, sincèrement et très chaleureusement, pour parler d'incinérateur, Jeanne Zerner et Romain Zavallone pour la qualité du rapport produit sur l'activité de la MIE.

Je remercie aussi évidemment tous celles et ceux qui ont bien voulu se saisir de la MIE, qui était un cadre de travail ouvert à toutes les sensibilités politiques de notre assemblée qui pouvaient se retrouver une fois par mois, comme l'a dit Jeanne Zerner, le plus nombreux possible.

Le travail mené ces derniers mois par cette mission nous permet aujourd'hui de progresser significativement sur un sujet complexe avant d'être polémique, comme peut l'être l'usine d'Ivry-Paris XIII. En termes d'accessibilité et d'intelligibilité, tout d'abord, dans la mesure où le rapport a vocation à être rendu public. C'était un objectif majeur, si l'on souhaitait produire un outil permettant, à quiconque s'y intéresse, de mieux appréhender le sujet.

Je me permets donc de souligner à nouveau la qualité du rapport, qui limite le registre technique au strict nécessaire, pose clairement les enjeux, les risques et les marges de progression sur la question du traitement des déchets. Il a le mérite de rappeler certaines échelles.

Par exemple, lorsqu'il nous interpelle sur le fait que la moitié des déchets résiduels ménagers pourrait être recyclée, mais aussi que les volumes de déchets issus du BTP sont équivalents à ceux produits par les ménages. Il nous permet ainsi de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement du site ivryen, tout en le replaçant dans un cadre d'appréciation plus large, son lien avec le chauffage urbain notamment, ou alors la notion de santé environnementale dans lequel son action s'inscrit. Le détour par Fos-sur-Mer, lui aussi instructif

En bref, le travail de la MIE permet à tout un chacun de mettre le doigt sur la réalité et la complexité de la question posée. Mais je dirais que sa force est même d'aller bien au-delà, on ne termine pas notre lecture en se demandant par quel bout prendre le problème. La MIE a réussi à formuler des pistes de travail concrètes, des objectifs à atteindre et les outils pour y arriver. Plutôt que d'organiser une alliance de la carpe et du lapin comme on a pu l'entendre, il y a quelques jours, dans la bouche de certains, je dirais que nous avons là de la matière pour savoir dans quel sens pousser ensemble, dans l'intérêt de notre ville et de ses habitants.

Je ne vais pas refaire la présentation des rapporteurs, mais replacer l'expérimentation du tri des biodéchets de Monmousseau, ou la communication du Syctom comme dans la perspective des quatre leviers pour progresser sur la question du tri. Cela nous permet d'avancer tout de suite. Idem, la fonction de l'usine en tant que source de chauffage urbain où l'on pose immédiatement la question de la compensation de la CPCU au bénéfice d'Ivry, et concomitamment celle de la rénovation thermique des logements et du risque de précarité énergétique. Dans le même temps, la préconisation de pérenniser la MIE pour peser sur ce qui sera réellement la future UVO, ou encore sur l'édiction des normes environnementales à venir. Cela doit nous permettre de fixer un cap, des stratégies de plus long terme.

Pour terminer sur ce sujet, le dernier atout de ce travail, et peut-être le plus important, c'est d'allier tout ce dont je viens de parler avec l'intervention citoyenne. La MIE ne propose pas seulement de mettre les éléments du débat pour ou contre le site d'Ivry entre les mains des premiers concernés et des plus avertis, elle nous livre aussi des pistes pour permettre une implication beaucoup plus large des Ivryens dans le débat, avec le projet d'institut écocitoyen notamment, qui pourrait s'emparer de la question plus large de la pollution à l'échelle métropolitaine.

On notera au passage qu'il s'agit d'une proposition bien plus pertinente, et bien plus ambitieuse pour traiter du problème écologique à l'échelon métropolitain, que la zone à faible émission dont nous parlions ici, il y a quelques mois. Vous l'aurez compris, nous sommes sortis plus instruits, mais aussi plus optimistes de la lecture de ce rapport de la mission. Son travail s'inscrit parfaitement dans l'engagement que nous avons pris durant les Assises de la ville qui promettait de mettre largement en débat la question posée par l'usine du Sycotom.

A l'époque nous projetions un débat contradictoire, dont nous regrettons qu'il ait dû être annulé au dernier moment. Mais maintenant que nous sommes collectivement mieux outillés sur le sujet, grâce notamment au travail de la MIE, la proposition d'une votation locale a elle aussi sa pertinence. Cette nouvelle étape, de l'ordre de la consultation, pourra constituer un jalon supplémentaire sur le chemin qui s'ouvre, nous l'espérons, devant nous et qui permettra, comme je le disais tout à l'heure, d'impliquer tout à fait les Ivryens dans la conduite de ce sujet. C'est, nous en sommes convaincus, le meilleur moyen d'avancer collectivement et concrètement vers une solution qui bénéficie réellement à notre ville et à ses habitants. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Fabienne Oudart. Pierre Chiesa.* »

M. CHIESA. - « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout d'abord merci à nos collègues rapporteurs pour la qualité de leur travail et celle de leur note de synthèse. Merci également à l'ensemble des membres de cette mission d'information ainsi qu'aux personnes des services municipaux qui les ont accompagnés.*

Il est évident que les élus écologistes prennent acte de ce rapport, qu'ils soutiennent le projet de référendum local et qu'ils s'associent aux préconisations proposées dans le rapport, notamment à la création d'un institut de veille.

Mais avant de passer au vote, qu'il nous soit possible toutefois de faire quelques observations sur les questions que soulève ce travail. Du point de vue du projet en général, si le présent rapport met en lumière de façon pertinente la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques de prévention et de réduction des déchets, pour les écologistes, il ne faut pas pour autant admettre comme un fait accompli que la reconstruction de l'usine d'incinération Ivry-Paris XIII est désormais une réalité à laquelle nous devons, ou nous devrions nous plier. Il ne s'agit pas pour nous d'accompagner le déploiement d'un programme aussi dépassé que néfaste. La reconstruction de cet incinérateur est une aberration, et ce sur au moins quatre plans que nous rappelons : sur le plan financier, avec une estimation globale de près de 2 milliards d'euros pour le coût de cette opération ; sur le plan environnemental au regard des nuisances que constitue l'incinération des déchets ; sur le plan social, puisque ce sont toujours les mêmes qui subissent tant ces nuisances que les pollutions générées par les installations de type incinérateur de déchets, nous y reviendrons en conclusion ;

enfin, sur le plan sanitaire du fait des milliers de particules non réglementées qui sont rejetées dans l'atmosphère, auxquelles s'ajoute la création d'un îlot de chaleur urbain supplémentaire constitué par l'incinérateur.

D'un point de vue, tant législatif que réglementaire, depuis que ce projet d'usine a été lancé. La situation a évolué de façon significative. Mentionnons juste la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015, à laquelle nous vous renvoyons, en particulier en son article 70 que nous aurons l'occasion de rappeler.

A la suite de cette loi, nombre de directives et d'initiatives ont été prises, qu'il s'agisse de la mise en place de l'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets tant à Paris qu'à Ivry, que l'extension des consignes de tri des matières recyclables, que le Syctom développe depuis 2018. Je vous passe les détails sur la taxation des fumées en fonction de leur taux de carbone fossile, dispositif dans le cadre de la FREC, la Feuille de route de l'économie circulaire, qui devrait engendrer en 2025, une hausse de la TGAP, la Taxe générale sur les activités polluantes.

A la lecture du rapport, il apparaît pour la mission qu'il était difficile d'intégrer ces évolutions dans sa réflexion, évolutions qui à terme devraient bouleverser les flux de matériaux dans les filières de recyclage ou d'incinération. En effet, l'optimisation du tri aura pour conséquences à terme, sans qu'on sache de quel terme il s'agit, d'assécher l'approvisionnement des incinérateurs. Si on y réfléchit bien, l'extension des consignes de tri aboutit à laisser dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelle les biodéchets, les déchets organiques et les déchets sanitaires. Tout le reste étant théoriquement recyclés ou recyclables.

Pourtant, je doute que lorsque le tri aura atteint son niveau optimal, le Syctom décide de fermer purement et simplement ses incinérateurs. Nous aurons l'occasion aussi d'y revenir.

D'un point de vue prospectif, il est très regrettable que n'apparaissent pas les différentes hypothèses concernant les anticipations sur les quantités de déchets produits ou pas, en regard des évolutions envisagées de la démographie ivryenne, territoriale, métropolitaine et régionale. Là, se pose véritablement la question de la capacité des 350 000 tonnes de l'usine.

Rien que pour Ivry, mais rappelons-le et voyons-le sous l'aspect déchets, on anticipe, on envisage une évolution de la population qui des 60 000 et quelques habitants aujourd'hui pourrait nous faire passer à 75 000 habitants dans quelques années, dans 15 ou 20 ans. 75 000 habitants, c'est 25 % de population en plus. On peut considérer que cela pourrait être 25 % de déchets en plus. On a déjà une courbe qui part dans un sens, quand dans l'autre, on nous demande de réduire les quantités de déchets. Pour rester stable par rapport à la population actuelle, cela veut dire qu'il faut faire un effort qui réduit de 20 % la quantité de déchets dans nos poubelles.

En plus de cela, la loi de transition énergétique, dans son article 70, indique qu'une de ses préconisations est : « d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique - de déchets qui sont qui sont sortis - respectivement 55 % en 2020, et 65 % en 2025, des déchets non dangereux mesurés en masse. »

Je pose la question : comment allons-nous faire pour respecter les termes de la loi ? Comment avoir cette diminution dans les poubelles et cette augmentation des déchets faisant l'objet d'un recyclage et d'une valorisation, avec cette courbe qui d'un côté, nous mène, pour Ivry seulement, à plus 25 % de population et d'un autre côté, la loi qui nous demande de réduire de 55 %, puis 65 % les déchets dans la poubelle ?

Pour le moment, je ne vois pas. Je regrette une fois de plus que cette question n'ait pas été abordée dans le cadre de la mission.

D'un point de vue politique, maintenant, et tout en saluant le fait que la mission d'information s'est donné le temps de travailler son sujet et d'auditionner les acteurs et les experts les plus qualifiés, il nous faut cependant déplorer également que le point de vue des politiques n'ait pas été recueilli.

Tout le monde sait que depuis début 2016, la compétence dite déchets revient aux établissements publics territoriaux. Il n'aurait donc pas été du luxe d'interroger aussi bien les élus en charge de cette compétence tant au territoire Grand-Orly Seine Bièvre qu'à la Ville de Paris, voire à la Métropole. La carte des villes adhérentes au Syctom recouvre pour une très grande part, celle de la Métropole du Grand Paris.

Si le Syctom a la délégation du pilotage technique et industriel du traitement des déchets. Ce sont les villes et les territoires qui en assurent techniquement la collecte, ainsi que le pilotage politique.

Un exemple tout bête, dans le territoire du Syctom qui nous concerne et au sein de l'EPT, compétence territoriale, la ville de Valenton est rattachée au Syctom. Elle est toute seule comme une petite île vers l'est du Val-de-Marne. Les autres communes alentour dépendant d'autres syndicats.

Ce qui veut dire que les camions poubelles de Valenton traversent des territoires qui sont rattachés à autre chose pour venir ramener toutes ces ordures à Ivry. Ne faudrait-il pas au niveau politique, au niveau du territoire, avoir une réflexion et un travail sur la façon dont nous pourrions optimiser ce qui fatalement aboutirait, non seulement à des économies, mais à un meilleur traitement suite à une meilleure collecte.

Enfin, à ce titre, nous regrettons une fois de plus, que l'usine d'incinération Ivry-Paris XIII ne soit pas présentée pour ce qu'elle est, et ce qu'elle continuera d'être : un fournisseur de chaleur pour la Compagnie parisienne de chauffage urbain, autrement dit, un sous-traitant de la CPCU.

Rappelons que la CPCU, c'est une alliance économique et industrielle, entre la Ville de Paris et Veolia. Ce qui fait que jusqu'à preuve du contraire, et malgré tous les efforts qui pourront être faits en matière de tri et de recyclage, cette usine devra continuer à être alimenté en combustible. Et ce ne sont pas les nouvelles constructions qui vont s'élever au-dessus d'Ivry en bordure du treizième arrondissement, avec des milliers de logements et des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux qui vont nous inciter à penser le contraire, à moins qu'il nous soit apporté la preuve que tous ces bâtiments sont conçus selon des normes HQE +++ (haute qualité environnementale), et qu'ils sont tous à énergie positive.

Mais cela suffira-t-il à nous rassurer ? Lorsque l'on observe qu'avec les évolutions climatiques que nous connaissons, l'énergie qui n'aura pas été consommée en hiver pour chauffer le sera en été pour climatiser. De toute façon, avec les étés de plus en plus chauds, on peut se demander ce qu'on fait de la chaleur produite par l'incinération des déchets, qui eux ne connaissent pas de fluctuations saisonnières.

On sait bien que des alternateurs sont installés au sein de l'usine, mais pour le moment, pour ce qui nous est dit, uniquement pour alimenter l'usine de sa propre électricité. A défaut, comme nous n'avons jamais eu le projet même un tant soit peu détaillé de la future usine qui est en train d'être construite, puisque les travaux ont commencé, il y a une interrogation profonde sur cette énergie que l'on va continuer à produire et dont on sait qu'elle est demandée par la ville de Paris.

Je me souviens d'un article du Canard enchaîné, il y a quelques semaines, qui expliquait exactement cela. A savoir qu'ENGIE demande à la Ville de Paris de lui fournir de l'énergie, ou l'inverse, de toute façon, ils sont bien d'accord les uns avec les autres.

Une toute dernière remarque. Nous l'avons déjà dit, en tout début, les zones où vivent les populations les plus modestes, sont souvent choisies pour stocker, enfouir ou incinérer des déchets, ce qui non seulement nuit à la qualité de vie de ces populations, mais peut aussi dramatiquement être préjudiciable à leur santé. On le voit, on le sait déjà, pour les enfants et les nourrissons, c'est maintenant quasiment tous les jours dans les journaux, les ravages que fait la pollution de l'air en milieu urbain.

Avec cette usine d'incinération, Ivry n'échappe pas à la règle. Il est donc, pour nous, pour le moins paradoxal qu'à un moment où nous sommes obligés de faire le constat que par son passé industriel notre ville a été naguère ce que nous appelons désormais un territoire servant, nous poursuivions dans cette voie pour encore des décennies, sans exiger, avant toute nouvelle construction, des compensations à la hauteur de ces nuisances, et alors même que nous sollicitons de la puissance publique, une prise en charge des dégâts causés par les nuisances passées.

Je sais que ces dernières années le Syctom nous reversait quelque 900 000 euros. Je n'ai pas pu vérifier si cela continuait, en plus notre collègue qui aurait la réponse n'est pas là ce soir. Il a été question, il n'y a pas si longtemps que cela, de la part de Monsieur Le Maire, le fait que l'aménagement d'un parc pourrait être pris en charge dans la ZAC Ivry Confluence, en guise de compensation. Mais nous posons la question de savoir si à cette compensation, que nous devrions exiger de manière extrêmement forte, ne pourrait pas s'y ajouter une compensation financière qui soit réellement à la hauteur de ce qui attend les Ivryennes et les Ivryens, avec le futur complexe UVE UVO.

Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Pierre Chiesa. Mourad Tagzout. »

M. TAGZOUT. - « Merci. Moi aussi, je soulignerai l'intérêt du travail qui a été fait par la mission d'information. J'avoue que je n'ai pas eu le temps de la lire en entier, mais connaissant un peu le secteur, il y a des éléments tout à fait intéressants dans la présentation faite par Jeanne Zerner et Romain Zavallone, même si je partage un certain nombre des remarques et des critiques qui ont été portées par Sandrine Bernard et Pierre Chiesa sur les coûts, les attendus et les propositions faites par cette mission qui doit perdurer.

Je reviendrai juste au sujet de la discussion qu'on a eue sur cette mission, pour dire que je retiens aussi les éléments qui ont été évoqués par le collectif 3R sur les fumées. La présentation qui a été faite était très réductrice de la réalité de la nocivité de ce qui est dégagé par l'Unité de valorisation énergétique.

Et sur l'UVO, moi qui ai voté avec vous, tous ceux qui étaient présents, le refus de la construction du TMB, je ne vois pas vraiment la différence profonde, sans paraphraser Romain Zavallone, cela prendrait peut-être des plombs pour qu'on vous explique, mais techniquement, cela rejoint la même chose : les mêmes techniques, les mêmes nuisances.

Les 350 000 tonnes viendront encore à Ivry avec les nuisances que cela apporte en termes de transport, pour les Ivryens et les communes limitrophes. Et cela ne va pas avec la logique qui est à l'œuvre, globalement, avec la reconstruction de ce qu'a appelé Pierre Chiesa, le complexe.

La question c'est : est-ce qu'on doit rompre ou pas avec ce qu'on est en train de nous installer, et pas simplement discuter des différentes tranches du saucisson ? Je m'avance un peu sur notre réponse dans Ivry ma ville, mais la question qui nous semble la plus pertinente, c'est : quelle est la vision souhaitable et possible de l'évolution à long terme de l'incinération des déchets sur l'ensemble du territoire du Syctom ?

En effet, nous ne pouvons pas juger du bien-fondé de la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry indépendamment de ce que l'on prévoit pour les deux autres usines d'incinération qui concernent les 85 communes et arrondissements du Syctom.

Il y a donc deux réponses possibles à notre question. Celle qui est dessinée par le fameux plan B'OM que nous avons évoqué tout à l'heure qui permet de faire l'économie de la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry, chiffré par ce plan jusque fin 2030. Elle peut être prolongée telle quelle, pour atteindre le minimum possible à incinérer, de l'ordre de dix kilogrammes par habitant et par an au milieu du siècle.

L'autre réponse envisagée comme très volontariste par le Syctom, en réponse au plan B'OM, valide les mesures du plan B'OM, mais conteste l'ampleur des résultats attendus en prolongeant au-delà de 2030, l'évolution ainsi évaluée par le Syctom jusqu'en 2030. On s'aperçoit que celle-ci implique que l'on ne reconstruise ni l'usine de Saint-Ouen, ni celle d'Issy-les-Moulineaux, ni la nouvelle usine d'Ivry, une fois que celles-ci au pluriel seront arrivées en fin de vie.

La seule discussion qui existe porte sur le caractère réaliste, ou non, du plan B'OM. S'il l'est l'incinérateur d'Ivry et ne doit pas être reconstruit, s'il ne l'est pas, il doit l'être. Un fait indiscutable permet d'en juger, nous l'avons évoqué tout à l'heure.

D'ores et déjà dans le cadre de l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets dans le quartier Monmousseau, des habitants, une fois informés que tous les plastiques doivent être mis dans la poubelle jaune, extension du tri, ne jettent plus que l'équivalent de dix kilogrammes par habitant et par an à incinérer.

Considérerait-on comme irréaliste que tous les habitants du territoire du Syctom puissent faire d'ici le milieu du siècle, ce que font aujourd'hui des habitants de Monmousseau ?

Cela demanderait simplement, nous en avons parlé de volonté politique, que la collecte des biodéchets et l'extension du tri soient généralisées comme l'exige la loi, et qu'un effort soutenu de sensibilisation des habitants soit maintenu, cela a été évoqué par Pierre Chiesa. Est-ce là trop demander à des élus qui affirment sans arrêt leur haute conscience écologique ?

Voilà pourquoi nous nous rangeons résolument du côté des citoyennes, des citoyens et associations qui luttent pour que l'on abandonne la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry. Pour nous, quand on parle d'incinérateur d'Ivry, c'est UVE et UVO dans leur ensemble.

Pour en venir à la consultation citoyenne. D'abord on peut se réjouir qu'il y ait cette consultation, parce qu'elle est venue tardivement et grâce à la mobilisation des citoyens et notamment du collectif 3R, que je tiens à saluer. C'est cette mobilisation qui amène aujourd'hui tardivement, encore une fois, à se poser cette question de façon démocratique.

Et nous, forces politiques, France insoumise et nos amis de EELV, en tout cas je parle pour nous, avons modestement essayé d'aider à la mise en place cette consultation. Mais je le dis encore, la question ne me semble pas aller au fond des choses et ne pas permettre une vraie expression. C'est un défaut.

On parle de consultation, la sous-préfète nous le rappelle à chaque fois, nous n'avons pas le droit de décider, de délibérer. Mais qui dit consultation, le maire l'a dit tout à l'heure, remet à sa juste mesure l'opération que l'on va faire à la fin du mois de juin.

D'ailleurs cela a été dit dans le courrier du collectif 3R, ce n'est pas forcément la meilleure des dates en termes de disponibilité des citoyens. C'est un moment de débat démocratique, un moment de discussion et de mise à plat des choses, même si nous n'avons pas pour l'heure, dans le rapport de force actuelle, dans le système, les leviers pour changer les choses. Mais la discussion et la réflexion sont un des leviers essentiels dans ce mouvement.

Il nous semble important et même essentiel d'insister sur le caractère démocratique de cette consultation. On ne peut pas se contenter de quelque chose qui serait fait à la va-vite, sans permettre vraiment aux uns et aux autres de s'exprimer aux uns, et que les citoyens aient accès aux différentes positions et aux différentes compréhensions du sujet.

J'entends bien les questions d'économie, mais au regard d'autres efforts de communication qui sont faits sur d'autres sujets, il me semble que nous devons faire, sur un sujet aussi central que celui-là, cet effort.

Sur Ivry ma ville, il ne s'agit pas de discuter, cela a été dit, du professionnalisme des journalistes d'Ivry ma ville. Nous ne sommes pas simplement dans un effort rédactionnel, on est dans un moment démocratique, on est dans un moment d'information. Ce dossier qui sera dans Ivry ma ville, pour qu'il réponde à ce besoin, il serait intéressant que soient associés à la construction de ce dossier, des représentants des groupes au sein de ce conseil municipal. Nous pouvons réfléchir à cela, et que l'on aille au-delà des simples 2 800 signes qui nous sont attribués, grâce à la question d'Arthur Riedacker. Mais qu'il y ait vraiment une garantie pour tous les groupes politiques que ce dossier soit réellement bien fait, et permette l'expression et l'information de tous.

Le mois de juin est aussi le mois d'Ivry en fête. C'est un des moments essentiels, on le dit assez, où les gens se retrouvent, etc. Cela peut être aussi l'un des moments où on peut organiser sous différentes façons, débats, c'est peut-être un peu difficile, mais qu'il y ait un espace où il puisse y avoir dans ce cadre des positions, des analyses qui soient exposées aux citoyens.

Il me paraît important, et je le propose, qu'il y ait un groupe du conseil municipal qui se réunisse, qui travaille à cette organisation de la consultation et de ce qui va en amont de la consultation. »

M. BOUYSSOU. - « Arthur Riedacker. »

M. RIEDACKER. - « Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, chers Ivryens et Ivryennes, qui sont présents ce soir.

Comme cela vient d'être dit, chaque groupe de ce conseil municipal avait un représentant à la MIE. Cela a permis aux uns et aux autres de mieux comprendre la question du traitement des déchets. Après une première prolongation de cette mission, il est apparu que le travail était loin d'être terminé. Ceci était une réponse partielle à ce qui a été évoqué par Pierre Chiesa tout à l'heure, mais seulement partiellement, puisqu'il a oublié beaucoup d'éléments qui me paraissaient importants que je vais évoquer.

Nous voterons bien sûr et adopterons les conclusions de ce rapport, et je ne reviendrai pas dans le détail sur les différents points qui ont été recommandés.

Le projet de reconstruction comprend deux entités, l'Unité de valorisation énergétique dite UVE et l'Unité de valorisation organique dite UVO. Toutes les grandes villes d'Europe ont été confrontées au même problème d'élimination des déchets. Paris n'est pas un site particulier.

En général, la moitié des déchets est constituée actuellement par des produits non renouvelables, comme les plastiques, dont l'incinération entraîne des émissions nettes de gaz à effet de serre, comme toute combustion de produits fossiles. Mais l'autre moitié est constituée par des matières renouvelables, comme les papiers et cartons, qui produisent du gaz carbonique, tout comme le compost lorsqu'il se décompose en produisant aussi du gaz carbonique, mais un peu plus lentement.

Pour cette deuxième catégorie, il y a des émissions brutes, mais pas d'émission nette de gaz carbonique lors de l'incinération. Cette distinction est essentielle, et elle n'a pas été faite.

Il y a aussi des métaux qu'on peut recycler, cela réduit les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. C'est particulièrement vrai pour l'aluminium, dont le recyclage est en général beaucoup plus économe en énergie et moins émetteur de gaz à effet de serre, que la production directe à partir de bauxite. Ce n'est qu'un exemple.

Sans entrer plus dans le détail, on peut en conclure que lorsque l'on peut recycler les plastiques, mieux vaut éviter de les incinérer. Cela permet de réduire les consommations du pétrole, et donc les émissions de gaz à effet de serre. Encore faut-il que les produits, et en particulier les plastiques soient recyclables.

C'est là le rôle de l'Etat. Ce dernier ne peut évidemment pas se contenter de fixer des objectifs de niveau de recyclage pour 2025, à travers la loi sur la transition énergétique, sans s'intéresser aux conditions de recyclage.

Il faudra réglementer l'utilisation des plastiques, trouver de nouvelles techniques au niveau industriel. L'association Amorce, à laquelle il vous est proposé ce soir d'adhérer, est bien au courant de cette problématique. C'est tout à fait essentiel, et on ne l'a pas du tout évoqué. C'était dans les projets et la future commission devra évidemment prendre en compte ce point.

Sinon, cela se traduirait par des remises en cause de ce qui était inscrit dans la loi sur la transition énergétique. D'ailleurs comme cela vient de se produire pour l'électricité nucléaire. La part du nucléaire dans la production totale d'électricité devait être ramenée, on le sait, à 50 % en 2025. Cet objectif est maintenant reporté à 2035, et peut-être même à plus tard. L'Etat doit donc agir intelligemment, voire interdire ou fortement taxer les plastiques non ou difficilement recyclables. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Dans cette évolution, les collectivités locales ont également un rôle à jouer. C'est pourquoi nous soutenons et incitons toutes les expérimentations ayant pour but de mieux recycler les plastiques, les métaux et autres déchets, mais jusqu'à quel point peut-on réellement augmenter le tri et le recyclage dans les différents types d'immeubles, notamment à Ivry ? Cela reste à préciser de manière réaliste et pas seulement sur le papier.

Pour pouvoir décider de manière informée, il faudra ensuite établir plusieurs bilans, notamment des bilans environnementaux, locaux, sanitaires, des bilans d'énergies fossiles et de gaz à effet de serre, un bilan d'impact sur la balance commerciale et un bilan financier. Tout cela pour l'instant n'est pas évoqué. Ce sont des chantiers qui sont devant nous.

On ne peut en effet vouloir promouvoir l'économie circulaire en ignorant les bilans énergie et de gaz à effet de serre, comme c'est le cas dans la loi sur la transition énergétique. C'est d'ailleurs un de ses principaux défauts. Tous ceux qui ont signé des pétitions pour le climat ou qui appellent l'Europe à sauver le climat partageront sans doute, ou devraient partager ce point de vue. Je n'en ai pas entendu beaucoup s'exprimer sur ce point ce soir.

Pour le bilan énergétique, c'est la conversion en chaleur avec cogénération d'électricité qui est plus intéressante, mais cela ne peut se faire que lorsqu'il y a des locaux à chauffer à proximité de traitement des déchets, comme à Ivry. Ailleurs, on a parfois des incinérateurs qui ne sont raccordés à aucun réseau de chaleur, parce qu'ils sont trop loin de toute habitation.

A Fos, on traite les ordures ménagères de la ville de Marseille, mais on ne produit pas de chaleur. L'incinérateur est bien trop loin de la zone urbaine, et on a évidemment moins besoin de chaleur qu'en Ile-de-France, à cause du climat. On y produit donc que de l'électricité et du méthane. Ce n'est pas une mauvaise chose, quand on ne peut pas utiliser de chaleur, mais c'est moins bien au niveau du bilan total.

A Ivry, on pourrait également, à partir des déchets organiques bien triés, coproduire, j'insiste bien sur le terme de « co-produire » du méthane et du compost utilisable en agriculture. C'est bien mieux que la simple production de compost qui, elle, ne génère pas d'énergie susceptible de remplacer des énergies fossiles. Où faudra-t-il faire cette co-production ? A travers l'UVO ou en d'autres endroits à Ivry ? Cela reste à préciser.

Il faudra bien sûr également établir un bilan sanitaire. Je n'y reviens pas. La proposition de la MIE va dans ce sens. Les rejets des unités d'incinération peuvent être plus ou moins toxiques.

Il est donc important que l'UVE soit dotée des meilleures techniques pour éliminer les rejets, et qu'on évite d'y insérer des déchets qui pourraient dégager des rejets nocifs pour la santé. Un meilleur tri ne peut donc que contribuer à cet objectif.

Sur la base, non pas d'études papier, mais de bilans comparatifs et basés sur de réelles expérimentations, on pourra ensuite décider des meilleures pratiques à adopter pour réduire puis éliminer les déchets autant que faire se peut. A défaut, on pourra encore discuter pendant longtemps de ce qu'il faudrait faire, de ce qu'il serait souhaitable de faire.

Enfin, il faudra aussi convaincre les autres villes du bassin d'approvisionnement du Syctom de s'engager dans la même voie qu'à Ivry. Avec un peu plus de 60 000 habitants, bientôt 70 000, on ne représente que de l'ordre de 0,4 % de la population du bassin d'approvisionnement du Syctom. Ce sont en effet, les déchets de plus de 1,4 million d'habitants, cela a été rappelé, qui sont traités à Ivry. Si à Ivry, on pouvait recycler, par magie, la totalité des déchets de notre ville, il resterait encore à traiter 96 % des déchets, plus des augmentations de production de déchets qui seraient dues à l'augmentation de la population.

Nous voyons bien qu'Ivry tout seul ne peut pas régler le problème, et que les villes voisines doivent être fortement associées, faute de quoi les efforts d'Ivry seraient totalement vains. J'aurais tendance à ajouter que seraient totalement vains les effets de l'Europe pour le climat, si le reste du monde n'y est pas associé.

Alors que faire dans l'immédiat ? On manque actuellement de précisions sur l'UVO, sur son dimensionnement et les technologies qui seront employées.

Le dimensionnement dépendra évidemment du niveau de recyclage qui pourrait être atteint de manière réaliste. C'est donc très important de se pencher sur ce point.

Pour la technologie employée, on manque également d'information. Cela dépendra de la transcription des directives européennes et des directives françaises à venir. Il n'est évidemment pas question de reproduire une usine de traitement du type de celle de Fos-sur-Mer que nous avons visitée, qui est située en plein champ, aucune unité susceptible de préfigurer celle qui pourrait être installée à Ivry ne peut actuellement être visitée.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons que soit instauré un moratoire pour la construction de l'UVO, en attendant plus d'informations techniques et juridiques, et aussi en attendant la réalisation d'expérimentation qui permettront de savoir jusqu'à quel point, il est réaliste de diminuer la capacité de traitement des matières organiques de l'unité d'Ivry.

Dans ces approches, le cluster matériaux pôles, les étudiants du Master environnement de la Sorbonne, qui ont des enseignements à Ivry pourraient utilement s'associer au collectif 3R pour essayer de dégager des propositions réalistes.

Nous ne nous sommes pas prononcés ici contre la reconstruction de l'UVE. Si la quantité de déchets incinérés peut être réduite, et on peut l'espérer, l'UVE pourra utiliser d'autres sources de biomasse. Il nous a été dit qu'elle pourrait utiliser des bois de rebut impactés, ce qui permettra de réduire la mise en décharge de ces derniers, donc de produire la chaleur, tout en réduisant la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et que le gouvernement vient d'augmenter.

Pour les mises en décharge, on sait de combien la taxe va être augmentée par contre pour les fumées, nous n'avons pas encore d'informations sur l'augmentation des taxes. Et ce n'est pas du tout évident qu'elles apparaîtront, et en tout cas, elles seront bien moindres que pour la mise en décharge.

Nous pourrions aussi utiliser des biomasses de la région Ile-de-France, où la croissance des forêts est environ deux fois plus importante que les niveaux d'exploitation, si bien que le stock de bois en forêt continue d'augmenter, alors que des peuplements ont déjà des accroissements moyens qui sont en baisse, parce que trop âgés.

Nous sommes donc contre la reconstruction de l'actuel projet du Syctom, mais on ne peut pas seulement faire des propositions démagogiques. Je voudrais aussi ajouter qu'un certain nombre de remarques qui ont été faites, notamment par Sandrine Bernard, qui malheureusement est absente, auraient pu être faites dans les réunions de la MIE, si elle avait été présente, ce qui n'a pas été très souvent le cas. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Arthur Riedacker. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - « *Oui, Monsieur le Maire, je voulais souligner aussi ce point, mais Arthur Riedacker m'a devancé, et comme Sandrine Bernard n'est pas présente... elle vient d'arriver.*

Si vous permettez, Monsieur le Maire, plutôt que d'entendre tes critiques, Sandrine Bernard, concernant notamment la prochaine préparation de la consultation citoyenne, je déplore et regrette, comme l'ensemble de mes collègues de la MIE que tu n'aies pas été plus assidue et plus présentes lors de nos travaux. Tu n'es pas forcément bien placée ce soir pour nous faire des leçons de morale.

J'en reviens rapidement à ma brève intervention, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je tiens tout d'abord au nom de mon groupe Convergence citoyenne à remercier mes collègues, membres de la Commission d'information et d'évaluation pour leur investissement et le temps qu'ils ont consacré à cette mission. Je tiens aussi à remercier l'administration qui nous a accompagnés tout le long de cette année et l'ensemble des personnes auditionnées.

Cette mission nous a permis d'enrichir notre connaissance du sujet, de mieux saisir les avis et les arguments de chacun sur des questions certes techniques et scientifiques, mais jamais dépourvues d'enjeux politiques et économiques. J'ai participé au nom de mon groupe à ce travail d'intelligence collective, et je ne peux que saluer le volontarisme de chacun et la dynamique constructive de la démarche.

Initialement destinée à réfléchir et à donner un avis sur le projet de la future UVO, la mission n'a pas été en mesure de dégager un avis tranché du fait notamment de l'imprécision du projet, le Syctom étant en attente de réglementation européenne. Elle a néanmoins élargi son champ d'intervention à l'ensemble du projet de reconstruction de l'usine du Syctom, et à la question des déchets. Le rapport qui en découle fournit des préconisations tout à fait intéressantes qui nous semblent aller dans le bon sens.

Nous approuvons aussi la création d'un institut écocitoyen pour la connaissance et le contrôle des pollutions à l'échelle du Grand Paris. Celui-ci nous permettra de disposer de plus en plus de connaissances scientifiques, et constituera donc un outil d'analyse permettant de mieux agir contre ces pollutions et les émetteurs de polluants.

Nous partageons également bien évidemment la volonté d'agir davantage et de manière plus forte sur la collecte des déchets et leur réduction, en recourant principalement à la prévention et à une meilleure incitation au tri et au recyclage. Les leviers activés et activables sont nombreux et connus, préconisés par l'ORDIF ou encore Zéro Waste. Ivry doit s'en saisir et devenir une ville pilote en la matière.

Enfin, il est proposé de poursuivre le travail de cette commission par la mise en place d'une instance pérenne de suivi du projet du Sycotom. Si nous en approuvons le principe, il nous semble important de rappeler ici que le groupe Convergence citoyenne n'a cessé d'exprimer son opposition au projet de reconstruction du Sycotom, et qu'il n'est pas si simple pour des élus opposés au projet de contribuer aisément à une commission qui sera chargée d'accompagner, au nom de la municipalité, un projet auquel nous nous sommes opposés. Toutefois, nous soutenons tout de même la mise en place de cette commission de travail.

Car aussi enrichissante soit-elle, la MIE n'a pas modifié la position de notre groupe sur cette question. Les inquiétudes quant aux enjeux et aux risques environnementaux et sanitaires n'ont pour nous, pas été levées. Nous continuons à penser que l'ambition écologique doit être maximale, et que nous devons privilégier les options alternatives, qui nécessitent des investissements et une volonté politique forte pour réduire les déchets et s'inscrire davantage dans une économie circulaire. Nous sommes trop en retard sur ces questions. Il est évident que la manne financière et le business autour des déchets n'incitent guère ceux qui en profitent à faire le nécessaire pour que nous puissions nous passer de ces usines.

L'autorisation de construire l'UVE a été délivrée par le préfet en faisant fi de l'avis exprimé par les habitants, des avis exprimés par des scientifiques et des alternatives proposées par des citoyens. Nous espérons que les citoyens se déplaceront nombreux le 29 juin prochain pour s'exprimer une nouvelle fois sur ce projet.

Le référendum consultatif que nous organisons doit favoriser la participation du plus grand nombre, mais surtout faire en sorte que l'organisation de cette consultation soit un moment permettant l'appropriation du sujet par les citoyens et sa remise en débat. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Sabrina Sebaihi. Non, Monsieur Bouillaud avant. Allez-y Monsieur. »*

M. BOUILLAUD. - *« J'aurais pu laisser la parole à Sabrina par galanterie, si vous voulez. Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Il nous est proposé ce soir de prendre connaissance et de débattre. Je pense que nous l'avons fait depuis deux heures sur le rapport de la mission municipale, dont je salue le travail, sur la poursuite du projet du Sycotom, de l'UVE et de l'UVO.*

Ce rapport, et nous l'avons déjà souligné lors de la mise en place de la mission municipale, intervient à mon sens tardivement. C'est une remise en cause du projet alors que celui-ci continue d'avancer. Par ailleurs, compte tenu de la situation juridique et législative encore instable, les réponses ne peuvent être précises à l'heure actuelle.

Concernant l'UVO, l'Unité de valorisation organique, nous convenons tous qu'il est urgent d'attendre le résultat des politiques en matière de collecte et de traitement des biodéchets, ainsi que les décisions européennes. En ce sens, le rapport est conforme aux différentes rencontres et propositions de la mission.

Le Sycotom a modifié son projet pour que l'UVO proposé ne rentre plus, selon lui, dans la définition du TMB proposé par l'ADEME. La différence réside donc dans la finalité d'usage de la matière organique extraite par le procédé, mais de nombreuses questions doivent encore être tranchées. Néanmoins, il est important de continuer à avancer sur ce point, et ici aussi, de clarifier le dispositif envisagé.

Le dimensionnement du projet, nous en avons longuement discuté, est également en question et malheureusement, la réduction du nombre de déchets n'est pas aussi rapide qu'on peut l'espérer, et l'envisager tel que l'envisagent les différentes associations impliquées comme le collectif 3R, ou Zéro Waste.

C'est un peu ici, le parallèle est sans doute un peu fort, la même logique que l'usage de la voiture. Personne n'a intérêt à produire des déchets comme personne n'a intérêt à utiliser sa voiture tous les jours, dès lors que d'autres solutions viables et durables existent. Mais les choses bougent lentement, trop lentement. En attendant, il convient de rester pragmatique et de traiter la situation telle que nous la vivons.

La réflexion doit donc se poursuivre sur la taille de l'UVO, mais être trop ambitieux peut avoir des effets pervers et finalement générer plus de pollution qu'à l'origine. Le problème, à mon sens n'est pas celui du tri, ou la seule réduction des déchets ménagers, mais celle de la production des produits consommables, comme les bouteilles en plastique, les papiers en tous genres, et autres matières à consommation extrêmement rapide, dont l'utilité et la production est parfois discutable et responsable d'une surconsommation quotidienne. Les industriels et les distributeurs ont ici une responsabilité essentielle dans ce choix de société.

La collecte des biodéchets à la source, obligatoire dès 2025, aura nécessairement un impact, mais il est difficile aujourd'hui d'anticiper et de mesurer son effet. Son expérimentation à Ivry depuis septembre 2018 peut sans doute déjà donner des réponses sur l'impact de cette collecte.

Concernant la création de deux nouvelles instances, c'est à mon sens une bonne chose. Nous ne pouvons que l'encourager et qu'encourager la concertation et la réflexion la plus éclairée possible sur ce sujet complexe. Il ne faut pas néanmoins tomber dans un risque de sur-concertation et de sur-commissions, sans qu'en découle de conclusions probantes.

J'ai noté que pour cette commission municipale spécifique sur la poursuite du projet du Sycotom, notre groupe par l'intermédiaire de Madame Appolaire, a participé d'ailleurs assidûment à cette commission. La mise en place d'une nouvelle commission demandera encore beaucoup d'implication et de suivi pour appréhender ce sujet complexe. La commission pérenne de suivi du projet du Sycotom peut être encouragée, mais doit rester active avec l'implication de l'ensemble de ses membres.

La création d'un institut écocitoyen pour la connaissance et le contrôle des pollutions ne peut en effet se réaliser qu'à l'échelle de la métropole du Grand Paris, ou du moins sur le bassin de l'usine Ivry-Paris XIII, et notamment à ce niveau de la Métropole, parce qu'en lien avec le plan climat énergie et les compétences de la Métropole. Mais la question de son financement, et de sa composition doivent être tranchées à la fois pour garantir sa parfaite impartialité et son indépendance, et pour lui donner aussi les moyens de fonctionner. Forcément la question de financement de cet Institut se pose.

Un autre point, c'est le sujet de la deuxième délibération de ce point, c'est le sujet de la consultation, ou du référendum à l'origine. A notre sens, les conditions d'une consultation transparente ne sont pas réunies, et c'est dommage.

- *Déjà, on a discuté ce soir, le rejet par le représentant de l'Etat de l'organisation d'un référendum dans les conditions prévues par la législation ne rend pas cette consultation pleinement légitime.*
- *La liste électorale, qui n'est pas la liste officielle, est celle retenue pour l'élection qui va nous réunir dans une dizaine de jours.*
- *Une campagne extrêmement courte, avec des moyens de communication limités et un débat assuré dans des conditions particulièrement précaires.*
- *Et une question qui mérite clairement des précisions, même dans la forme qu'on propose de modifier ce soir. Il est demandé aux Ivryens de se positionner sur le projet actuel, mais rien sur les nouvelles orientations. Or il serait intéressant de savoir pourquoi les Ivryens vont se prononcer dans un sens ou dans l'autre sur ce projet le 29 juin. Avec cette question un oui ou un non-mérite d'être creusé. Le débat est tellement technique, et sur une trop courte période que je doute de la qualité des débats et de la vision complètement éclairée pour se positionner le 29 juin. Même nous ne pouvons que souligner la qualité de la vulgarisation du rapport tel qu'il a été proposé ce soir, pour le mettre à la complète information de l'ensemble.*
- *Enfin, les modalités de vote, à la fois électronique et dans quelques bureaux de vote, nous laissent sceptiques. Lors du Conseil municipal précédent, où nous avons abordé ce sujet, nous avons déjà émis des doutes sur les conditions d'organisation de ce référendum, dont la date d'ailleurs n'était pas encore figée. On savait très bien que cela devait intervenir avant le 1^{er} septembre. Cette délibération ce soir ne nous rassure pas, bien au contraire, et c'est dommage.*

Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Monsieur Bouillaud. Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Merci Monsieur le Maire. Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir, mais c'est l'intervention de notre collègue Mourad Tagzout, qui me fait réagir, sur la question notamment du plan B'OM.*

Il a posé la question en disant : « aujourd'hui la question qui se pose c'est : est-ce que le plan B'OM est viable ou pas ? » C'est justement tout l'enjeu, et tout le sujet dont on parle depuis plusieurs années. Nous avons toujours demandé à ce qu'il y ait une étude réaliste, et qu'on étudie sérieusement la question du plan B'OM, ce qui n'a jamais été fait. Si aujourd'hui on avait étudié de manière très sérieuse le plan B'OM, nous n'en serions pas là.

D'ailleurs, par rapport à l'intervention de Monsieur Bouillaud quand il parle de la consultation en disant que ce n'est pas tout à fait légitime, dans ce cas, l'enquête publique qui a été faite avec 2 000 personnes qui ont voté, et seules 21 personnes se sont prononcées pour le projet, on peut remettre tout à fait en cause la légitimité de l'autorisation de la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry.

A un moment, en matière de démocratie, on ne peut pas nous faire le reproche aujourd'hui de ne pas nous donner les moyens de consulter la population ivryenne sur un sujet comme celui-ci, qui les concernent, et qui va les impacter pour 30 ou 40 ans encore.

Après, sur la question du vote, dès le départ nous avons demandé à ce que la question porte sur l'ensemble du projet. Parce que bien évidemment nous sommes complètement opposés au projet dans sa globalité, que ce soit la partie UVE ou UVO. On a toujours dit que si on avait eu deux schémas ou deux propositions, c'est-à-dire plan A : on part sur la reconstruction d'incinérateur et plan B : sans reconstruction d'un incinérateur, évidemment que la volonté politique ne serait pas la même. Parce que quand on sait que nous n'avons pas d'incinérateur au bout de la route, je peux vous dire qu'à mon avis, il y aura une volonté politique qui se mettra de toute façon en œuvre pour aller vers la réduction des déchets, puisque l'on n'aura pas de plan B justement.

Or on ne nous propose pas cela. On a tout fait pour nous imposer le modèle de l'incinération duquel on devrait sortir. Normalement, on est dans une logique où on devrait quitter le modèle de l'incinération, ce qui n'est pas du tout le cas. Ce n'est tellement pas le cas d'ailleurs, qu'on est en train d'agrandir l'incinérateur de Créteil, qu'on est en train de réfléchir à un nouvel incinérateur sur Vitry. Nous sommes vraiment dans une expansion. Ce qui m'amène au point suivant.

C'est quelque chose qui n'est pas ressorti, je trouve dans les interventions de ce soir, c'est que l'incinération est avant tout un business lucratif. Aujourd'hui, si tous ces groupes se jettent sur la question des incinérateurs en brûlant des déchets, et en faisant en sorte de nous maintenir sous perfusion de l'incinération, c'est justement parce qu'ils gagnent du fric à ne plus savoir quoi en faire. Et c'est bien pour cela qu'on reconstruit aujourd'hui un incinérateur sur Ivry à 2 milliards. Même si Romain Zavallone a expliqué que c'est décomposé en quatre parties, c'est bien 2 milliards au final la facture.

Dès le départ, nous avons dit que ce projet d'une part, était trop cher, il était démesuré et plus adapté. Et surtout il y a la question sanitaire. Parce que certes, on passe de 780 000 tonnes à 350 000 tonnes, mais les déchets étant plus condensés, ils sont aussi plus nocifs. Il faut aussi en tenir compte.

A un moment, même si on met les filtres, si on met tous les garde-fous que l'on veut, il y aura un impact sanitaire sur les personnes qui vivront à proximité de cet incinérateur. On est déjà dans une zone qui est déjà extrêmement polluée, on a le périphérique à côté, on subit déjà pas mal la question de la pollution de l'air. Je trouve que cela ne sert à rien de rajouter un incinérateur sur ce sujet.

Je vais essayer d'être rapide, parce que c'est vrai que Pierre Chiesa a déjà beaucoup développé l'intervention du groupe. J'avais demandé effectivement que sur la consultation, il y ait soit un vote par correspondance, soit un vote électronique. Je suis contente d'entendre ce soir qu'il y aura la possibilité d'un vote électronique.

Parce que la date du 29 juin, bien sûr qu'elle ne satisfait personne, on arrive au début des vacances scolaires. Le 29 juin, je ne sais même pas s'il y aura beaucoup de monde sur Ivry pour voter. Le 29 juin, ce n'est pas une date très idéale, mais nous l'avons discuté ensemble, il n'y a pas de souci. Nous savons que les week-ends d'avant, ce n'était pas possible.

Je ne remets pas en cause le choix de la date. Je dis juste que ce n'est pas une bonne date pour effectuer cette consultation.

Néanmoins, j'ai entendu le fait qu'on ne puisse pas faire des professions de foi, qu'on ne puisse pas communiquer, mais je pense qu'il faudrait qu'on réfléchisse à une manière de permettre l'expression pluraliste de chacun d'entre nous, soit par la voie électronique, parce que peut-être, nous pourrions tout simplement mettre des professions de foi sur le site internet de la ville qui serait accessible à tout le monde, et qui pourraient être consultables. Dans ce cas, cela engendrera des coûts qui nous impacteraient énormément. Ou par un petit livret, comme nous avons l'habitude de faire dans Ivry ma ville, avec peut-être des professions de foi à l'intérieur.

En tout cas je pense que la solution électronique pourrait être la meilleure solution. Je ne vais pas être beaucoup plus longue que cela. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Est-ce qu'il y a d'autres inscrits ? Simplement quelques mots pour conclure, et avant de soumettre les différentes délibérations au suffrage.*

D'abord je voudrais remercier Fabienne Oudart qui, dans son intervention, a évoqué le débat contradictoire qu'on avait proposé il y a quelques mois à l'issue des Assises de la ville. Je redis ici ce soir mon grand regret qu'il n'ait pas pu avoir lieu, bien que j'estime que les conditions d'une parfaite équité, d'une parfaite neutralité aient été totalement respectées avec des moyens techniques qui permettaient une diffusion à l'extérieur sur les réseaux sociaux, etc. Je regrette vraiment qu'au dernier moment les associations n'aient pas souhaité, pour des raisons que je respecte, participer et prendre part à ce débat. C'est un regret, mais c'est maintenant derrière nous.

Je voulais aussi souligner ce qu'a pointé Pierre Chiesa dans son intervention. Nous sommes effectivement en ce moment dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord avec la ville de Paris, qui pointe très précisément la question que tu évoquais sur les territoires servants, et qui ouvre des pistes de travail sur une compensation.

Par exemple, la Ville de Paris s'est engagée à une compensation carbone intégrale à l'horizon 2050. C'est un engagement qui a été pris par le Conseil de Paris, et qui ne pourra pas se réaliser strictement dans les frontières de la capitale.

Ils vont avoir besoin pour produire cette compensation carbone de sortir des frontières de la capitale, comme ils l'ont été sur d'autres sujets, comme le traitement des déchets, la carte que commentait Jeanne Zerner tout à l'heure, etc.

Ce sont plutôt des aspects positifs, et il faut qu'Ivry bénéficie de ces aspects positifs au titre d'une longue histoire de territoire servant. Par exemple le départ de la centrale intermédiaire de chauffe qui est actuellement sur notre futur parc des Confluences. Il y a à peu près un hectare qui est occupé par l'usine de la CPCU, à son départ, nous pouvons légitimement revendiquer que le terrain d'assiette soit remis gratuitement à la ZAC Confluences. Ce sont des compensations de cette nature : des éléments de plantation d'arbres, d'équipements d'espaces verts, etc. De même qu'on ouvre le débat avec la Ville de Paris sur la construction d'une piscine en eaux de Seine, filtrées par des biofiltres. On va essayer d'avancer petit à petit sur des logiques comme celles-là qui nous permettront de récupérer pour notre population des retours positifs sur toutes les servitudes que nous avons subies ces derniers siècles.

Je crois qu'on est encore trop souvent dans une confusion entre le traitement des déchets et la collecte. Les deux sont interdépendants, mais je rappelle qu'il y a deux structures qui sont différentes et qui sont en charge de l'une et de l'autre.

- *Le Sycatom devient un peu le grand diable, sur lequel on fait tout peser. Je rappelle que c'est un syndicat inter-territorial qui regroupe en étoile tous les territoires qui ont des villes qui brûlent leurs déchets ou qui les traitent dans une des usines du Sycatom.*
- *De l'autre côté, la collecte, la prévention, etc., sont des compétences qui malheureusement échappent aujourd'hui aux communes, et qui ont été transférées aux établissements publics territoriaux, avec une complexité de situations. Quand il y a plusieurs syndicats de traitement, etc. Cet éloignement de cet enjeu, de mon point de vue, n'est pas une chose efficace.*

La compétence déchets dans toute sa dimension traitement, avec notre représentation au sein des conseils syndicaux du Sycatom, et collecte, avec la gestion des marchés de collecte, l'organisation des bacs, etc., c'est plus efficace quand c'est géré dans la proximité, et quand ce sont des communes qui en ont la pleine responsabilité.

Par exemple, sur l'extension des consignes de tri, le territoire ne s'était pas porté candidat à Citéos, le T11 s'était porté candidat, alors qu'ils n'ont même pas une usine sur tout le territoire de ce qu'est le T11 aujourd'hui. On voit bien qu'il y a des logiques qui sont plus compliquées quand on éloigne les centres de décision. La réalité ne fait que nous le démontrer.

Je voulais aussi répondre à Sandrine Bernard. Je ne vois pas ce qu'il y a d'original dans ma position. Si la question avait été : « êtes-vous pour ou contre la reconstruction de l'incinérateur ? », j'aurais évidemment voté pour, en fonction de tout ce que j'ai toujours dit, de ce que j'ai réaffirmé devant ce Conseil municipal tout à l'heure.

Si la question, que nous déciderons tout à l'heure, c'est : « êtes-vous pour ou contre l'actuel projet de reconstruction du centre de traitement ? », là effectivement, au regard de ce que nous dit la MIE, il est tout à fait logique que j'aie une hésitation. Ce qui complexifie les choses, si cette question est adoptée ce soir, c'est qu'il va y avoir des contres qui vont intégrer la totalité des dimensions du projet tel qu'il est porté aujourd'hui, il va y avoir des contres qui vont dire qu'il faut réviser les prochaines étapes du projet.

Je pense par exemple que ce qu'a exprimé Arthur Riedacker tout à l'heure va un peu dans le même sens que moi. C'est-à-dire qu'il votera contre le projet actuel porté par le Sycatom, mais pour autant, il vient d'expliquer pourquoi il est plutôt favorable à la reconstruction de l'incinérateur. OK, il y a une ambiguïté, mais ce n'est pas une chose originale, c'est la complexité des positionnements des uns et des autres.

Après on me croit ou pas, mais très franchement la première question que j'ai posée dans cette assemblée, quand on a constitué la MIE, je vous le rappelle, c'était d'expertiser avec cette commission la différence entre l'UVO et le TMB. C'était ma préoccupation de l'époque. Et vous avez tous décidé, y compris mon groupe, qu'il fallait élargir le périmètre de cette mission. Nous l'avons décidé ensemble. Le périmètre a été élargi, mais malgré tout, la question que je posais au démarrage a été traitée par la MIE, de mon point de vue.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui je suis moins clair que je ne l'étais il y a un an sur l'UVO, c'est très différent du TMB.

Je suis moins sûr maintenant, j'ai un doute là-dessus, au regard de ce qui vient d'être exposé et des attendus de la MIE. Si la MIE ne sert à rien, et si elle n'a pas de capacité de produire des réflexions qui sont de nature à faire changer les points de vue et à les faire évoluer, cela ne sert plus jamais à rien d'avoir des débats démocratiques, et cela ne sert plus jamais à rien de réfléchir et d'approfondir les questions. Ou alors c'est qu'on est complètement abrutis, ce que je prétends ne pas être mon cas, Sandrine Bernard, contrairement à ce que peut-être tu penses.

Ensuite toujours ce vieux truc : « vous avez signé le permis de construire. » Mais c'est faux, archifaux et tu ne peux pas l'ignorer. Tu n'es ni sourde ni autre chose. Tu sais très bien que nous avons décidé, et cela a été contesté par beaucoup d'entre vous, que ce projet était réellement un projet d'intérêt général dont l'instruction administrative, technique, ne pouvait pas reposer sur le maire d'Ivry et ses adjoints. C'était une question qui relevait d'un tel niveau d'intérêt que c'était le Préfet et l'Etat qui devait pour une fois prendre leurs responsabilités en instruisant le projet.

Je comprends bien que la pression sur le maire d'Ivry, pour les militants comme pour les élus, est bien plus facile à mettre que sur le préfet du Val-de-Marne ou le gouvernement. Mais à un moment donné, je rappelle que ce sont 15 communes et 12 arrondissements parisiens qui brûlent leurs déchets ici, et à part le million qu'a rappelé Pierre Chiesa, mais qui n'est qu'une forme de fiscalité due, on fabriquerait des confitures à la place de brûler les déchets, on toucherait peut-être la même chose, même si maintenant il y a la cotisation foncière des entreprises (CFE), etc. Ce n'est donc pas une question de retour financier pour la commune, c'est une question d'intérêt général bien plus compliquée.

Comme je l'ai dit, il y a un recours à deux niveaux qui est porté par les associations devant le tribunal administratif sur l'incinérateur : un sur sa conformité avec la LTE, et un autre, je crois, sur les enjeux environnementaux qui ont été pointés, et une incompatibilité avec d'autres lois notamment européennes sur le truc. Le tribunal administratif va juger en fonction de la loi.

C'est la même chose, Sabrina, d'ailleurs, parce que je crois que c'est toi qui en as parlé, sur l'enquête publique. Je crois que là aussi on peut être d'accord ou pas d'accord, à avoir des opinions différentes les uns et les autres, y compris avec les associations. Mais les commissions d'enquête telles qu'on les connaît tous n'ont pas pour objet la démocratie, au sens où nous l'entendons, populaire du terme, et d'organiser les votes.

Les commissions d'enquête, que ce soit pour cette affaire, ou que ce soit pour d'autres, donnent une préconisation qui se fonde sur une lecture de la loi. Par exemple, je me souviens du commissaire enquêteur sur les Tourbillons, le truc de Ledru-Rollin. Le commissaire enquêteur ne donne pas une préconisation qui se fonde sur : « il y en a plus qui ont dit ça, que ceux qui ont dit ça, donc c'est ceux qui ont le plus parlé, qui... » Si on n'a pas ici, avec le niveau d'intelligence et la connaissance de ce qu'est une commission d'enquête, à quoi cela sert ?

On peut raconter ce qu'on veut aux gens, et leur faire prendre des vessies pour des lanternes, surtout quand ils sont éloignés des sujets que nous traitons au quotidien. C'est profondément démagogique. Je le dis vraiment, parce qu'au bout d'un moment, non une commission d'enquête n'est pas une consultation populaire. Elle est là pour dire qu'un projet est ou pas en conformité avec la loi.

Elle est là pour écouter les points de vue qui se fondent sur la loi et sur les réglementations en cours. Là-dessus il faut qu'on franchisse un cap d'honnêteté entre nous, et je trouve que le rapport de la MIE permet réellement de le faire.

Je crois que c'est toi aussi Sabrina Sebaihi, qui parlait du business, de la CPCU et tout ça. Je l'affirme ici, le rapport de la MIE aurait pu le pointer. D'ailleurs je suis pour la renationalisation intégrale de tout le secteur de l'énergie. Et je demande à mon groupe politique, ce n'est pas souvent que je fais cela, de bien vouloir veiller à proposer un vœu d'intérêt général, qui sera passé en deuxième partie du Conseil, demandant la renationalisation intégrale de tout le secteur de l'énergie, de tout le traitement des déchets, etc., et on verra qu'il le votera. Parce que nous ne sommes pas comme les juges d'instruction, on ne peut pas être dépayés toutes les cinq minutes, les uns et les autres, selon d'où on parle. Parce que selon qu'on a telle étiquette politique dans telle ville, on dit telle chose, et quand on est dans telle autre ville, pas dans la même situation, on dit autre chose.

Alors que le projet du Syctom : 15 communes, 12 arrondissements, la ville de Paris. Et la diversité des points de vue qui s'expriment au sein d'une même force politique, selon qu'on parle de trois kilomètres de l'usine ou du premier kilomètre de l'usine elle est très différente.

Je l'ai dit souvent, les seuls qui ont une constance, quel que soit le lieu où ils sont, ce sont mes partenaires d'Europe Ecologie Les Verts. Ils ont toujours dit la même chose. J'aimerais bien qu'ils bougent un peu de temps en temps, d'ailleurs, ce serait bien. Mais c'est comme ça, c'est la vie. Et que vous soyez à Paris, à Ivry, à Fresnes, à Gentilly, à Arcueil, ou je ne sais où, vous dites la même chose partout, ce qui n'est pas le cas de tout le monde autour de cette table. J'aimerais bien que de temps en temps la cohérence politique puisse être vraie partout.

Je vous propose donc de passer au vote sur la première délibération qui nous occupe, c'est le rapport de la MIE. Vous avez tous en tête les articles de la MIE.

Parce que je vous adore Sandrine Bernard, et que vous êtes sans doute la personne qui m'amuse le plus sur la terre, je vais vous rendre la parole. Mais en général, le code protocolaire de cette assemblée veut que le maire conclue, qu'il passe aux délibérations. Mais néanmoins, je vous rends la parole. »

Mme BERNARD. - « *Je vous remercie de me rendre la parole dans ces circonstances, et aussi tardivement. A quoi sert cette consultation populaire, s'il vous plaît ?* »

M. BOUYSSOU. - « *Elle servira aux représentants au pluriel de la ville d'Ivry dans les différentes instances, à porter une voix plus forte contre l'UVO dans les prochaines discussions qui auront lieu avec le Syctom.* »

Mme BERNARD. - « *Il faut poser la question plus clairement. Parce que si à l'issue de la consultation populaire, dont vous nous avez bien annoncé que vous ne souhaitiez pas y mettre de moyens considérables, il en ressort que chacun des partis peut en tirer l'interprétation qu'il souhaite, il faut...* »

M. BOUYSSOU. - « *Ce n'est pas que je ne souhaite pas y mettre des moyens considérables. Osez dire dans cette enceinte, et je m'appuierai là-dessus, que je ne dois pas tenir compte des écrits du préfet du Val-de-Marne. Je vous demande de le dire.*

Si vous souhaitez que j'y mette des moyens plus considérables, je vous demande d'avoir le courage politique de dire ici : Monsieur le Maire, le parti socialiste d'Ivry, et moi qui le représente, je vous demande de ne pas tenir compte des remarques de la sous-préfète. Dites-le et ce sera au procès-verbal. Et là, on discutera. »

Mme BERNARD. - « Monsieur le Maire, vous ne nous avez pas transmis les remarques de cette préfète, donc nous n'allons pas pouvoir y répondre. Mais avec plaisir, oui, je peux vous dire ce soir : je pense nécessaire que soit envoyé aux électeurs qui prendront part à ce vote, des professions de foi qui permettent que l'ensemble des positions soient exprimées, ainsi que cela a été demandé d'ailleurs dans cette assemblée à plusieurs reprises et par plusieurs personnes. Et effectivement si la préfète, la sous-préfète ou quiconque vous demande de ne pas éditer de communication de profession de foi dans le cadre de cette consultation, dans ce cas, je peux exprimer mon désaccord avec ce que la sous-préfète vous demande. Je ne vois pas où est le problème sur ce point.

Mais cela ne répond absolument pas à la question que je posais initialement : à quoi sert une consultation dont chaque partie pourra tirer l'interprétation qu'il entend, si la question n'est pas claire. »

M. BOUYSSOU. - « Tu proposes donc de changer une fois encore la question, et que l'on se prononce sur l'UVO ? »

Mme BERNARD. - « Non, je propose que nous nous prononcions sur le projet dans son intégralité. »

M. BOUYSSOU. - « Moi aussi, pour une fois, on est d'accord sur quelque chose. »

Mme BERNARD. - « Y compris l'incinération.

M. BOUYSSOU. - « Le projet actuel inclut deux dimensions. On va donc voter sur la formulation. Vous savez, j'ai voté Macron au deuxième tour de la présidentielle, je pense comme tout le monde ici, et mon vote portait un sens bien différent, je pense, du vôtre et de quelques autres ici. »

Mme BERNARD. - « On ne fait pas de polémique à cette heure. »

M. BOUYSSOU. - « C'est vrai, c'est polémique, mais le sens d'un vote peut être différent d'une personne à l'autre, même s'il est le même. En tout cas, j'aurai la franchise et l'honnêteté de l'exprimer clairement aux Ivryens, sur ma page Facebook et je n'entraînerais aucuns frais municipaux de ce point de vue, et je le dirai à tous ceux qui voudront bien l'entendre.

Par contre, là, on est sur le rapport de la MIE, qui approuve le principe de la mise en place de la commission pérenne, je n'y reviens pas, approuve le principe de la création d'un institut écocitoyen et autorise le Maire à rechercher les partenariats et les financements nécessaires ? On vote en bloc. Qui est pour l'adoption de ces quatre articles ? Merci. Il y a une unanimité importante.

Ensuite le délibéré sur le référendum, dont la formulation de la question, je le redis : pour ou contre le projet actuel de reconstruction du centre de traitement, et non pas de valorisation, des déchets du Syctom, Ivry-Paris XIII.

Voilà la formulation proposée au terme de nombreuses discussions entre nous. Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Cette délibération est adoptée. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

1A/ PREND ACTE des conclusions et préconisations de la mission municipale spécifique d'information et d'évaluation (MIE) sur la poursuite du projet du SYCTOM de centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII, APPROUVE le principe de mise en place d'une commission pérenne de suivi du projet du SYCTOM constituée d'un représentant de chacun des groupes politiques du Conseil municipal (cette commission sera chargée d'observer, d'évaluer, et d'accompagner le projet au nom du Conseil municipal de la ville d'Ivry-sur-Seine ; elle pourra fonctionner sur le même modèle que l'actuelle MIE en s'entourant d'appuis techniques) et APPROUVE le principe de création d'un Institut Eco-citoyen pour la connaissance et le contrôle des pollutions à l'échelle du Grand Paris qui pourrait avoir son siège à Ivry (son périmètre devrait être celui de la MGP et son financement partagé entre les collectivités et EPCI concernés).

(unanimité)

1B/ CONFIRME son approbation du principe d'organisation d'un référendum d'initiative locale le plus large possible sur le projet du SYCTOM de centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII et sa poursuite, FIXE la date de l'initiative précitée au 29 juin 2019, laquelle aura pour objet la question suivante : « Pour ou contre le projet actuel de reconstruction du centre de traitement des déchets du SYCTOM/ Ivry-Paris XIII ? » et aura lieu de 10 heures à 16 heures dans les lieux déterminés à cet effet dans les six quartiers de la Ville, PRECISE qu'elle est ouverte à toutes les ivryennes et à tous les ivryens âgés de 18 ans et plus et AUTORISE le Maire à prendre toute disposition complémentaire ou ressortant de ses attributions habituelles, en vue de l'organisation de cette initiative.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

LOGEMENT

2) Évolution du statut juridique de l'OPH d'Ivry-sur-Seine suite à la consultation des locataires et des salariés - avis du conseil

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. BOUYSSOU. - « Nous avons un dernier point, je vais être très rapide. Je vais juste vous lire là aussi les deux articles.

Nous avons déjà abordé le sujet du changement de statut de l'OPH d'Ivry dans ce Conseil municipal. La consultation, ou plutôt le référendum a eu lieu auprès des locataires, puisque tous les titulaires d'un bail ont pu s'exprimer.

Je vous redonne les chiffres de cette consultation. Il y avait 7 631 inscrits. Il y a 1 978 personnes qui ont pris part au vote.

Il y a eu 1 918 suffrages exprimés, 74 % pour la transformation du statut de l'OPH en société coopérative d'intérêt collectif, et 25 % contre. Nous étions à un taux de participation bien meilleur que ce qu'avait été celui sur la désignation des représentants des locataires, puisque nous avons eu un taux de participation de 26 %.

Par rapport à une élection politique, certes, cela peut ne pas représenter grand-chose, mais par rapport à un vote très local qui n'a pas été relayé spécialement par les médias, c'était une chose importante.

Je donne aussi le résultat du vote des personnels de l'organisme en question. Il y avait 141 électeurs, le nombre de votants était de 93. Il y en a eu 57 pour, et 31 contre, ce qui est là aussi un taux de participation de 65,9 % des personnels, ce qui est un taux là aussi bien plus important que celui de la participation aux élections professionnelles qui avaient eu lieu quelques semaines avant.

Le Conseil d'administration de l'Office a voté majoritairement pour la transformation, au regard de cette consultation. La délibération qui vous est proposée ce soir vise simplement à demander au territoire Grand-Orly Seine Bièvre de valider cette décision et de la porter.

Nous demandons au territoire qui est maintenant l'organisme de rattachement des Offices publics de l'habitat de bien vouloir délibérer sur cette question, afin de nous permettre de construire les statuts de la SCIC.

Nous aurons évidemment l'occasion de redébattre dans ce Conseil municipal, pas forcément avec un rapport oral, puisque traiter cette question trois fois est peut-être un peu excessif, mais au moins en proposant une délibération ou une présentation en commission des futurs statuts de cette Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Puisque nous avons une marge de manœuvre sur le nombre de collègues, sur le poids donné aux usagers locataires, sur le poids donné au personnel. Nous sommes en train d'y travailler avec l'avocat, mais il y aura encore des décisions stratégiques de cette nature à prendre sur la constitution de cette société coopérative.

Nous aurons également à constituer avec d'autres sociétés coopératives, la Société anonyme de coordination qui devra dans son regroupement fédéral regrouper plus de 12 000 logements, comme la loi nous y engage.

Je ne reviens pas sur le fond de ce dossier que nous avons déjà eu largement l'occasion d'aborder. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Donc je mets aux voix. Qui est pour l'adoption ? Tu souhaitais intervenir ? »

Mme BERNARD. - *« Je vais encore vous amuser, Monsieur le Maire, je pense. Nous allons nous abstenir sur ce point, et je tiens à vous expliquer en quelques mots pour quelles raisons. D'abord malgré la demande que nous avons formulée lors du Conseil du mois de février ou mars, quand vous avez informé le Conseil de cette proposition de passer en coopérative, et de le soumettre au vote des locataires et des salariés de l'OPH, nous n'avons pas les études qui ont été menées par vos services, par vos soins pour proposer cette solution aux Ivryens. Nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer avec une information précise et loyale, comme nous le demandons régulièrement. Or il s'agit ici, même si la forme coopérative est moins inquiétante que d'autres formes économiques, de voter pour la privatisation de l'OPH d'Ivry.*

Deuxième élément, nous considérons que la consultation n'a pas été neutre et objective. Une seule hypothèse a été soumise aux locataires et aux salariés de l'OPH alors qu'il en existait d'autres. D'ailleurs d'autres villes du territoire ont choisi d'autres hypothèses. Il ne nous paraît pas approprié qu'une seule hypothèse ait été présentée comme la seule possible, comme irrémédiable, aux locataires et aux salariés de l'OPH, et nous soit présentée à nous ce soir en Conseil.

Dans les documents de communication qui ont été transmis, j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, les arguments n'allaient que dans un sens. Il n'y avait pas de présentation d'un avis et d'un autre. Certains d'entre eux étaient inutilement alarmistes. Je ne vais pas m'étendre, mais il y a des locataires à Ivry de bailleurs qui ne sont pas locaux, et qui pour autant ont des interlocuteurs de qualité et rapides quand ils cherchent à joindre leur bailleur, ont des réponses à leurs questions, ont obtenu des logements dans les villes qu'ils demandaient, même si la commission d'attribution n'était pas à la main de la municipalité. Ces arguments ne me paraissent pas acceptables, et ils ne nous ont pas totalement convaincus de cette hypothèse.

Le seul intérêt que vous avez réellement mis en avant est de garder la main et de choisir ses partenaires. C'est tout à fait entendable, mais c'est quelque chose qui vous concerne et qui ne nous regarde pas.

En revanche, n'ayant pas les études menées, nous n'avons pas d'éléments qui nous permettent d'être pleinement rassurés et pleinement convaincus sur le devenir de cet organisme, de sa gestion, de ses ressources, de sa capacité financière, capacité à entretenir le parc, capacité à construire de nouveaux logements.

Tout le monde sait que la situation de l'OPH est précaire, qu'il fait l'objet d'un soutien d'une contractualisation avec la Caisse de garantie du logement locatif social, qu'il survit aussi grâce à un abondement de la Ville sur les différents travaux qu'il effectue. Cela ne veut pas dire qu'il est mal géré, encore une fois. Nous allons faire comme avec le personnel d'Ivry ma ville, mais ce n'est pas parce qu'on pose des questions politiques que nécessairement on remet en cause le travail des agents.

Néanmoins, la situation est légitimement préoccupante et vous soulignez régulièrement le manque de moyens donnés aux OPH dans le cadre de la politique nationale. C'est quelque chose qui ne relève pas de votre seule responsabilité. Néanmoins, cette réalité existe et vous ne nous avez pas donné d'éléments, dans le cadre de cette proposition qui est confirmée ce soir, qui nous permette d'avoir des garanties sur le devenir de l'organisme. Le dimensionnement, d'ailleurs, est une question dans le cadre de la prise en charge des travaux d'entretien, de maintenance du parc et de sa capacité à continuer à construire.

Je ne vais pas m'étendre bien au-delà, et vous ne souhaitez pas intervenir au fond du dossier ce soir. Ce n'est pas une opposition. Nous ne sommes pas en train de dire que la coopérative n'est nécessairement pas un bon choix, mais nous ne souhaitons pas prendre position sur une question qui concerne l'avenir d'un très grand nombre de ménages ivryens et l'avenir d'un organisme central de la politique publique locale, sans avoir les éléments qui nous permettent de le faire de manière objective et complète. Merci à vous. »

M. BOUYSSOU. - « Je suis d'accord et je me félicite de cette prise de position contre la loi Maptam, puisque conformément à la loi Maptam, nous ne devrions même pas débattre dans cette assemblée communale de ce sujet. La demande au territoire, je pourrais me contenter de la faire tout seul sans que le Conseil soit du tout informé là-dessus.

Et comme le disait ma grand-mère dans le doute, abstiens-toi, ce n'est que sagesse.

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Olivier Beaubillard. »

M. BEAUBILLARD. - « Juste un mot, enfin trois mots. Je crois qu'il ne faut pas banaliser le débat public politique de grande qualité, qui a permis l'expression et ce résultat. Je crois que cela a été un débat public de grande exigence. Les questions étaient compliquées. Les gens ne sont pas cons, c'est la démonstration et ils ne sont pas cons, surtout quand on a assisté à un vote massif, par rapport aux élections précédentes, par rapport aux différentes formes où les locataires de l'Office sont appelés à se prononcer. Enfin, nous avons atteint quelque chose que nous n'avons jamais atteint du point de vue de la participation des habitants.

Prenons cela de façon : c'est important. Donner sur des questions difficiles la parole aux citoyens, sans démagogie, parce que les enjeux étaient forts et ils étaient expliqués, et obtenir les résultats que nous avons obtenus, je trouve que ce n'est pas banal, ce n'est pas neutre. Et c'est plutôt réjouissant du point de vue du chemin qu'il nous reste à parcourir pour arriver jusqu'à une coopérative.

Rappelons aussi un des enjeux de la coopérative, c'est la démocratie. C'est-à-dire le fait que les formes de gestion proposées aux habitants et aux salariés les incluent beaucoup plus dans la gestion d'un organisme qui leur appartient beaucoup plus avec leur participation. Je ne rentre pas dans les détails, c'était le sujet, on en a suffisamment discuté avec les gens.

Mais cette dimension de mobilisation sur des exigences importantes, et des mobilisations qui appellent plus de démocratie pour aller au-delà, et pour s'approprier un toit pour tous, etc., et ce que cela veut dire en termes de partage, en termes de gestion, en termes de participation des salariés à la gestion, participation des habitants à la gestion, je trouve que ce n'est pas neutre ce qui s'est passé. C'est très réjouissant pour la démocratie.

Le chemin que nous avons encore à parcourir sera long, mais nous pouvons avoir grande confiance dans l'intelligence des habitants des logements sociaux de la ville. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Olivier Beaubillard. C'est très important ce que tu viens de dire. Encore un dernier petit mot là-dessus. Je rappelle que c'est le Conseil d'administration de l'Office qui est pluraliste, qui représente plusieurs composantes, y compris politiques de ce Conseil municipal, qui a décidé de l'unicité de la question. Parce qu'il y avait que deux solutions : la fusion ou la création d'autre chose. Le Conseil d'administration a décidé, ce n'est pas moi tout seul qui ai pris cette décision.

Pierre Chiesa. »

M. CHIESA. - « Juste deux mots pour quasiment redire ce que j'avais déjà dit. Autant sur la question de l'usine, je peux avoir des avis très tranchés, autant sur cette question je suis très dubitatif.

Lorsque je vois, puisque c'est passé dans le journal, que les villes de Gentilly, Arcueil, Cachan et Le Kremlin-Bicêtre ont signé un accord pour regrouper leurs OPH, je suis très dubitatif sur la capacité que j'ai de pouvoir juger dans ces détails toutes ces subtilités économiques, juridiques, etc., l'avantage qu'aurait telle ou telle solution. Je vais voter positivement, puisque c'est pour que cela soit porté au territoire. C'est purement formel, mais je voulais souligner qu'on est mis dans une situation où je ne suis pas certain qu'il y ait une vérité qui soit meilleure qu'une autre. »

M. BOUYSSOU. - *« Ce n'est pas une vérité absolue, ce sont des hypothèses différentes qui ont été soumises aux gens pour décider. C'est ce qu'on appelle la démocratie. Le choix qui est fait par les anciennes villes du Val de Bièvre, qui était travaillé par ces anciennes villes du Val de Bièvre, bien avant que la loi n'oblige à ces fusions, comme Plaine Commune en son temps avait créé à l'époque un office d'EPCI, un office communautaire. On les a appelés comme cela à l'époque, et plein de secteurs avaient fait ce choix.*

Là il y a une continuité, bousculée, boostée par l'adoption de la loi ELAN, mais c'est un choix qui se travaillait depuis bien longtemps, et qui maintenant se trouve boosté par le dispositif de loi. Mais effectivement c'est ce choix qui a été proposé aux locataires de l'Office : soit on crée une coopérative, soit on applique la loi et on fusionne.

Je rappelle encore une fois et je m'en tiendrai là, il y a encore deux étapes à franchir, celle bien sûr de la délibération du Conseil de territoire, mais celle aussi du ministère du Logement qui va devoir agréer notre décision in fine. Ce que je crains, aujourd'hui, c'est que le ministère du Logement nous dise : « quel qu'ait été le vote de vos locataires et de vos personnels, vous allez aller vous marier avec les anciens offices du Val de Bièvre, parce qu'ils ne sont qu'à 9 000 et qu'il faut atteindre 12 000. Il faut avoir fusionné en 2021, et en 2023, il faut avoir atteint les 12 000. »

Je ne crois pas un seul instant que, aussi géniaux soient-ils, ils parviendront à construire 3 000 logements entre 2021 et 2023. Je n'y crois pas vraiment. Peut-être que je manque d'ambition pour mes voisins, et j'ai la crainte que l'on nous dise : les 6 400 logements de l'Office d'Ivry sont les bienvenus et permettent d'atteindre le seuil indiqué par la loi ELAN. C'est encore devant nous.

J'espère que la « puissance de feu » que nous avons déclenchée que le vote démocratique des locataires constituera un point d'appui pour pouvoir aller au bout de la proposition qui a été faite. Ce n'est pas une vérité meilleure qu'une autre, ce sont deux conceptions différentes de ce qu'est la proximité. Ce ne sont pas que des antennes de gestion administrative. Ce que nous posons avec cette SCIC, c'est la question de pouvoir décider, avec les locataires et avec les personnels des enjeux stratégiques sur l'avenir d'un organisme HLM comme celui-là. Ce sont deux conceptions différentes. La proximité, ce n'est pas : j'ai une gardienne qui est gentille, et je ne sais pas quoi, c'est aussi : je participe des décisions qui concernent l'avenir de mon organisme. Ce sont deux conceptions qui ne sont pas les mêmes. On peut avoir l'une, avoir l'autre et être des progressistes quoi qu'il en soit, et être rattaché au logement social.

Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.

On est allé au bout des questions et de nos énergies, peut-être.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

2/ PREND acte de la décision de l'OPH d'Ivry-sur-Seine de transformer son statut en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et l'APPROUVE et AUTORISE le Maire à porter auprès du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) la décision de l'OPH d'Ivry-sur-Seine de transformer son statut en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - « Romain Zavallone, sur les autres points. »

M. ZAVALLONE. - « Je vous demande juste 30 secondes. Je voulais juste mettre un peu en lumière le point 15. Je suis très heureux qu'il soit soumis à notre délibération ce soir. C'est le partenariat avec l'association Biocycle. Nous en avons déjà parlé ici. C'est la collecte des invendus alimentaires sur les marchés du centre-ville d'Ivry deux fois par semaine. Vous pouvez voir les documents joints. Ce serait environ 250 kilos de collecte d'invendus qui seront collectés deux fois par semaine, et redistribués solidairement à Ivry au Secours populaire et à Emmaüs solidarité. Cela va aussi permettre de créer un emploi aidé sur Ivry. Cela a été un beau partenariat avec le secteur déchets, le secteur commerce. Je suis très content qu'on arrive au bout et qu'on signe cette convention avec l'association, qui fera aujourd'hui sur un très bon travail pour réduire le gaspillage alimentaire et permettre une redistribution sociale sur la ville. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Romain Zavallone. D'autres interventions sur les autres points ? Olivier Beaubillard. »

M. BEAUBILLARD. - « C'est trois mots aussi, mais c'est pour information.

C'est le point 19, c'est-à-dire les mille euros qu'on apporte à l'association du Mont-Valérien, des fusillés résistant au Mont-Valérien. J'insiste un tout petit peu, et j'en dis quelques mots. On le fait avec plaisir pour une double raison. La première, c'est qu'il y a eu 1 800 résistants fusillés au Mont-Valérien pendant la guerre. Ils étaient fusillés au Mont-Valérien et jetés dans une fosse commune au cimetière parisien d'Ivry, ce qui fait qu'on est associé par le territoire à une cérémonie chaque année d'hommage à ces 1 800.

Parmi ces 1 800 qui ont été envoyés à la fosse commune, il y a effectivement une cérémonie spécifique, ou une équipe spécifique, c'est l'affiche rouge. Manouchian et ses camarades sont enterrés au cimetière parisien d'Ivry. La double raison qui fait qu'on est fier d'apporter mille euros, en répondant à l'association de souvenir des fusillés du Mont-Valérien, c'est que sur les 1 800, il y avait une trentaine d'Ivryens.

C'est-à-dire que la proportion des gens d'Ivry, d'un certain nombre de familles, que l'on retrouve dans les noms de rue, il n'y a pas eu de déficit de ce point de vue, cela se perd un peu dans la mémoire collective.

C'est important aussi de rappeler ces choses, que 30 Ivryens ont été résistants et fusillés au Mont-Valérien. Il y en a eu d'autres de fusillés, il y en a eu de déportés, etc. Mais la symbolique du Mont-Valérien, c'était là que l'occupant fusillait, exécutait les résistants de la région de Paris et de la région parisienne. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Olivier Beaubillard. D'autres interventions ? Vous faites remonter vos feuilles de vote à l'administration. Merci.* »

LE CONSEIL,

3/ PREND ACTE du débat portant sur les premières conclusions de l'étude, point d'étape dans la démarche de passage en régie publique de la distribution d'eau potable.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

CONFIRME la volonté de la commune de s'engager dans une démarche de passage en régie publique de la distribution d'eau potable.

(36 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

DEMANDE à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de poursuivre l'étude engagée en ce sens.

(unanimité)

1A/ PREND ACTE des conclusions et préconisations de la mission municipale spécifique d'information et d'évaluation (MIE) sur la poursuite du projet du SYCTOM de centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII, **APPROUVE** le principe de mise en place d'une commission pérenne de suivi du projet du SYCTOM constituée d'un représentant de chacun des groupes politiques du Conseil municipal (cette commission sera chargée d'observer, d'évaluer, et d'accompagner le projet au nom du Conseil municipal de la ville d'Ivry-sur-Seine ; elle pourra fonctionner sur le même modèle que l'actuelle MIE en s'entourant d'appuis techniques) et **APPROUVE** le principe de création d'un Institut Eco-citoyen pour la connaissance et le contrôle des pollutions à l'échelle du Grand Paris qui pourrait avoir son siège à Ivry (son périmètre devrait être celui de la MGP et son financement partagé entre les collectivités et EPCI concernés).

(unanimité)

1B/ CONFIRME son approbation du principe d'organisation d'un référendum d'initiative locale le plus large possible sur le projet du SYCTOM de centre de traitement des déchets Ivry-Paris XIII et sa poursuite, **FIXE** la date de l'initiative précitée au 29 juin 2019, laquelle aura pour objet la question suivante : « Pour ou contre le projet actuel de reconstruction du centre de traitement des déchets du SYCTOM/ Ivry-Paris XIII ? » et aura lieu de 10 heures à 16 heures dans les lieux déterminés à cet effet dans les six quartiers de la Ville, **PRECISE** qu'elle est ouverte à toutes les ivryennes et à tous les ivryens âgés de 18 ans et plus et **AUTORISE** le Maire à prendre toute disposition complémentaire ou ressortant de ses attributions habituelles, en vue de l'organisation de cette initiative.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

2/ PREND acte de la décision de l'OPH d'Ivry-sur-Seine de transformer son statut en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et l'APPROUVE et AUTORISE le Maire à porter auprès du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) la décision de l'OPH d'Ivry-sur-Seine de transformer son statut en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).
(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

4/ ACCORDE un mandat spécial à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe au Maire à la prévention/sécurité et à l'EMMAD (espace municipal de médiation et d'accès au droit) et PRECISE qu'un ordre de mission sera accordé à Monsieur Aïssa Ghalmi, collaborateur de Madame Sabrina Sebaihi, afin qu'ils se rendent à l'Assemblée Générale de l'Efus du 24 au 27 juin 2019 en Allemagne, à Augsburg.

(32 voix pour, 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL et 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

5/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de la Métropole du Grand Paris pour les opérations ci-dessous, au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM) 2019 :

- remplacement des fenêtres de la maternelle Eugénie Cotton (244 562,54 € HT),
- isolation thermique des toitures terrasses du groupe scolaire Joliot-Curie (209 518,66 € HT),
- isolation thermique des toitures terrasses de la médiathèque (112 624,34 € HT),
- remplacement du rooftop du cinéma d'art et d'essai Le Luxy (74 673,09 € HT),
- acquisition de 6 voitures électriques (92 938,56 € HT),

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

6/ APPROUVE la demande de financement auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) relative à l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur.

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL)

7/ DECIDE d'accorder une remise de dette en faveur de la famille des enfants Ousmane et Fatoumata Koita, pour un montant de 275,52 €, pour les prestations périscolaires relatives aux mois de septembre à décembre 2018 et extrascolaires relatives aux congés de la Toussaint 2018.

(unanimité)

8/ APPROUVE la convention de constitution de servitudes de cour commune, de vues et de prospects avec la société « EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE »(ou tout substitué), dans le cadre du projet immobilier sis 34/46 rue René Villars à Ivry-sur-Seine et APPROUVE la convention à passer avec la société « EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE » (ou tout substitué) concernant la cession à l'euro symbolique de voies et d'espaces communs à la Commune voués à être ensuite versés dans son domaine public, dans le cadre du projet immobilier précité.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

9/ DECIDE de dénommer « rue Gagarine» la voirie communale débutant rue Saint Just et finissant au croisement de la rue Fouilloux et de la rue Truillot, à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

10/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière d'une superficie de 130 m² environ, correspondant à une portion des espaces extérieurs de l'ensemble immobilier sis, 15/29 rue Barbès, 3 place du 8 mai 1945 et rue Baudin (sans numéro) à Ivry-sur-Seine et qui sera intégrée préalablement à sa vente dans un volume immobilier en cours de création (devant porter le numéro 28 - issu de la division du lot n° 12) dépendant sur le plan de l'assiette foncière d'une parcelle plus grande et actuellement cadastrée section U n° 140, **PRONONCE** le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune, **APPROUVE** sa cession à la société ELLYMO (domiciliée 53, rue Lequesne - 94130 Nogent-sur-Marne) ou à tout substitué au prix de 23 000,00 € hors frais, hors taxes et **PRECISE** que les frais de mutation et de géomètre en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur (plusieurs documents modifiant la division en volumes de l'ensemble immobilier sis, 15/29 rue Barbès, 3 place du 8 mai 1945 et rue Baudin (sans numéro) à Ivry-sur-Seine devant être établis).
(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

11A/ MODIFIE la délibération du 26 avril 2001 modifiée accordant la garantie communale à l'OPAC du Val-de-Marne (actuel VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne) pour un montant de 43 500 000 francs contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer la construction de 82 logements sociaux de la ZAC Michelet à Ivry-sur-Seine, **ACCORDE** la garantie communale à VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 77923 pour les 2 lignes de prêts N° 1001134 et 1001137 concernant le programme d'un montant de 2 988 264,20 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 82 logements sociaux de la ZAC Michelet à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques financières de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 77923 et ces annexes et **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

11B/ MODIFIE la délibération du 23 janvier 2003 accordant la garantie communale à l'OPAC du Val-de-Marne (actuel VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne) pour un montant de 755 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, **ACCORDE** la garantie communale à VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement n° 77923 pour les 2 lignes de prêts N° 1019523 et 1019525 concernant le programme d'un montant de 232 881,32 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la réhabilitation de 11c logements sociaux sis 144/146, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine dont les caractéristiques financières de l'emprunt consenti sont détaillées dans l'avenant de réaménagement n° 77923 et ces annexes et **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec VALOPHIS Habitat - OPH du Val-de-Marne.

(36 voix pour et 8 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

12/ MODIFIE la délibération du 14 février 2019 relatif au quartier Parmentier-Marat-Habitat Participatif, en son article 1 comme suit :

« **ARTICLE 1** : DECIDE la cession à la Société Civile de Construction Vente « Fablet » de la parcelle sise 9, rue Fablet et 54, rue Jean Trémoulet, parcelle cadastrée section AI n° 126, d'une superficie de 957 m² à Ivry-sur-Seine, au prix de 428 160 €. »

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

13/ ACCORDE, au titre de l'année 2019, une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 1 795 000 € pour l'entretien du patrimoine et la réalisation de travaux dans les cités (répartie en plusieurs versements).

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14A/ ABROGE ET REMPLACE la délibération du 11 avril 2019 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement du prêt N° 94099 d'un montant de 7 024 547 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 53 logements sis 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, **ACCORDE** la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 94099 d'un montant de 7 024 547 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 53 logements sis 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, **PRECISE** que les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans le contrat de prêt N°94099 ci-annexé et décomposé comme suit :

- Ligne de prêt PLAI N° 5274207 d'un montant de 772 381 €,
- Ligne de prêt PLAI Foncier N° 5274208 d'un montant de 231 362 €,
- Ligne de prêt PLS N° 5274210 d'un montant de 940 384 €,
- Ligne de prêt PLS Foncier N° 5274209 d'un montant de 248 063 €,
- Ligne de prêt PLUS N° 5274206 d'un montant de 3 670 060 €,
- Ligne de prêt PLUS Foncier N° 5274205 d'un montant de 1 162 297 €.

et **PRECISE** qu'au cas où l'OPH d'Ivry-sur-Seine, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune d'Ivry-sur-Seine s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et **AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt susvisé conclu entre la CDC et l'OPH d'Ivry-sur-Seine ainsi qu'à la convention relative à la garantie d'emprunt à conclure avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine fixant leurs obligations respectives.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

14B/ ABROGE ET REMPLACE la délibération du 11 avril 2019 accordant une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 397 500 au profit de l'OPH d'Ivry-sur-Seine, **ACCORDE** une subvention de 397 500 € à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour la construction de 53 logements sociaux sis 6-8 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au paiement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2019 : 204 500 €,
- 2020 : 97 000 €,
- 2021 : 96 000 € correspondant au solde,

et **APPROUVE** la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière entre la Ville et l'OPH d'Ivry-sur-Seine et fixant leurs obligations respectives.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

15/ PREND ACTE du rapport présenté en séance en faveur d'un partenariat avec l'association BIOCYCLE, et demande à l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre de mettre en œuvre l'action relative à la récupération des invendus alimentaires consommables et de prendre en charge la dépense afférente d'un montant de 18 000 € au titre de la compétence « déchets ».

(unanimité)

16/ DECIDE la ré-adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association AMORCE, APPROUVE les statuts de l'association, RAPPELLE que les représentants de la Ville sont :

- Stéphane PRAT,
- Jacqueline SPIRO,

et PRECISE que la cotisation de la Ville pour 2019 est fixée à 1 543 €.

(unanimité)

17/ ACCEPTE l'adhésion au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (GOSB).

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

18/ APPROUVE les ventes de livres et de CD des Médiathèques d'Ivry-sur-Seine, dans le cadre d'Ivry-en-Fête les 15 et 16 juin 2019 et de la Fête du Quartier Monmousseau le 30 juin 2019 et FIXE les prix de vente comme suit :

- Livres de poche adulte et romans jeunesse : 0,50 €,
- Albums pour la jeunesse, bandes dessinées, romans adulte : 1 €,
- Beaux livres adulte (livres d'art, photographie ...) : 3 €,
- CD de musique : 1 €,

et DECIDE de verser les recettes issues des ventes de livres et de CD au comité populaire du camp de Jalazone et Jifna en Palestine.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 1 000 euros (mille euros) à l'association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de l'Île-de-France.

(unanimité)

20/ APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition gratuite de la médiathèque du centre-ville auprès du LABEX Futurs Urbains de l'Université Paris Est pour que la ville d'Ivry-sur-Seine accueille le colloque international « Récits de ville. Usages de l'histoire et changement urbain » les 6 et 7 juin 2019.

(unanimité)

21/ APPROUVE la convention de partenariat entre la société PULSATIONS et la ville d'Ivry-sur-Seine relative à la captation des évènements liés au projet de documentaire « Le Rêve américain de Valentin » au sein du conservatoire municipal de musique et de danse.

(unanimité)

22/ APPROUVE les trois conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour les trois multi-accueils Ada Lovelace, Maria Merian et Rosa Bonheur sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

(unanimité)

23/ APPROUVE le projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et de création d'un logement supplémentaire en son sein et APPROUVE le plan de financement prévisionnel, dont le financement sur fonds propres.

(34 voix pour, 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

24/ DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2019, la création des emplois suivants :

- 5 emplois d'agents de maîtrise,
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'agent social,
- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (respectivement 7 h et 2 h).

et DECIDE, à compter du 1^{er} mai 2019, la suppression des emplois suivants :

- 5 emplois d'adjoints techniques,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (15h30).

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

LA SEANCE A ETE LEVEE À MINUIT

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU